

2026-2034

Label Grand Site de France **GORGES DE L'ARDÈCHE**



Cette annexe au dossier de candidature au label Grand Site de France des gorges de l'Ardèche rassemble l'ensemble des fiches actions et sous-actions qui constituent le programme d'actions à 8 ans. Un code couleur par orientation a été utilisé pour faciliter l'accès aux fiches.



ORIENTATION 1

VERS UN PROJET DE TERRITOIRE CONSOLIDÉ ET DES VALEURS PARTAGÉES



ORIENTATION 2
VERS UN CAPITAL NATURE ET PAYSAGE PRÉSERVÉ



ORIENTATION 3
VERS DES BOURGS ET DES VILLAGES VIVIFIÉS



ORIENTATION 4
VERS UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE ET SOUTENUE



ORIENTATION 5
VERS UN TOURISME ET DES LOISIRS RÉPARTIS, FONDÉS SUR LES PATRIMOINES

Les fiches sont organisées par orientation et objectif. Chaque action ou sous-action fait l'objet d'une fiche détaillée présentée selon la structure commune suivante :

N° ET INTITULÉ DE L'ACTION / SOUS-ACTION

Description										
Localisation										
Calendrier de réalisation										
<i>Les cases colorées correspondent à la période de mise en œuvre de l'action envisagée.</i>										
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8		
Montage technique et financier										
Maître d'ouvrage			Partenaires techniques				Partenaires financiers			
Coût prévisionnel			Cofinancements attendus							
Suivi de la réalisation										
Indicateurs de suivi										
Indicateurs de résultats										

Un tableau de synthèse est présenté au début de chaque orientation.

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation							
								Label phase 1					Label phase 2		
								2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Objectif :															

SOMMAIRE

Action 0 – Faire évoluer l’observatoire photographique des paysages	8
ORIENTATION 1 – VERS UN PROJET DE TERRITOIRE CONSOLIDÉ ET DES VALEURS PARTAGÉES	11
Objectif 1 – Consolider le cadre politique et financier permettant la mise en œuvre du projet.....	17
Action 1 – Affirmer la gouvernance du Grand Site de France des gorges de l’Ardèche et son articulation avec le Grand Site de France de l’Aven d’Orgnac.....	18
▪ Sous-action 1.1 – Mettre en place les différentes instances (bureau exécutif, conseil de territoire) et affirmer leur rôle	19
▪ Sous-action 1.2 – Donner une place aux autres partenaires et acteurs du territoire (socioprofessionnels, associations...).....	20
Action 2 – Pérenniser les moyens humains et financiers	21
▪ Sous-action 2.1 – Reconduire et faire évoluer la convention cadre pour pérenniser les sources de financements.....	21
▪ Sous-action 2.2 – Mutualiser les moyens humains entre les collectivités partenaires – Créer une équipe projet et l’animer ...	22
▪ Sous-action 2.3 – Assurer une veille financière pour mobiliser des financements extérieurs (AAP, AMI, dotations aménités rurales, mécénat...).....	24
Objectif 2 – Favoriser l’appropriation du label Grand Site de France et de la démarche paysagère	25
Action 3 – Former et sensibiliser les élus à la démarche paysagère	26
Action 4 – Organiser la communication du Grand Site de France.....	27
▪ Sous-action 4.1 – Réaliser le logo-cartouche du Grand Site de France.....	27
▪ Sous-action 4.2 – Élaborer une stratégie de communication.....	28
▪ Sous-action 4.3 – Concevoir et déployer une signalétique Grand Site de France	29
Action 5 – Renforcer les programmes d’animation sur la nature et les paysages.....	30
▪ Sous-action 5.1 – Poursuivre et faire évoluer le programme « École dans la nature »	30
▪ Sous-action 5.2 – Poursuivre les interventions d’écogardes sur le territoire et renforcer le volet paysage / Grand Site de France.....	31
▪ Sous-action 5.3 – Faire évoluer le programme d’animations : développer le volet « paysage » et l’approche sensible des lieux...32	
Action 6 – Développer le réseau d’ambassadeurs	33
ORIENTATION 2 – VERS UN CAPITAL NATURE ET PAYSAGE PRÉSERVÉ.....	35
Objectif 3 – Améliorer la connaissance et mettre en valeur la nature et les paysages ordinaires et extraordinaires...41	
Action 7 – Suivre la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle nationale et y contribuer	42
Action 8 – Engager la réhabilitation de sites patrimoniaux.....	46
▪ Sous-action 8.1 – Requalifier et mettre en valeur le site de la Magdeleine, dit Maladrerie des Templiers.....	46
▪ Sous-action 8.2 – Évaluer les opportunités de requalification d’autres sites patrimoniaux.....	49
Action 9 – Valoriser et restaurer le patrimoine en pierre sèche.....	50
▪ Sous-action 9.1 – Poursuivre l’inventaire et la valorisation du patrimoine en pierre sèche	50
▪ Sous-action 9.2 – Encourager des actions de restauration (appels à projets, chantiers pilotes...)	51
Action 10 – Identifier et aménager des points de vue remarquables sur les paysages naturels et bâtis.....	52
Action 11 – Identifier et préserver les sites à forts enjeux de biodiversité	54
▪ Sous-action 11.1 – Mettre en œuvre un atlas de la biodiversité communale sur une commune pilote.....	54
▪ Sous-action 11.2 – Connaître et maîtriser la fréquentation sur les sites à forts enjeux.....	55

▪ Sous-action 11.3 – Poursuivre l’accompagnement des organisateurs d’évènements en sites naturels	56
▪ Sous-action 11.4 – Élaborer des notices de gestion sur certains sites qui le nécessitent.....	57
Objectif 4 – Accompagner la gestion des milieux, en lien avec les changements climatiques et en prenant en compte le paysage.....	59
Action 12 – Capitaliser les connaissances acquises pour disposer d’une cartographie des trames écologiques et des enjeux associés	60
Action 13 – Engager une animation quant à la gestion forestière du grand Site.....	61
▪ Sous-action 13.1 – Réaliser un état des lieux de la gestion forestière	61
▪ Sous-action 13.2 – Mener des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion forestière	62
Action 14 – Suivre et accompagner les expérimentations de gestion du risque incendie.....	63
ORIENTATION 3 – VERS DES BOURGS ET DES VILLAGES VIVIFIÉS	65
Objectif 5 – Améliorer le cadre de vie, au bénéfice des habitants et des visiteurs	71
Action 15 – Engager la requalification d’espaces publics	72
Action 16 – Poursuivre la gestion de la signalétique, de la publicité et des enseignes.....	75
▪ Sous-action 16.1 – Sensibiliser à une publicité non invasive – Élaborer un guide / des outils de référence de la publicité et des enseignes	75
▪ Sous-action 16.2 – Suivre et accompagner l’élaboration d’outils règlementaires (règlements locaux de la publicité) éventuellement portés par les EPCI et communes	76
Objectif 6 – Contribuer à la dynamisation et la valorisation des villages.....	77
Action 17 – Suivre et contribuer aux programmes de développement / dynamisation / aménagement menés sur le territoire (Petites villes de demain, Villages d’avenir...).....	78
Action 18 – Identifier et aménager des circuits des points de vue villageois	79
Action 19 – Sensibiliser à une gestion éco-responsable des espaces publics et privés – Formation des agents municipaux aux bonnes pratiques de gestion écologique	80
ORIENTATION 4 – VERS UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE ET SOUTENUE	81
Objectif 7 – Protéger, soutenir et mettre en valeur l’identité agricole du grand Site, en tenant compte des changements climatiques	87
Action 20 – Formaliser des partenariats avec les acteurs de la filière agricole (chambres d’agriculture, CIVAM, Safer...) pour accompagner techniquement le Grand Site de France.....	88
Action 21 – Redéployer le pastoralisme	89
▪ Sous-action 21.1 – Poursuivre l’accompagnement de l’AFP de la Dent de Rez.....	89
▪ Sous-action 21.2 – Établir une stratégie pastorale globale, via la mise en œuvre d’un plan pastoral territorial	91
Action 22 – Accompagner les expérimentations de préservation, gestion et valorisation du foncier agricole	93
▪ Sous-action 22.1 – Mettre en place des outils de préservation du foncier (type PAEN, ZAP)	93
▪ Sous-action 22.2 – Redonner un usage agricole à des terres abandonnées	94
Action 23 – Soutenir l’installation de nouveaux exploitants	95
Action 24 – Approfondir les possibilités de soutien à la filière lavande, identitaire du plateau, puis engager des actions	96
Objectif 8 – Promouvoir une agriculture durable, ancrée dans son territoire	97
Action 25 – Suivre et contribuer aux programmes d’accompagnement d’une agriculture ancrée dans le territoire.....	98
Action 26 – Valoriser les démarches agricoles durables	100
▪ Sous-action 26.1 – Après des agriculteurs : organiser des journées techniques, formations, visites d’exploitation.....	100

▪ Sous-action 26.2 – Apprès du grand public : organiser des visites de fermes, sorties scolaires sur le thème « agriculture, bio-diversité et paysage »	101
Action 27 – Valoriser les productions locales	102
▪ Sous-action 27.1 – Favoriser les rencontres entre agriculteurs, restaurateurs, acteurs de l’agro-alimentaire, commerçants	102
▪ Sous-action 27.2 – Évaluer les possibilités de création de nouveaux magasins de producteurs (ou autre mode de vente) et les créer	103
Action 28 – Encourager et valoriser le tourisme agricole et les démarches agri-culturelles	104
ORIENTATION 5 – VERS UN TOURISME ET DES LOISIRS RÉPARTIS, FONDÉS SUR LES PATRIMOINES.....	105
Objectif 9 – Mettre en valeur les sites patrimoniaux, améliorer l’accueil et la gestion de la fréquentation	111
Action 29 – Mettre en œuvre le plan de gestion de la Combe d’Arc.....	112
Action 30 – Engager la requalification de sites fréquentés	115
▪ Sous-action 30.1 – Requalifier les bivouacs de Gaud et Gournier	115
▪ Sous-action 30.2 – Requalifier le sentier des gorges.....	117
▪ Sous-action 30.3 – Requalifier la plage du Pont Cassé	120
▪ Sous-action 30.4 – Requalifier les plages de Saint-Martin-d’Ardèche (Sauze et Grain de Sel)	122
Action 31 – Poursuivre les démarches de maîtrise de la fréquentation	123
Objectif 10 – Affirmer les gorges de l’Ardèche comme une destination d’excellence environnementale, entre nature et culture	125
Action 32 – Suivre et contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion patrimoine mondial de l’UNESCO de la grotte Chauvet....	126
Action 33 – Valoriser les patrimoines naturels et culturels	127
▪ Sous-action 33.1 – Étendre la valorisation du patrimoine dolménique à l’ensemble du territoire Grand Site	127
▪ Sous-action 33.2 – Valoriser l’occupation des gorges à différentes époques.....	128
Action 34 – Coordonner le réseau de sentiers de randonnée et d’activités nature	129
▪ Sous-action 34.1 – Harmoniser les modes de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnée.....	129
▪ Sous-action 34.2 – Labelliser un réseau de sentiers « Grand Site de France »	130
▪ Sous-action 34.3 – Structurer l’offre de trail et de VTT	131
Action 35 – Approfondir la question de l’adaptation des pratiques au regard du changement climatique	132

SIGLES

ABPS : Association artisans bâtisseurs en pierres sèches	IGP : Indication géographique protégée
AFP : Association foncière pastorale	LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires	OGS : Opération Grand Site
AOC : Appellation d'origine contrôlée	ONF : Office national des forêts
AOP : Appellation d'origine protégée	PAEN : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope	PAH : Pays d'art et d'histoire
AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes	PAiT : Projet alimentaire interterritorial
CAGR : Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	PAT : Projet alimentaire territorial
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif central	PDESI : Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
CC DRAGA : Communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche	PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
CCGA : Communauté de communes des gorges de l'Ardèche	PLU : Plan local d'urbanisme
CD : Conseil départemental	PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
CEN : Conservatoire d'espaces naturels	PNR : Parc naturel régional
CNPF : Centre national de la propriété forestière	PPRi : Plan de prévention du risque inondation
COFOR : Communes forestières	PPT : Plan pastoral territorial
CREPS : Centre de ressources d'expertise et de performance sportive	PRNTESN : Pôle ressources national transition écologique et sports de nature
CRMH : Conservation régionale des monuments historiques	PSG : Plan simple de gestion
DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale	RGTA : Route touristique des gorges de l'Ardèche
DDT : Direction départementale des territoires	RLP : Règlement local de publicité
DFCI : Défense de la forêt contre les incendies	RNNGA : Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles	SCoT : Schéma de cohérence territoriale
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
ENS : Espace naturel sensible	SGGA : Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche
EPCI : Établissements publics de coopération intercommunale	SIGARN : Syndicat intercommunal des gorges de l'Ardèche et de leur région naturelle
EPTB : Établissement public territorial de bassin	SIVA : Syndicat intercommunal de la vallée de l'Ardèche
ERGC : Espace de restitution de la grotte Chauvet	SMERGC : Syndicat mixte de l'espace de restitution de la grotte Chauvet
FFPPS : Fédération française des professionnels de la pierre sèche	SPL : Société publique locale
GIGA : Groupement intercommunal des gorges de l'Ardèche	SRA : Service régional de l'archéologie
IGEDD : Inspection générale de l'environnement et du développement durable	UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
	ZAN : Zéro artificialisation nette
	ZAP : Zone agricole protégée

ACTION 0 – FAIRE ÉVOLUER L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

Description

Outil de suivi de l'évolution des paysages par excellence, un observatoire photographique des paysages (OPP) de la Combe d'Arc a été mis en place en 2013, dans le cadre de l'OGS Combe d'Arc. Cet observatoire, a permis de suivre finement l'évolution des paysages du site classé grâce à 60 clichés, parmi lesquels une sélection de 30 clichés a été reconduite en 2015, 2018, puis quelques-uns seulement en 2023 et 2024 pour observer les derniers travaux réalisés à ce jour.

Le choix des points de vue avait été réalisé pour suivre spécifiquement l'évolution de la Combe d'Arc au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de requalification.

Aujourd'hui, il n'apparaît plus nécessaire de reconduire l'ensemble des points de vue de manière régulière. Néanmoins, le déploiement d'un observatoire photographique des paysages sur l'ensemble du territoire des gorges de l'Ardèche permettra d'observer les dynamiques à l'œuvre et les effets du présent programme (et des suivants) sur celles-ci. Le choix des points de vue (nombre et localisation) et du pas de temps de reconduction est essentiel. En effet, de ces choix dépendront les observations qui pourront être faites sur la durée.

Mise en œuvre d'un nouvel observatoire photographique des paysages

Le choix d'une mise en œuvre participative a aujourd'hui été écartée au profit d'une mise en œuvre avec reconduction régulière (pas de temps à définir) par un prestataire photographe.

- Identification des points de vue

Dans un premier temps, en s'appuyant sur le dossier de candidature (présentation du territoire et programme d'actions notamment) et sur le plan de paysage et de biodiversité, une sélection d'enjeux et dynamiques d'évolutions à représenter sera réalisée. Puis, des points de vue permettant de les observer seront choisis. Ce choix sera réalisé en interne par le SGGA, à l'issue d'ateliers avec les partenaires du projet ou pourra faire l'objet d'une prestation auprès d'un paysagiste ou photographe.

Les points de vue devront être répartis sur l'ensemble du territoire. Certains points de vue de l'OPP Combe d'Arc seront conservés.

Par ailleurs, comme pour l'OPP Combe d'Arc, des points de vue pourront être choisis pour observer spécifiquement la transformation d'un site faisant l'objet d'un projet de requalification (Pont Cassé par exemple). Leur reconduction pourra être plus régulière et non maintenue dans la durée.

- Prise de vue, reconduction et analyse

Les photos initiales seront réalisées par un photographe et une reconduction régulière sera programmée. Un pas de temps de 2 ou 3 ans est aujourd'hui envisagé. Les photos feront l'objet d'une analyse, a minima avant chaque renouvellement de label. En effet, cette analyse permettra d'ajuster le programme aux enjeux observés grâce (entre autres) à cet observatoire.

- Diffusion et partage des photos

Les photos de l'OPP Combe d'Arc sont aujourd'hui partagées sur le site dédié au projet (<https://www.grandsite-combedarc-ardeche.fr/la-combe-darc/observatoire-photographique>). Dans le cadre de la révision du site internet, la question de conserver un outil de partage des photos de l'observatoire devra se poser. C'est un outil qu'il peut être intéressant de valoriser auprès du grand public.

Lien avec l'observatoire photographique régional des paysages (OPRP) face au dérèglement climatique

S'appuyant sur l'ensemble des observatoires photographiques des paysages de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un observatoire photographique régional des paysages (OPRP) a été mis en place par la DREAL AuRA pour observer l'évolution des paysages face au dérèglement climatique.

Au terme d'ateliers, plusieurs points de vue ont été sélectionnés collectivement pour représenter les différents ensembles paysagers, les enjeux climatiques et les dynamiques rattachées aux composantes du paysage. Ainsi, ce sont aujourd'hui 95 sites répartis sur 53 ensembles paysagers qui constituent cet observatoire. Cette sélection sera amenée à être complétée.

Parmi cette sélection, 2 photos de l'observatoire photographique des paysages de la Combe d'Arc ont été sélectionnées. Ces points de vue seront conservés dans l'observatoire photographique des paysages du Grand Site. La reconduction de ces photos permettra d'enrichir à la fois l'OPP local, mais également l'OPP régional, chacun poursuivant des objectifs qui lui sont propres.

Si cela s'avère pertinent, certains points de vue du nouvel observatoire pourront être intégrés à l'OPRP.

Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA		État, CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, CAUE 30, CAUE 07, Photographe			État, CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, SGGA			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + Prestation (photographe)		Budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Mise en place effective d'un nouvel observatoire photographique des paysages.						
Indicateurs de résultats		Reconduction régulière des photos et analyse des évolutions observées.						

VERS UN PROJET DE TERRITOIRE CONSOLIDÉ ET DES VALEURS PARTAGÉES



Le territoire est engagé depuis longtemps dans une dynamique de préservation et mise en valeur patrimoniale et touristique, en témoignent les nombreuses mesures de protection et de gestion mises en œuvre depuis plus de 45 ans. Ses acteurs sont globalement organisés et sa gestion établie. Toutefois, le projet de labellisation Grand Site de France vient donner un nouveau souffle, en proposant une nouvelle méthode de travail collectif dépassant les limites administratives ou réglementaires habituelles. Ambitieux, ce nouveau cadre de gestion du territoire devra faire ses preuves au cours des 8 prochaines années.

Le projet s'inscrit parmi une diversité d'outils de protection, de gestion et de mise en valeur, dont la lisibilité et l'appropriation ne sont pas toujours aisées, tant pour le grand public que pour les élus et les acteurs socioprofessionnels. Il apparaît alors nécessaire de partager et éclaircir les fondamentaux et les raisons d'être de cette démarche, mais également de partager collectivement les valeurs du Grand Site, au cœur du projet.

Deux objectifs ont ainsi été définis pour répondre à cette ambition, desquels découlent les actions et sous-actions :

- **Consolider le cadre politique et financier permettant la mise en œuvre du projet ;**
- **Favoriser l'appropriation du label Grand Site de France et la démarche paysagère.**

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
Objectif 1 : Consolider le cadre politique et financier permettant la mise en œuvre du projet				
1. Affirmer la gouvernance du Grand Site de France des gorges de l'Ardèche				
1.1. Mettre en place les différentes instances (bureau exécutif, conseil de territoire) et affirmer leur rôle	1	Poursuite et évolution	Temps agents	SGGA Coordination générale
1.2. Donner une place aux autres partenaires et acteurs du territoire (socioprofessionnels, associations...)	2	Poursuite et évolution	Temps agents	SGGA Coordination générale
2. Pérenniser les moyens humains et financiers				
2.1. Reconduire et faire évoluer la convention cadre pour pérenniser les sources de financements	1	Poursuite et évolution	Temps agents	SGGA Coordination générale
2.2. Mutualiser les moyens humains entre les collectivités partenaires - Créer une équipe projet et l'animer	1	Nouvelle action	Temps agents	SGGA Animation équipe projet
2.3. Assurer une veille financière pour mobiliser des financements extérieurs (AAP, AMI, dotations aménités rurales, mécénat...)	2	Poursuite	Temps agents	SGGA Ingénierie financière

* Le **budget socle** est l’enveloppe financière constituée par la subvention État / DREAL Grand Site de France et la contribution financière des collectivités (Départements, SGGG, EPCI). Elle est intégralement dédiée à la démarche Grand Site de France et sera complétée par des aides extérieures (AAP, AMI, mécénat...) selon les opportunités financières.

* Les membres du bureau exécutif sont : le SGGG, les 3 EPCI (CAGR, CCGA, CCDRAGA), les 2 Départements (CD07, CD30), les communes d’Orgnac-l’Aven (GSF) et de Vallon-Pont-d’Arc (site classé)

* Les membres du conseil de territoire sont : les membres du bureau exécutif + les 14 autres communes, les 2 Régions (AuRA, Occitanie), l’État, les 2 offices de tourisme (GAPA et Provence Occitane), le conseil scientifique de la RNNGA

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation										
			Label phase 1				Label phase 2						
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Membres du bureau exécutif et du conseil de territoire	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGG	Budget socle											
Membres du conseil de territoire et divers acteurs	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGG	Budget socle											
CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR	CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR	Budget socle											
CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGG	Budget socle											
UE, État, Région AuRA, Région Occitanie, CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, communes	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGG	Budget socle											

Suite du tableau en page suivante

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
Objectif : Favoriser l'appropriation du label Grand Site de France et la démarche paysagère				
3. Former et sensibiliser les élus à la démarche paysagère	2	Nouvelle action	Temps agent + coût intervention CAUE ou autre organisme de formation (à préciser selon la nature du programme)	SGGA en lien avec les CAUE
4. Organiser la communication du Grand Site de France				
4.1. Réaliser le logo-cartouche du Grand Site de France	1	Nouvelle action	Temps agent + 2500 €	SGGA
4.2. Élaborer une stratégie de communication et la mettre en œuvre	2	Nouvelle action	Temps agents + 10 000 €	SGGA
4.3. Concevoir et déployer une signalétique Grand Site de France	3	Nouvelle action	Temps agent + 7000 € (volet signalétique, conception, en lien avec la stratégie de communication)	SGGA
5. Renforcer les programmes d'animation sur la nature et les paysages				
5.1. Poursuivre et faire évoluer le programme « École dans la nature »	3	Poursuite et évolution	Temps agents + 11 000 € (total de 35 000 € pour 5 classes)	SGGA
5.2. Poursuivre les interventions d'écogardes sur le territoire et renforcer le volet paysage / Grand Site de France	2	Poursuite et évolution	Temps agents + 35 000 €	SGGA
5.3. Faire évoluer l'offre d'animations : développer le volet « paysage » et l'approche sensible des lieux	2	Poursuite et évolution	Temps agents + 5 000 €	SGGA
6. Développer le réseau d'ambassadeurs	2	Poursuite	Temps agents + 1 000 €	SGGA - Animation

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation									
			Label phase 1				Label phase 2					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
CAUE 07, CAUE 30, DREAL, CNFPT, RGSF, Parcs naturels régionaux	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Budget socle										
État / DREAL, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, GSF Aven d'Ornac	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Budget socle										
État / DREAL, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, GSF Aven d'Ornac, RGSF	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Budget socle										
État / DREAL, CD07, CD30, communes	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, communes	Budget socle, communes, DETR										
Communes, écoles, Passerelles patrimoines	État, CCGA, CCDRAGA, mécènes	État / DREAL (EEDD), CCGA, CCDRAGA (CTEAC), mécénat d'entreprise										
CD07, CD30, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, différents sites d'accueil du public (grotte de la Madeleine par exemple)	État, Région AuRA, CD07	Région (N2000), CD07 (CAN, AP), État / DREAL										
Offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, divers acteurs du territoire (associations, collectivités, socioprofessionnels...)	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	CD07 (CAN), budget socle*										
Association des guides nature, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, autres intervenants	SGGA	-										

**OBJECTIF 1 - CONSOLIDER LE CADRE POLITIQUE ET
FINANCIER PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

ACTION 1 - AFFIRMER LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE DE FRANCE DES GORGES DE L'ARDÈCHE ET SON ARTICULATION AVEC LE GRAND SITE DE FRANCE DE L'AVEN D'ORGNAC


Au gré des différentes Opérations Grand Site, plusieurs schémas de gouvernance ont été éprouvés, s'adaptant aux enjeux et au périmètre d'action. Depuis 2023, un nouveau modèle de gouvernance a été expérimenté avec l'instauration d'un conseil de territoire intégrant l'État, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, les départements de l'Ardèche et du Gard, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, les communautés de communes des gorges de l'Ardèche et du Rhône aux gorges de l'Ardèche, le syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche, l'office de tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc, les communes de Vallon-Pont-d'Arc et Orgnac-l'Aven, le conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche.

S'appuyant sur cette expérience, un nouveau schéma de gouvernance est aujourd'hui proposé. Il s'appuie sur la notion de collectif des prises de décisions jusqu'au pilotage thématique et s'articule autour de deux organes : un bureau exécutif et un conseil de territoire. La présidence des instances est désignée annuellement au sein du bureau exécutif.

Par ailleurs, d'autres partenaires et acteurs du territoire seront associés tout au long de la mise en œuvre du projet.



▪ **Sous-action 1.1 – Mettre en place les différentes instances (bureau exécutif, conseil de territoire) et affirmer leur rôle**

Description	
<p>La gouvernance du Grand Site de France s’articulera autour d’un conseil de territoire de 26 membres permanents appuyé par un bureau exécutif de 8 membres.</p> <p>Le bureau exécutif est constitué des partenaires stratégiques de la démarche (financement du fonctionnement, stratégie territoriale). Il a pour objet la préparation des budgets annuels, et des séances du conseil de territoire.</p> <p>Le conseil de territoire discute des propositions du bureau exécutif, valide le bilan de l’année n-1, le budget et le programme annuel d’actions de l’année à venir.</p> <p>Tandis que la composition du bureau exécutif est fermée, le conseil de territoire au regard des actions programmées ou passées peut être élargi sur proposition du bureau à des acteurs non membres permanents, acteurs de la société civile, acteurs socio-économiques par exemple.</p> <p>Ces instances de gouvernance se réunissent chacune au minimum une fois par an.</p> <p>En tant que Grand Site de France et afin de veiller à la bonne articulation entre les deux Grands Sites de France la commune d’Orgnac-l’Aven est membre de chacune des instances.</p>	
<div style="background-color: #4F7942; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;">BUREAU EXÉCUTIF</div>	
<p style="text-align: center;">8 membres – Présidence tournante</p> <p style="font-size: small;">Syndicat de gestion des gorges de l’Ardèche, 3 EPCI (communauté d’agglomération du Gard rhodanien, communauté de communes des gorges de l’Ardèche, communauté de communes du Rhône aux gorges de l’Ardèche), 2 Départements (Ardèche et Gard), communes cœur patrimonial (Orgnac-l’Aven – Grand Site de France de l’Aven d’Orgnac, Vallon-Pont-d’Arc – site classé du Pont d’Arc)</p> <p style="text-align: center;">Établissement d’un contrat de gouvernance d’une validité de 4 ans</p>	<p>Rôle : Pilotage stratégique</p> <p>Valide le budget alloué à l’animation et à la mise en œuvre des actions, prépare le conseil de territoire</p>
	
<div style="background-color: #A52A2A; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;">CONSEIL DE TERRITOIRE</div>	
<p style="text-align: center;">26 membres minimum</p> <p style="font-size: small;">Bureau exécutif, 14 autres communes du Grand Site (Aiguèze, Bidon, Gras, Issirac, Labastide-de-Virac, Lagorce, Larnas, Le Garn, Saint-Just-d’Ardèche, Saint-Marcel-d’Ardèche, Saint-Martin-d’Ardèche, Saint-Remèze, Salavas, Vagnas), Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie), État, offices de tourisme (Gorges de l’Ardèche-Pont d’Arc, Provence Occitane), conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des gorges de l’Ardèche, autres invités au cas par cas.</p>	<p>Rôle : Instance annuelle de concertation</p> <p>Valide les actions à mettre en œuvre</p>

Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8

Montage technique et financier		
Maître d’ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA – Coordination générale	Membres du bureau exécutif et du conseil de territoire	État, CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, SGGA
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agents	Budget socle	

Suivi de la réalisation	
Indicateurs de suivi	Tenue régulière des différentes instances : bureau exécutif et conseil de territoire.
Indicateurs de résultats	Nombre de participants et niveau de satisfaction des membres des instances.

▪ **Sous-action 1.2 – Donner une place aux autres partenaires et acteurs du territoire [socioprofessionnels, associations...]**

Description								
<p>La démarche Grand Site de France repose autant sur l’harmonisation des politiques publiques que sur la concertation territoriale et l’implication des acteurs socio-économiques et associatifs.</p> <p>Au cours de l’élaboration du présent projet, ils ont été invités à participer à différentes instances de concertation (visites, ateliers) et ont également été sollicités en comités plus restreints pour approfondir des sujets spécifiques. Par ailleurs, nombre d’acteurs ont été parties prenantes de la démarche Grand Site de France depuis les années 1990 et encore avant, avec la création de la Réserve naturelle nationale des gorges de l’Ardèche.</p> <p>A l’avenir, ils continueront d’être impliqués dans la définition précise et opérationnelle des actions ainsi que dans leur mise en œuvre. Il est ainsi envisagé de constituer des comités de pilotage restreints en charge de chacune des actions et associant les acteurs clés des milieux socio-économiques et associatifs. Il n’est pas prévu à l’heure actuelle d’instaurer une instance de concertation massive spécifique, avec des rendez-vous réguliers. Néanmoins, ces acteurs pourront être invités à témoigner et à participer aux débats des conseils de territoire.</p> <p>L’objectif de cette organisation de la concertation vise à optimiser les sollicitations généralement très nombreuses vis-à-vis de ces acteurs pour les concentrer sur des actions et des étapes clés.</p> <p>Cela n’empêchera pas d’organiser des rendez-vous de concertation ambitieux dans leur forme et le nombre de participants si cela s’avère pertinent.</p>								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d’ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA - Coordination générale		Membres du conseil de territoire et divers acteurs			État, CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, SGGA			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents		Budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Sollicitation régulière des partenaires et acteurs socioprofessionnels, individuellement ou collectivement.						
Indicateurs de résultats		Nombre de partenaires et acteurs socioprofessionnels associés, diversité des profils et niveau de satisfaction.						



Ateliers de concertation le 16 mai 2024

© SGGA

ACTION 2 – PÉRENNISER LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

La phase de préparation de la candidature a mobilisé des moyens spécifiques auprès de l’État et des partenaires institutionnels à la fois dans le cadre d’un accompagnement externe pour l’élaboration d’un plan de paysage et de biodiversité mais aussi pour contribuer à l’ingénierie de projet avec la création d’un poste d’ingénieur paysagiste. Il s’agit dans la phase de mise en œuvre du projet de renforcer ces moyens sur deux axes : les moyens humains spécifiques à la coordination de la démarche (création d’ETP) et la mutualisation de moyens existants au sein des principaux partenaires institutionnels.

▪ Sous-action 2.1 – Reconduire et faire évoluer la convention cadre pour pérenniser les sources de financements

Description

Le dispositif de coordination et de pilotage ainsi que la gouvernance du Grand Site de France font l’objet d’une convention dite de contrat de gouvernance entre les principaux partenaires institutionnels à savoir : le SGGGA en tant que détenteur du label, animateur de la démarche, les départements de l’Ardèche et du Gard en tant que principaux membres du syndicat mixte, les trois EPCI concernés au regard de leurs compétences territoriales. Chacune de ces entités apporte une contribution financière minimale permettant d’assurer à la fois le fonctionnement de la démarche et en particulier les moyens d’ingénierie spécifiquement dédiés et un budget dit “socle” pour l’autofinancement minimum d’actions stratégiques. Des moyens humains supplémentaires sont apportés par mise à disposition du projet de compétences spécifiques.

La convention de contrat de gouvernance fixe les modalités de contribution de chacun des partenaires. Depuis 2024, la convention cadre est signée pour une durée d’un an et est renouvelée chaque année. Dès 2027, elle sera signée pour une durée de 4 ans renouvelable une fois sur la base du bilan à mi-parcours.

**Du projet au label
Evolution du budget socle 2026-2027**

Année	Etat DREAL	CD07 via SGGGA	CD30 via SGGGA	CCGA	CCDRAGA	CAGR	Total
2026	80 000 €	10 000 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	125 000 €
2027	85 000 €	12 000 €	5 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €	132 000 €

Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d’ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA - Coordination générale	CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR	CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, SGGGA
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agents	Budget socle	
Suivi de la réalisation		
Indicateurs de suivi	Reconduction effective de la convention pour une durée plus longue.	
Indicateurs de résultats	Pérennisation d’un budget socle pour la mise en œuvre d’actions.	

▪ **Sous-action 2.2 - Mutualiser les moyens humains entre les collectivités partenaires - Créer une équipe projet et l’animer**

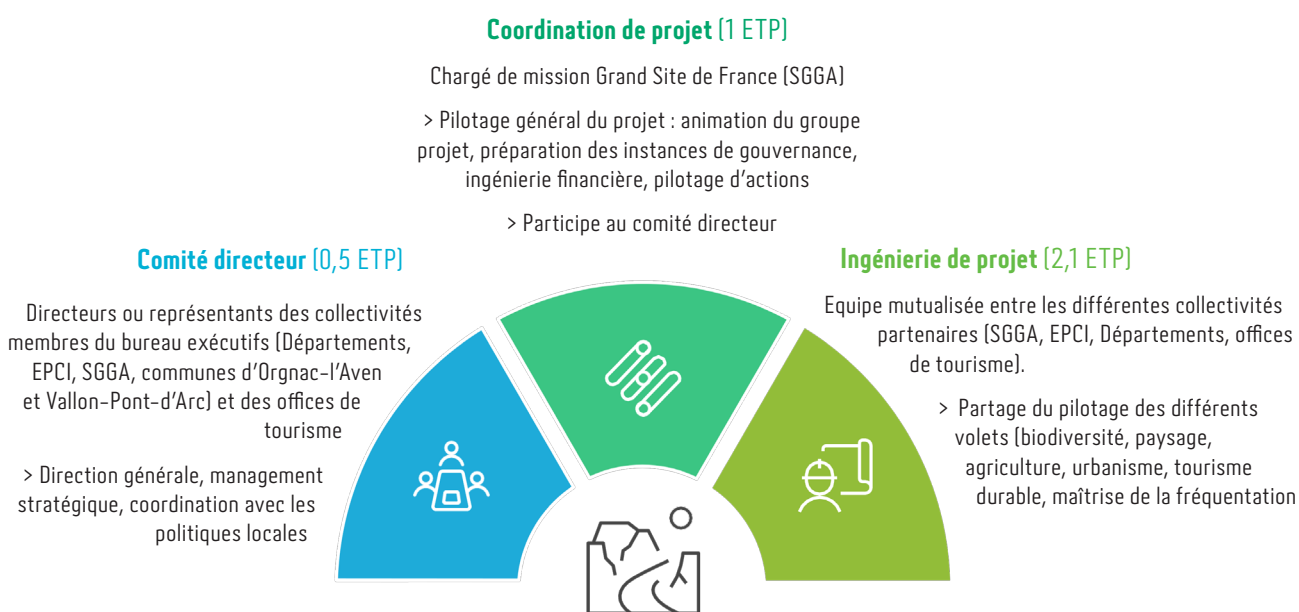
Description

La mise en œuvre du projet à 8 ans nécessite des moyens financiers, mais également des moyens humains.

Les partenaires signataires de la convention Contrat de gouvernance ainsi que l’office de tourisme Gorges de l’Ardèche - Pont d’Arc, s’engagent à mobiliser leurs ressources humaines afin de contribuer à former une équipe projet couvrant un maximum de champs de compétences techniques (paysage, urbanisme, agriculture, tourisme, biodiversité...). L’équipe pluridisciplinaire ainsi constituée est animée par le SGGA et organisée en pôles thématiques. La direction générale du projet est également mutualisée au sein d’un comité de direction animé par le SGGA regroupant les directeurs généraux des EPCI, d’Orgnac-l’Aven Grand Site de France et avec l’appui des Départements.

Cette mutualisation de moyens constitue un gage d’engagement et d’appropriation de la démarche collective par les partenaires.

Structure organisationnelle du Grand Site de France



Répartition du pilotage entre les partenaires

Orientation 1 : Vers un projet de territoire consolidé et des valeurs partagées			
> SGGA			
<p>Orientation 2 Vers un capital nature et paysage préservé > CD07 et SGGA, en lien avec CD30</p>	<p>Orientation 3 Vers des bourgs et des villages vivifiés > CC DRAGA</p>	<p>Orientation 4 Vers une agriculture diversifiée et soutenue > CCGA</p>	<p>Orientation 5 Vers un tourisme et des loisirs répartis, fondés sur les patrimoines > SPL Gorges de l’Ardèche Tourisme, en lien avec OT Provence Occitane</p>

Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA - Animation équipe projet		CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane				État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents		Budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Rassemblement régulier du comité de directeur et de l'équipe projets pour s'assurer de l'avancement du projet, du bon fonctionnement de ce mode de pilotage et de répartition des moyens humains.						
Indicateurs de résultats		Partage de compétences techniques. Mise en œuvre effective du programme d'actions.						

▪ Sous-action 2.3 – Assurer une veille financière pour mobiliser des financements extérieurs (AAP, AMI, dotations aménités rurales, mécénat...)

Description								
<p>Le financement dit « socle » apporté par les partenaires apporte un budget minimum d'autofinancement d'actions dont les plans de financement devront impérativement être complétés par des ressources externes via des subventions classiques mais aussi par la mobilisation de moyens liés à des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des actions de mécénat mais aussi par la mobilisation de la dotation aménités rurales qui représente 127 000 € en 2025 pour 11 des 16 communes du périmètre.</p> <p>Les ressources humaines du Grand Site de France et des partenaires institutionnels seront particulièrement sollicitées pour répondre à cet enjeu financier.</p>								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage	Partenaires techniques				Partenaires financiers			
SGGA - Ingénierie financière	UE, État, Région AuRA, Région Occitanie, CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, communes				État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA			
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus							
Temps agent	Budget socle							
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi	Candidatures effective à divers appels à projets, appels à manifestations d'intérêt, demandes de mécénat, propositions de mobilisation de la dotation aménités rurales...							
Indicateurs de résultats	Nombre de financements extérieurs obtenus et montants.							

**OBJECTIF 2 – FAVORISER L'APPROPRIATION DU LABEL
GRAND SITE DE FRANCE ET DE LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE**

ACTION 3 - FORMER ET SENSIBILISER LES ÉLUS À LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE

Description

La démarche paysagère, sur laquelle s'appuie le projet n'est pas toujours familière pour les élus. Elle est pourtant essentielle à la compréhension du projet et à sa mise en œuvre.

Ainsi, dans le but de faciliter son appropriation, des temps de formation et de sensibilisation seront proposés aux élus. Ils pourront prendre différentes formes : études de cas pratiques (sur un projet du territoire par exemple), visites de chantiers, journées d'échanges de pratiques, conférences... pour aborder la question du paysage à différentes échelles : de la parcelle au grand paysage, de la gestion des espaces verts à l'insertion paysagère des équipements dans le grand paysage, en passant par le réaménagement de place ou la gestion des flux.

Il pourra s'agir de formations déjà proposées par des partenaires (CAUE, DREAL, Parcs naturels régionaux, RGSF, CNFPT...) ou dédiées aux élus du Grand Site.

Dans un premier temps, il est envisagé de proposer des temps de formation en début de mandat communal pour que les équipes en place puissent s'approprier cette démarche dans les 2 années qui suivront leur élection. Toutefois, des opportunités telles que la réalisation d'un projet de requalification pourront être saisies pour organiser plus spontanément une visite de chantier, par exemple.

De plus, les élus seront invités à participer aux rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France qui se tient chaque année à l'automne.



Visite lecture de territoire organisée dans le cadre de l'étude « Plan de paysage et de biodiversité »
© Agence Folléa-Gautier



Délégation d'élus et techniciens lors des 27^{es} rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France - 2025
© RGSF

Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA – en lien avec les CAUE	CAUE 07, CAUE 30, DREAL, CNFPT, RGSF, Parcs naturels régionaux	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA

Coût prévisionnel	Cofinancements attendus
Temps agent + coût intervention CAUE ou autre organisme de formation (à préciser selon la nature du programme)	Budget socle

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Programmation effective de formations, rencontres autour de la démarche paysagère.
Indicateurs de résultats	Participation d'au moins un élu de chaque commune et EPCI partenaire du projet à une rencontre ou formation.

ACTION 4 - ORGANISER LA COMMUNICATION DU GRAND SITE DE FRANCE

Aujourd'hui, la communication s'appuie essentiellement sur un site internet et une lettre d'information trimestrielle. Malgré les efforts menés par les collectivités pour communiquer autour de cet outil, il reste peu lisible pour de nombreux habitants, socioprofessionnels, élus et visiteurs, au sein d'un ensemble complexe de labels, de réglementations et de zonages. Pourtant, la dynamique qui en découle peut avoir des effets concrets sur leur quotidien ; l'appropriation des enjeux du label et des valeurs du territoire constitue ainsi une condition essentielle à la mobilisation collective nécessaire à la réussite du projet. C'est pourquoi il est nécessaire, à l'heure de la labellisation, de redoubler d'efforts pour rendre possible cette appropriation. Une bonne communication peut y contribuer.

Les années 2026 et 2027 permettront de poser les bases de la communication future avec 3 actions principales.

▪ Sous-action 4.1 - Réaliser le logo-cartouche du Grand Site de France

Description								
Cadré par le Ministère de l'Écologie attributaire du label, le logo-cartouche est un outil de communication indispensable à tout Grand Site de France. En quelques traits, il représentera le territoire et sera un repère indispensable dans les différents supports de communication, au niveau local comme national.								
Exemples de logos-cartouches								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage	Partenaires techniques			Partenaires financiers				
SGGA	État / DREAL, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, GSF Aven d'Orgnac			État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA				
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus							
Temps agent + 2500€	Budget socle							
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi	Lancement d'une prestation.							
Indicateurs de résultats	Réalisation du logo-cartouche et reconnaissance par le territoire.							

▪ Sous-action 4.2 - Élaborer une stratégie de communication

Description

L'élaboration d'une stratégie de communication, permettra de poser un cadre clair à la communication autour du Grand Site de France, d'avoir une cible, un message, des objectifs cohérents et partagés et de définir les outils adaptés. Il s'appuiera sur un diagnostic des outils existants et intégrera un volet signalétique (cf. sous-action 4.3).

A titre d'exemple, le site internet créé lors de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site de la Combe d'Arc a été mis-à-jour pour communiquer également sur la démarche de labellisation sur un périmètre étendu, mais il ne s'agit en l'état que d'une étape intermédiaire peu satisfaisante. Il sera donc indispensable de se questionner sur les objectifs de ce site internet pour le faire évoluer ou en créer un nouveau, si cet outil s'avère pertinent.

De même, une lettre d'information est diffusée numériquement chaque trimestre depuis septembre 2024. Elle permet de partager les actualités du Grand Site et est rédigée collectivement. Des questions sur son contenu, sa périodicité, son mode de diffusion, etc. devront se poser pour s'assurer de sa pertinence.



Lettres d'information du projet Grand Site de France

Calendrier de réalisation

2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA	État / DREAL, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, GSF Aven d'Orgnac, RGSF	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agent + 10 000 €	Budget socle	
Suivi de la réalisation		
Indicateurs de suivi	Lancement d'une étude. Mise en place d'outils appropriés.	
Indicateurs de résultats	Communication cadrée par une stratégie claire. Information des partenaires, des habitants et des visiteurs sur les actualités du Grand Site. Appropriation du label et de la démarche par les partenaires, les habitants, les visiteurs.	

▪ Sous-action 4.3 - Concevoir et déployer une signalétique Grand Site de France

Description																										
<p>Le déploiement d'une signalétique Grand Site de France, une fois le territoire labellisé, permettra au visiteur de l'informer de son entrée dans ce territoire d'exception. Des panneaux routiers annoncent déjà les gorges de l'Ardèche, l'Aven d'Orgnac, la grotte Chauvet, depuis les axes routiers principaux (départementales, nationales et autoroutes).</p> <p>Il n'est pas question de démultiplier les sources d'information, mais plutôt de les intégrer dans une approche globale.</p> <p>Dans un premier temps, un état des lieux de la signalétique existante sera réalisé (localisation, typologie, état...), aussi bien sur les espaces routiers que sur les sentiers. Il s'agit ensuite de définir quel mode d'information complémentaire (ou de remplacement) mettre en place, en s'appuyant notamment sur l'exemple d'autres Grands Sites, sur des Parcs naturels régionaux.</p> <p>Dans un objectif de sobriété et de respect de l'esprit des lieux, une attention particulière sera portée à la typologie de la signalétique, dans la continuité des équipements existants, dont les chartes signalétiques existantes (Gard pleine nature, SIL des Départements...) mais également à la localisation et limitée au strict nécessaire (pour la signalétique routière, uniquement aux entrées principales du Grand Site par exemple : arrivées depuis Alès, Aubenas, Montélimar, Avignon).</p> <p>Un schéma directeur de la signalétique sera élaboré en ce sens.</p> <p>Cette action devra être mise en lien avec les actions 16 (gestion de la signalétique) et 34.2 (labellisation de sentiers « Grand Site de France »).</p>																										
<p>Localisation : Territoire labellisé et ses abords (voies d'accès)</p>																										
<p>Calendrier de réalisation</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>2031</th> <th>2032</th> <th>2033</th> <th>2034</th> </tr> <tr> <td>Année 0</td> <td>Année 1</td> <td>Année 2</td> <td>Année 3</td> <td>Année 4</td> <td>Année 5</td> <td>Année 6</td> <td>Année 7</td> <td>Année 8</td> </tr> </thead> </table>									2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034																		
Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8																		
<p>Montage technique et financier</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Maître d'ouvrage</th> <th>Partenaires techniques</th> <th>Partenaires financiers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SGGA</td> <td>État / DREAL, CD07, CD30, communes</td> <td>État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, communes</td> </tr> <tr> <th>Coût prévisionnel</th> <th colspan="2">Cofinancements attendus</th> </tr> <tr> <td>Temps agent + 7000 € (volet signalétique, conception, en lien avec la stratégie de communication)</td> <td colspan="2">Budget socle, communes, DETR</td> </tr> </tbody> </table>									Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers	SGGA	État / DREAL, CD07, CD30, communes	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, communes	Coût prévisionnel	Cofinancements attendus		Temps agent + 7000 € (volet signalétique, conception, en lien avec la stratégie de communication)	Budget socle, communes, DETR							
Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers																								
SGGA	État / DREAL, CD07, CD30, communes	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, communes																								
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus																									
Temps agent + 7000 € (volet signalétique, conception, en lien avec la stratégie de communication)	Budget socle, communes, DETR																									
<p>Suivi de la réalisation</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de suivi</th> <th>Indicateurs de résultats</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Engagement effectif d'un schéma directeur de la signalétique.</td> <td>Mise en place d'une signalétique à l'approche du Grand Site de France, mais également sur son territoire si cela s'avère pertinent..</td> </tr> </tbody> </table>									Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats	Engagement effectif d'un schéma directeur de la signalétique.	Mise en place d'une signalétique à l'approche du Grand Site de France, mais également sur son territoire si cela s'avère pertinent..														
Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats																									
Engagement effectif d'un schéma directeur de la signalétique.	Mise en place d'une signalétique à l'approche du Grand Site de France, mais également sur son territoire si cela s'avère pertinent..																									



ACTION 5 – RENFORCER LES PROGRAMMES D'ANIMATION SUR LA NATURE ET LES PAYSAGES

Cette action répond à l'objectif central de partager les valeurs du Grand Site avec les différents publics permanents et saisonniers et selon des dispositifs spécifiques. Chaque année, le syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche propose un riche programme d'animations et des actions de sensibilisation auprès du grand public, mais aussi des scolaires ou d'associations et professionnels qui en font la demande. Les thématiques abordées sont variées (histoire, biodiversité, géologie, paysage...). Ce programme mérite toutefois d'être enrichi sur le volet paysage, avec une approche plus sensible, dans l'objectif de partager les valeurs du Grand Site et de permettre à chacun de ressentir l'esprit des gorges de l'Ardèche.

▪ Sous-action 5.1 – Poursuivre et faire évoluer le programme « École dans la nature »

Description

Chaque année depuis bientôt 10 ans, le programme « École dans la nature » permet à des écoles de bénéficier tout au long de l'année d'animations nature dans un espace de nature identifié à proximité de l'école. Les enseignants sont invités à s'approprier ce « coin nature » en dehors des temps d'animations proposés par les guides naturalistes du SGGA. Les écoles qui le souhaitent peuvent faire labelliser cet espace « Aire terrestre éducative » (ATE) et ainsi mettre en place un programme de gestion de cet espace. Chaque classe profite également d'un séjour de 2 jours au bivouac de Gaud, avec une nuit, en immersion au cœur de la réserve naturelle.

En fin d'année, les classes se rassemblent pour un moment festif au bord de la rivière et présentent un projet qu'elles ont choisi de mener en autonomie tout au long de l'année. Il peut s'agir de la création d'un jeu (memory, questions/réponses...), d'une pièce de théâtre ou tout autre idée qui permette de valoriser ce qui aura été appris au cours de cette année-là. En 2025, 5 classes ont bénéficié de ce dispositif.

Ce programme est apprécié des enseignants et des élèves. Il sera donc poursuivi et enrichi. Une ou plusieurs variantes seront envisagées pour proposer une approche paysagère plus vaste, intégrant par exemple la découverte du patrimoine culturel et bâti, la mise en lumière de l'évolution des paysages à travers des sujets tels que l'urbanisme ou l'agriculture. Le SGGA coordonnera ce dispositif, mais associera divers partenaires selon les thématiques abordées, en s'appuyant notamment sur le réseau Passerelles Patrimoines. Une approche artistique sensible est également envisagée.



Localisation : Ensemble du territoire et communes proches

Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA	Communes, écoles, Passerelles patrimoines, CAUE 07, CAUE 30, Chambres d'agricultures	État / DREAL, CCGA, CCDRAGA, mécénat d'entreprise
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agents + 11 000 €	État / DREAL (EEDD), CCGA, CCDRAGA (CTEAC), mécénat d'entreprise	

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Lancement annuel de l'appel à projet auprès des classes. Proposition effective de variante au programme initial « École dans la nature ».
Indicateurs de résultats	Nombre de classes bénéficiaires du programme. Nombre d'intervenants extérieurs associés au projet. Satisfaction des classes.

▪ **Sous-action 5.2 - Poursuivre les interventions d'écogardes sur le territoire et renforcer le volet paysage / Grand Site de France**

Description

Depuis 2010, une équipe d'écogardes est recrutée en juillet et août pour aller à la rencontre des visiteurs et les sensibiliser au respect des sites qu'ils fréquentent. Au moment de leur prise de poste, ils bénéficient d'une formation d'une semaine de la part des partenaires et de l'équipe de permanents du SGGA. Cette entrée en matière permet de faire connaissance ou d'approfondir leurs connaissances sur la biodiversité, les milieux, la géologie, les paysages, l'histoire, le tourisme, la réglementation, les bonnes pratiques... pour qu'ils soient les messagers des valeurs du Grand Site auprès des visiteurs. Divers outils pédagogiques leurs sont mis à disposition.

Ils interviennent à pied et sur l'eau, principalement dans le cœur patrimonial (Combe d'arc, fond des gorges, belvédères, plages de Sauze et du grain de sel), là où la fréquentation est la plus forte, ainsi que sur certains sites d'accueil du public tels que la grotte de la Madeleine. En 2025, ils étaient 5 et ont sensibilisé presque 3000 visiteurs. Leurs interventions, qui ont souvent une orientation "naturaliste", sont très appréciées.

Ce dispositif de sensibilisation sera poursuivi au cours des prochaines années, avec pour objectif d'encourager les écogardes à avoir une approche paysage / Grand Site de France, moins « naturaliste » et ainsi renforcer la valorisation du territoire dans sa pluralité. Une plus grande diversité de profils recrutés pourra être recherchée.



Localisation : Cœur patrimonial : Combe d'Arc et canyon essentiellement

Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA	CD07, CD30, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, différents sites d'accueil du public (grotte de la Madeleine par exemple)	État, Région AuRA, CD07
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agents + 35 000 €	Région (N2000), CD07 (CAN, AP), État / DREAL	

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Recrutement annuel de saisonniers. Organisation de temps de formation avec un apport de connaissances théoriques variées grâce à une diversité d'intervenants.
Indicateurs de résultats	Nombre de saisonniers recrutés. Nombre de visiteurs sensibilisés. Satisfaction des écogardes vis-à-vis de l'accompagnement délivré et de la réceptivité des visiteurs. Satisfaction des personnes sensibilisées.

▪ **Sous-action 5.3 – Faire évoluer le programme d’animations : développer le volet « paysage » et l’approche sensible des lieux**

Description

Chaque année, un programme d’animations gratuites est conçu par le SGGA avec certains de ses partenaires (LPO, CEN, associations patrimoine, guides nature des gorges de l’Ardèche, ONF...). Conférences, balades, activités de pleine nature accompagnées, les animations s’adressent à un public familial et permettent de faire découvrir le territoire des gorges de l’Ardèche et ses richesses (biodiversité, géologie, histoire, paysages...). Proposées entre le printemps et l’automne, elles touchent aussi bien les habitants que les visiteurs.

Dans la continuité des animations proposées en 2024 et 2025 autour de l’esprit des gorges de l’Ardèche, mêlant découverte, contemplation, écriture et dessin, il sera enrichi pour continuer à développer la découverte sensible des lieux, l’approche paysagère et la mise en valeur de la grande richesse des gorges de l’Ardèche, au-delà de son patrimoine naturel. Certaines animations mêleront art et science, comme la découverte de grottes ornées couplées à des ateliers de dessin, des balades contées à la découverte des oiseaux des gorges de l’Ardèche ou des marches itinérantes pour redécouvrir en chemin l’histoire du territoire, tout en reliant les Hommes entre eux et aux lieux (cf. Marcher depuis la nuit des temps)

Certaines animations pourront se rattacher à des événements départementaux, régionaux ou nationaux (ex: Journées européennes du patrimoine, Fête de la nature, Paroles en festival,).pour gagner en visibilité, toucher un plus grand nombre de personnes et continuer de faire rayonner le Grand Site au-delà de son territoire.



Balade « carnet de voyage » et soirée conte dans le cadre du travail de recherche-artistique autour de l'esprit des gorges de l'Ardèche
© Sébastien Gayet / SGGA

Localisation : Ensemble du territoire

Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d’ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA	Offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, divers acteurs du territoire (associations, collectivités, socioprofessionnels...)	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agent + 5 000 €	CD07 (CAN), budget socle	

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Programmation annuelle d’animations gratuites, ouvertes à tous.
Indicateurs de résultats	Nombre d’animations proposées chaque année. Diversité des interventions et intervenants. Nombre de participants (anciens et nouveaux) et niveau de satisfaction.

ACTION 6 - DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'AMBASSADEURS

Description

Qui de mieux placés pour partager les valeurs du Grand Site que ceux qui y habitent ou y travaillent ? Dans une optique de partage des valeurs du Grand Site, l'appui sur des ambassadeurs en contact avec le grand public permet de démultiplier les moyens de diffusion des bons messages.

La pratique accompagnée d'activités de pleine nature est encouragée par les offices de tourisme notamment qui s'appuient sur les nombreux guides et moniteurs (canoë, spéléologie, pêche, VTT, randonnée..).

Imaginé au début des années 2000, le label guide-nature des gorges de l'Ardèche a permis de créer un réseau de professionnels des activités de pleine nature (canoë, randonnée pédestre, spéléologie, escalade, pêche...), ambassadeurs du territoire et messagers de ses valeurs.



Remise du label « Guide-nature des gorges de l'Ardèche »
© Dauphiné Libéré - Rachel Ferro

Un parcours de formation, remanié en 2024, leur permet d'acquérir des connaissances sur le territoire et ses différents milieux pour proposer des prestations tournées vers l'éducation à l'environnement et le respect des sites. Des kits pédagogiques sont à leur disposition. Le parcours de formation se clôture par une mise en situation évaluée, ainsi qu'un oral avec le jury (SGGA, CREPS, association des guides nature). Chaque année, ils doivent participer à de nouvelles formations pour maintenir le lien et mettre à jour les connaissances au besoin. Une charte encadre ce label, en régissant les droits et les devoirs du guide.

On compte aujourd'hui 35 guides labellisés rassemblés au sein de l'association des guides-nature des gorges de l'Ardèche.

Dans un premier temps, il est proposé de continuer de faire vivre ce label : poursuivre les formations et mettre à jour le contenu en proposant par exemple un nouveau module paysage, encourager de nouvelles personnes à se former, créer du lien entre les guides, les impliquer dans la vie du Grand Site...

Dans un second temps, il pourra être envisagé d'impliquer sur la durée d'autres professionnels (guides, hébergeurs, agriculteurs, restaurateurs...) par des moyens qui sont à définir.



Extraits des livrets pédagogiques
© SGGA

Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA	Association des guides nature, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, autres intervenants	SGGA
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agents + 1 000 €	-	

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Ouverture de nouvelles sessions de formation chaque année.
Indicateurs de résultats	Nombre de guides formés chaque année et de labels renouvelés. Satisfaction des guides au regard du programme de formation. Participation des guides labellisés à la vie du Grand Site de France, individuellement ou collectivement via l'association des Guides nature des gorges de l'Ardèche (contribution au programme d'animations, participations aux évènements, échanges réguliers...) Satisfaction de leurs clients. Évolution de la demande de sorties accompagnées.

VERS UN CAPITAL NATURE ET PAYSAGE PRÉSERVÉ



Le territoire présente des paysages et des milieux vastes et diversifiés, avec une grande richesse faunistique et floristique. On retrouve des espèces « phares » mais aussi un cortège d'espèces plus ordinaires pour autant dignes d'intérêt et essentielles au fonctionnement des écosystèmes. L'homme a très tôt su profiter de ces richesses et il a contribué à enrichir les patrimoines historiques et culturels. Aujourd'hui, ces milieux préservés contribuent à la popularité du territoire en matière de tourisme vert, de sport-nature et de cadre de vie. Ces patrimoines, notamment naturels et historiques, restent néanmoins fragiles, inégalement protégés et reconnus, et parfois sous-valorisés.

La préservation des sites à forts enjeux environnementaux et historiques, et des continuités écologiques, l'usage sobre des ressources, la gestion adaptée des milieux face au défi climatique, sont au cœur des ambitions. Il s'agit aussi de mieux connaître ces patrimoines pour dépasser les périmètres de protection et de gestion et ainsi faire grandir la personnalité du territoire.

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
Objectif : Améliorer la connaissance, prendre soin et mettre en valeur la nature et les paysages ordinaires et extraordinaires				
7. Suivre la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale et y contribuer	1	Poursuite	-	SGGA
8. Engager la requalification de sites patrimoniaux				
8.1. Requalifier et mettre en valeur le site de la Magdeleine, dit Maladrerie des Templiers	1	Nouvelle action	Plan de gestion : 20 000 € Entretien de la végétation : 3 500 € / an Entretien et sécurisation du bâti : 120 000 € Interprétation : 50 000 €	CAGR
8.2. Évaluer les opportunités de requalification d'autres sites patrimoniaux	3	Nouvelle action	Selon les opportunités : Étude : 15 000 € HT / site (prestation) ou 4 000 € HT / site (stage) + travaux	SGGA (phase préalable) Communes ou propriétaires privés (travaux)
9. Valoriser et restaurer le patrimoine en pierre sèche				
9.1. Poursuivre l'inventaire et la valorisation du patrimoine en pierre sèche	3	Poursuite	Temps agent + 4 000 € (stage 6 mois) + 10 000€ (guide)	SGGA
9.2. Encourager des actions de restauration (appels à projets, chantiers pilotes...)	1	Poursuite	5 à 10 000 € / an	SGGA, communes

Deux objectifs ont été définis pour répondre à cette ambition, desquels découlent les actions et sous-actions :

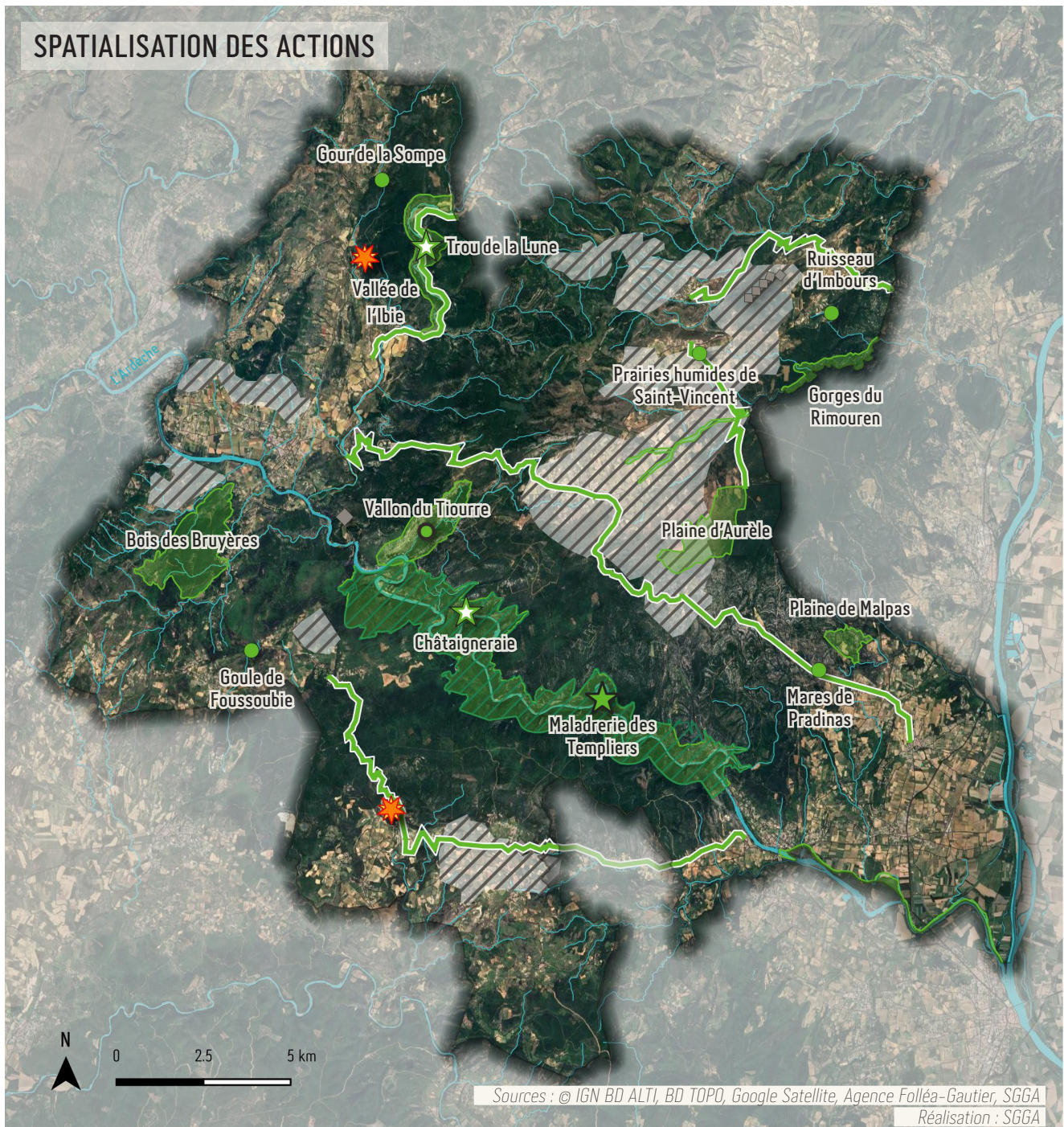
- Améliorer la connaissance, prendre soin et mettre en valeur la nature et les paysages ordinaires et extraordinaires ;
- Accompagner la gestion des milieux, en lien avec les changements climatiques et intégrant une approche paysagère.

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation										
			Label phase 1					Label phase 2					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
État, OFB, CD07, CD30, CBNMC, LPO, ONF 07 et 30, Fédérations départementales des chasseurs 07 et 30, OT GAPA et Provence Occitane	État / DREAL, CD07, SGGGA												
Commune de Le Garn, commune d'Aiguèze, SGGGA, CD 30, UDAP 30, DRAC Occitanie (SRA notamment), CRMH Occitanie, office de tourisme Provence Occitane, office de tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc	Fondation du patrimoine, DRAC Occitanie, mécénat	DRAC Occitanie											
CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, communes, SGGGA, DREAL, UDAP 30	Collectivité propriétaire, Fondation du patrimoine, DRAC, mécénat												
DREAL, CD30, UDAP 07, UDAP 30, CAGR, CCGA, CC DRAGA, communes, associations patrimoine, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, association Gens des pierres, association ABPS, école professionnelle de la pierre sèche, FFPPS, universités / écoles de paysages / d'architecture, stages...	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGGA, fondation du patrimoine, DRAC, mécénat	Budget socle, fondation du patrimoine, DRAC, mécénat											
Associations patrimoine, association Gens des pierres, association ABPS, école professionnelle de la pierre sèche, FFPPS	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGGA, fondation du patrimoine, DRAC, mécénat	Budget socle, Fondation du patrimoine, DRAC, mécénat											

Suite du tableau en pages suivantes

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
10. Identifier et aménager des points de vue remarquables sur les paysages naturels et bâtis	2	Nouvelle action	Temps agents + coût des éventuels travaux qui en découleront + coût de la valorisation	SGGA [identification] CD07, CD30, communes (travaux, si nécessaires) Offices de tourisme (promotion)
11. Identifier et préserver les sites à forts enjeux de biodiversité				
11.1. Mettre en œuvre un atlas de la biodiversité communale sur une commune pilote - Action démonstrative	3	Nouvelle action	48 000 € sur une durée de 3-4 ans (estimation OFB, variable selon la taille de la commune notamment)	Commune
11.2. Connaître et maîtriser la fréquentation sur les sites à forts enjeux	1	Poursuite et évolution	Temps agents + 18 000 € (achat d'éco-compteurs)	SGGA
11.3. Poursuivre l'accompagnement des organisateurs d'évènements en sites naturels (manifestations sportives...)	2	Poursuite et évolution	Temps agents	SGGA
11.4. Élaborer des notices de gestion sur certains sites qui le nécessitent	2	Nouvelle action	Selon les opportunités : 10 000 € / site en moyenne (prestation) ou 4 000 € (stage de 6 mois)	SGGA, communes
Objectif : Accompagner la gestion des milieux, en lien avec les changements climatiques et en prenant en compte le paysage				
12. Capitaliser les connaissances acquises pour disposer d'une cartographie des trames écologiques et enjeux associés	2	Nouvelle action	4 000€ (stage de 6 mois)	SGGA
13. Engager une animation quant à la gestion forestière du Grand Site				
13.1. Réaliser un état des lieux de la gestion forestière	2	Nouvelle action	4 000€ (stage de 6 mois)	SGGA
13.2. Mener des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion forestière	3	Nouvelle action	Temps agents	SGGA
14. Suivre et accompagner les expérimentations de gestion du risque incendie	1	Poursuite	Temps agents	SGGA

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation										
			Label phase 1					Label phase 2					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, communes, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, CAUE 07, CAUE 30	Collectivités propriétaires	Collectivités propriétaires											
OFB, SGGA, associations locales, LPO, CEN	OFB	OFB, éventuels AMI, AAP											
Office de tourisme GAPA, PRNTESN (Ministère des sports), associations d'experts naturalistes	CEREMA, État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR	CEREMA Sentier de Nature, budget socle											
Associations organisatrices de manifestations sportives													
CD07, CD30, communes, propriétaires privés, LPO, CEN, associations	Région AuRA, Région Occitanie, AAP, AMI, mécénat	AAP, AMI, mécénat, Région AuRA, Région Occitanie											
CD07, CD30, LPO, CEN													
CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, ONF 07, ONF 30, CNPF, COFOR													
CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, ONF 07, ONF 30, CNPF, COFOR													
CD07, CD30, communes, CCGA, CC DRAGA, CAGR, ONF, SDIS													



Orientation 2 : Vers un capital nature et paysage préservé

Objectif 3 : Améliorer la connaissance et mettre en valeur la nature et les paysages ordinaires et extraordinaires

- Action 7 : Suivre la mise en œuvre du plan de gestion de la RNNGA et y contribuer
- Action 8 : Engager la réhabilitation de sites patrimoniaux
- Requalifier et mettre en valeur le site de la Magdeleine
- Evaluer les opportunités de requalification d'autres sites patrimoniaux
- Action 9 : Valoriser et restaurer le patrimoine en pierre sèche
- Poursuivre l'inventaire et la valorisation du patrimoine en pierre sèche
- Encourager des actions de restauration
- [appels à projets, chantiers pilotes...]
- Action 10 : Identifier et aménager des points de vue remarquables sur les paysages naturels et bâtis

Action 11 : Identifier et préserver les sites à forts enjeux de biodiversité

- NC Mettre en œuvre un atlas de la biodiversité communale sur une commune pilote
- NC Poursuivre l'accompagnement des organisateurs d'évènements en sites naturels
- Connaître et maîtriser la fréquentation
- sur les sites à forts enjeux
- Elaborer des notices de gestion sur certains sites qui le nécessitent

Objectif 4 : Accompagner la gestion des milieux, en lien avec les changements climatiques et en prenant en compte le paysage

- NC Action 12 : Capitaliser les connaissances acquises pour disposer d'une cartographie des trames écologiques et des enjeux associés
- Action 13 : Engager une animation quant à la gestion forestières du Grand Site
- NC Réaliser un état des lieux de la gestion forestière
- NC Mener des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion forestière
- Action 14 : Suivre et accompagner les expérimentations de gestion du risque incendie

NC : non cartographié

**OBJECTIF 3 – AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET METTRE
EN VALEUR LA NATURE ET LES PAYSAGES ORDINAIRES ET
EXTRAORDINAIRES**

ACTION 7 – SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE ET Y CONTRIBUER

Description								
<p>Les gorges de l'Ardèche constituent indéniablement, avec le Pont d'Arc, le cœur battant du territoire. Leur classement en tant que Réserve naturelle nationale en 1980 en a permis la protection, appuyée par la mise en œuvre d'un plan de gestion, dont le dernier a été établi pour une durée de 10 ans (2022-2031). Une attention particulière sera portée à sa mise en œuvre et des passerelles seront faites entre les deux projets, afin qu'ils se nourrissent et permettent un accueil maîtrisé du public, tout en préservant les qualités naturelles et paysagères de ce site exceptionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche <p>Le plan de gestion de la réserve identifie une centaine d'actions à mener au cours de la période 2022-2031. Elles sont catégorisées par enjeux (milieux forestiers / milieux rupestres / milieux rivulaires / milieux souterrains / ancrage territorial / connaissance / fonctionnement) et par catégorie d'action (connaissance et suivi du patrimoine naturel / surveillance du territoire et police de l'environnement / prestation de conseil, études et ingénierie / interventions sur le patrimoine naturel / création et maintenance d'infrastructures d'accueil / management et soutien / participation à la recherche / prestations d'accueil et d'animation / création de supports de communication et de pédagogie).</p> <p>Plusieurs actions phares au regard de la démarche Grand Site de France sont reprises et détaillées dans le présent plan d'actions (label guide nature, accompagnement des organisateurs de manifestations sportives, accueil sur les bivouacs, entretien des sentiers, sensibilisation du public...) tandis que d'autres ne le sont pas, mais sont tout de même essentielles à la préservation et au rayonnement de ce site d'exception. C'est pourquoi l'accent est mis ici sur la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve dans son entièreté.</p> <p>La liste complète des actions est présentée en pages suivantes.</p> <p>De la même manière, une attention particulière sera portée aux actions de préservation et de gestion menées sur d'autres sites gérés par les collectivités (Natura 2000 par exemple) et sur ce qui est mis en œuvre dans le cadre de l'Espace naturel sensible des gorges de l'Ardèche.</p>								
<p>Localisation : Réserve naturelle nationale</p>								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA (RNNGA)		État, OFB, CD07, CD30, CBNMC, LPO, ONF 07 et 30, Fédérations départementales des chasseurs 07 et 30, OT GAPA et Provence Occitane				État / DREAL, CD07, SGGA		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Coût de mise en œuvre du plan de gestion								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Mise en œuvre effective des actions prévues au programme d'action de la RNNGA. Bilan annuel de gestion du site classé.						
Indicateurs de résultats		Préservation des qualités du cœur patrimonial, tout en permettant la découverte.						

SOMMAIRE DES FICHES-ACTIONS PAR CATEGORIE D'ACTION

CODE	ACTION	PAGE
CS - Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel		
CS.01	Evaluation de l'état de conservation des habitats forestiers	P.9
CS.02	Suivi des lichens	P.10
CS.03	Evaluation décennale de l'intégrité écologique des populations de syrphidés	P.11
CS.04	Suivi des travaux d'exploitations forestières	P.14
CS.05	Caractériser les pratiques de chasse	P.18
CS.06	Suivi annuel des espèces de rapaces rupestres patrimoniales	P.21
CS.07	Suivi des communautés végétales caractéristiques	P.22
CS.08	Surveillance adaptée des sites de nidification de grands rapaces	P.28
CS.09	Améliorer les connaissances sur les sites d'escalade	P.29
CS.10	Suivi des communautés floristiques remarquables	P.33
CS.11	Suivi des peuplements piscicoles patrimoniaux	P.34
CS.12	Suivi de la dynamique alluviale	P.35
CS.13	Suivi de la qualité de l'eau	P.36
CS.14	Suivi de l'intégrité biologique	P.37
CS.15	Caractériser les pratiques de pêche	P.39
CS.16	Suivi des colonies de chiroptères	P.48
CS.17	Suivi des dégradations des cavités	P.49
CS.18	Enquête de perception de la réserve par les acteurs et les usagers du territoire	P.54
CS.19	Réalisation d'une banque d'images et vidéos de la réserve	P.73
CS.20	Suivis de l'exhaustivité des connaissances naturalistes sur la réserve	P.88
CS.21	Cartographie des habitats naturels de la réserve	P.89
CS.22	Cartographie des forêt matures	P.90
CS.23	Mise en en place d'un observatoire photographique	P.92
CS.24	Etude biospéléologique	P.93
CS.25	Identification des domaines vitaux et des habitats utilisés par les couples d'aigles de Bonelli et vautours percnoptères	P.96
CS.26	Inventaire des sites de nidification des rapaces	P.97
CS.27	Etude des mammifères aquatiques	P.98
CS.28	Etude de la flore remarquable	P.99
CS.29	Suivi de la fréquentation des cavités	P.101
CS.30	Veille générale de l'impact du changement climatique	P.105
CS.31	Veille des Espèces Exotiques Envahissantes	P.107
CS.32	Compléter les inventaires naturalistes	P.109
CS.33	Inventaires des OGRs	P.110
SP - Surveillance du territoire et police de l'environnement		
SP.01	Attribution d'un statut règlementaire aux zones de quiétude	P.27
SP.02	Appui technique et scientifique à l'évaluation environnementale des projets d'équipement	P.30
SP.03	Elaboration concertée d'une réglementation "pêche" adaptée aux enjeux piscicoles	P.40
SP.04	Développement d'une procédure de prélèvement et d'analyse d'eau avec les partenaires institutionnels en cas d'alerte pollution	P.44
SP.05	Accompagnement technique et administratif des porteurs de projets d'exploration et/ou de désobstruction sur la prise en compte des enjeux patrimoniaux des cavités	P.50
SP.06	Suivi des infractions constatées	P.55
SP.07	Finalisation de l'arrêté interpréfectoral relatif aux sports de nature et manifestations sportives	P.62
SP.08	Réalisation des missions d'écogarderie	P.63
SP.09	Réalisation des missions de police	P.66
SP.10	Accompagner les organisateurs de manifestations sportives	P.77
SP.11	Développement d'outils d'écoparticipation	P.79

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, PRENDRE SOIN ET METTRE EN VALEUR LA NATURE ET LES PAYSAGES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

EI - Prestation de conseil, études et ingénierie		
EI.01	Favoriser le retour de la grande faune	P.17
EI.02	Neutraliser l'impact de la ligne électrique du bivouac de Gaud	P.25
EI.03	Caractériser les populations de chèvres et évaluer leur impact	P.106
EI.04	Etudier la pollution plastique	P.38
EI.05	Etudier l'influence du marnage sur la biodiversité	P.42
EI.06	Révision du schéma de randonnée et réédition du topoguide	P.58
EI.07	Poursuivre le projet de périmètre de protection	P.64
EI.08	Elaboration d'un plan de circulation	P.65
EI.09	Accueillir les visiteurs aux bivouacs dans le respect des principes et de la réglementation de la Réserve	P.67
EI.10	Elaboration d'un projet de création d'une maison de la réserve	P.68
EI.11	Développement d'un pôle de recherche universitaire et scientifique à Gaud	P.86
EI.12	Etudier les dynamiques forestières sur la réserve	P.91
EI.13	Développement d'un projet de cavité instrumentée	P.94
EI.14	Etudier les fonctionnements hydrologiques des réseaux karstiques	P.95
EI.15	Amélioration les connaissances des chiroptères de la réserve	P.100
EI.16	Etude de la pollution sonore	P.102
EI.17	Etude de l'impact des crèmes solaires sur le plancton	P.103
EI.18	Etude de la pollution de l'air	P.104
EI.19	Etude de l'impact de <i>Corbicula fluminea</i>	P.108
IP - Interventions sur la patrimoine naturel		
IP.01	Mettre en place des mesures de gestion conservatoire des habitats remarquables	P.43
IP.02	Maintenir l'ouverture des pelouses psammophiles	P.45
IP.03	Lutte contre les EVEEs	P.46
IP.04	Mise en place de mesures de gestion conservatoire spécifiques aux cavités	P.52
IP.05	Accompagner et mettre en place des projets de renaturation	P.61
CI - Création et maintenance d'infrastructures d'accueil		
CI.01	Renouvellement et entretien de la signalétique et des supports d'information	P.56
CI.02	Définition et implantation d'infrastructures d'accueil et de médiation	P.57
CI.03	Entretien annuel des sentiers et des infrastructures d'accueil	P.59
MS - Management et soutien		
MS.01	Favoriser la libre évolution dans les plans d'aménagements forestiers	P.12
MS.02	Sensibiliser les publics aux rôles de la forêt et aux modalités de gestion conservatoire	P.13
MS.03	Pérenniser un réseau de parcelles forestières en libre évolution	P.15
MS.04	Concertation sur le retour naturel et le rôle de la grande faune sauvage	P.16
MS.05	Elaboration concertée d'une réglementation "chasse" adaptée	P.19
MS.06	Approvisionnement régulier et entretien des placettes de nourrissage en faveur des espèces nécrophages	P.23
MS.07	Développement et mise en place d'un projet de "placettes éleveurs"	P.24
MS.08	Prévention et sensibilisation sur les zones et périodes de quiétude et diffusion de la connaissance	P.26
MS.09	Sensibilisation des pratiquants à la préservation des espèces et des milieux rupestres	P.31
MS.10	Sensibilisation des usagers du domaine public fluvial à la préservation des espèces et des milieux aquatiques et rivulaires	P.41
MS.11	Sensibilisation des pratiquants, gestionnaires et/ou propriétaires de cavités à la préservation des habitats et des espèces souterraines	P.51
MS.12	Collaboration avec les structures et instances relatives à la gestion des espaces naturels et de la rivière	P.83
MS.13	Assurer le montage, le suivi administratif et financier des opérations	P.112
MS.14	Poursuite de la gestion administrative courante	P.113
MS.15	Développer une stratégie de financement à l'échelle du SGGA	P.114
MS.16	Veille des appels à projets et des programmes financiers	P.115

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, PRENDRE SOIN ET METTRE EN VALEUR LA NATURE
ET LES PAYSAGES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

MS.17	Production de l'évaluation annuelle quinquennale et décennale	P.116
MS.18	Rédaction du plan de gestion suivant	P.117
MS.19	Organisation, participation et animation du comité consultatif	P.118
MS.20	Organisation, participation et animation du conseil scientifique	P.119
MS.21	Suivi administratif et technique des demandes d'autorisations ou de dérogations	P.120
MS.22	Formation en continue des agents de la réserve	P.121
MS.23	Coordination de l'équipe	P.122
MS.24	Renforcement de l'équipe scientifique et de garderie	P.123
MS.25	Optimisation du système de gestion des données	P.124
MS.26	Partage des données avec les partenaires privilégiés de la réserve	P.125
MS.27	Mise en place d'une démarche écoresponsable	P.126
PR - Participation à la recherche		
PR.01	Développer des partenariats de recherche et participer aux d'études scientifiques sur la réserve	P.84
PR.02	Participer au développement de projets de conservation d'envergure et novateurs	P.85
PA - Prestations d'accueil et d'animation		
PA.01	Mobilisation des acteurs territoriaux sur la gestion des déchets	P.60
PA.02	Mise en place de projets pédagogiques avec les scolaires	P.69
PA.03	Cycle annuel d'animations, conférences et expositions	P.72
PA.04	Mettre en place des outils de science participative	P.76
PA.05	Animation du label "Guide Nature Gorges de l'Ardèche"	P.78
PA.06	Organisation de sorties pédagogiques avec les clubs sportifs	P.81
PA.07	Intervention dans les formations de sports de nature	P.82
CC - Création de supports de communication et de pédagogie		
CC.01	Edition d'une plaquette de présentation générale de la réserve	P.70
CC.02	Refonte du site internet de la réserve	P.71
CC.03	Diffusion de l'information générale et de l'actualité de la réserve	P.74
CC.04	Création d'outils de communication et de produits dérivés	P.75
CC.05	Diffusion et création d'outils pédagogiques dédiés aux sports de nature	P.80

© Extrait du plan de gestion de la RNNGA

ACTION 8 – ENGAGER LA RÉHABILITATION DE SITES PATRIMONIAUX

Certains sites qui font pourtant la richesse naturelle et/ou historique des gorges de l’Ardèche présentent des faiblesses pointées dans le plan de paysage et de biodiversité : difficultés d’accès, sécurité des visiteurs, dégradations diverses, stationnement sauvage en bord de route, circulations douces dangereuses, difficulté de gestion de la fréquentation... Peuvent être cités : la Maladrerie des Templiers, la Châtaigneraie, le Trou de la Lune (liste non exhaustive).

Leur requalification permettra d’améliorer la qualité globale des paysages, de les mettre en valeur, d’assurer leur pérennité et leur transmission aux générations futures et/ou d’y favoriser un accueil de qualité dans le respect de l’esprit des lieux.

▪ Sous-action 8.1 – Requalifier et mettre en valeur le site de la Magdeleine, dit Maladrerie des Templiers

Description

Situées dans une boucle en rive droite de l’Ardèche, les ruines médiévales de la Magdeleine, plus connues sous le nom de « Maladrerie des Templiers » représentent un site patrimonial des gorges de l’Ardèche et un témoin d’une riche histoire où l’homme et l’environnement se confondent. Une légende populaire née au XIX^e siècle laissait entendre que des Templiers seraient venus se réfugier dans les gorges de l’Ardèche, après des arrestations orchestrées par le roi de France Philippe le Bel en 1307 et la dissolution de l’Ordre par le pape en 1312. Quatre campagnes de fouilles archéologiques menées entre 2012 et 2015 ont complètement déconstruit ce récit. Il s’agirait en réalité d’un établissement monastique dont les premiers bâtiments sont datés du XI^e ou XII^e siècle. Abandonné au XIV^e siècle, il est réinvesti par les charbonniers au XVI^e siècle puis au XIX^e siècle par des bergers. Le site est propriété de la commune de Le Garn.

Il accueille aujourd’hui des visiteurs qui arpentent les sentiers des gorges, mais il souffre de la dégradation naturelle de son patrimoine bâti, d’un manque de mise en valeur et de difficultés d’accès en raison d’un développement croissant de la végétation. Il représente également un risque de sécurité du public qui le fréquente.

Un important travail de requalification, permettant la préservation de ce patrimoine exceptionnel, mais également sa valorisation auprès du grand public apparaît alors nécessaire.



Maladrerie des Templiers vue depuis le balcon de la Maladrerie
[route touristique des gorges de l’Ardèche]
© Agence Folléa-Gautier

La réalisation d’un plan de gestion opérationnel permettra de poser un cadre clair et pérenne des ambitions des partenaires pour la requalification et la gestion à long terme de ce site, affirmant notamment le rôle de chacun. Il déclinera a minima les thématiques suivantes :

▪ Entretien de la végétation autour du site et sécurisation de l’accès

Dans un premier temps et à court terme (2026), une convention d’entretien sera formalisée entre le syndicat de gestion des gorges de l’Ardèche, la communauté d’agglomération du Gard rhodanien et la commune de Le Garn. Elle permettra de cadrer les modalités d’intervention du SGGG pour l’entretien du site et des sentiers qui y conduisent, depuis le Garn notamment.

Dans un second temps, un travail plus fin sur la sécurisation de l’accès devra être mené et d’éventuels aménagements légers pourront être envisagés (création de marches sur certaines zones très pentues par exemple)

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, PRENDRE SOIN ET METTRE EN VALEUR LA NATURE ET LES PAYSAGES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

▪ **Entretien et sécurisation du bâti**

Aujourd’hui, les bâtiments se dégradent et peuvent constituer un danger pour les visiteurs, tout en mettant en péril la pérennité à plus long terme de ces ruines. Un important travail de sécurisation du site par la réfection des maçonneries notamment sera donc mené. Il s’appuiera sur l’étude réalisée par la DRAC Occitanie en 2023.

Le cahier des charges des travaux à réaliser et des méthodes à employer sera rédigé avec le soutien de l’UDAP 30, en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et le Service régional de l’archéologie (SRA).

▪ **Mise en valeur**

Le site se situe aujourd’hui sur un parcours balisé depuis le village de Le Garn. Le faible entretien du site ces dernières années, notamment liées à des réticences à emmener les promeneurs sur un espace non sécurisé a pu nuire à sa notoriété. C’est pourquoi il sera important, à l’issue des travaux de sécurisation et entretien du site, de retravailler sur sa valorisation.

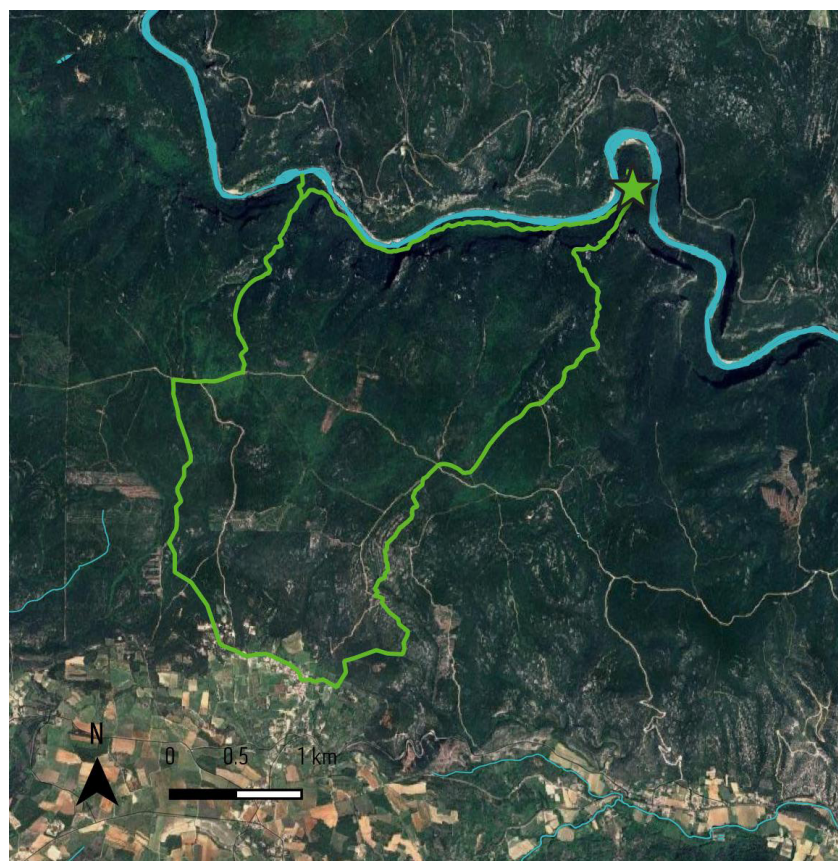
Cela pourra passer notamment par un travail d’interprétation, permettant de guider les visiteurs sur le site et de leur transmettre notamment les connaissances acquises sur l’histoire de ce site lors des fouilles menées entre 2012 et 2015 sous la direction de Nicolas Clément (ce n’est ni une maladrerie, ni un lieu de passage des Templiers...), ainsi que sur le paysage environnant par une découverte immersive. Des points de vue vers le sud et sur le gorges pourront être aménagés. Si du mobilier est installé, il devra être sobre, en quantité limitée et respecter l’esprit des lieux.

Un travail de valorisation du parcours de découverte nouvellement aménagé sera mené avec les deux offices de tourisme (Provence Occitane et Gorges de l’Ardèche – Pont d’Arc), en lien avec la labellisation de sentiers « Grand Site de France » (action 34). Des randonnées guidées pourront être organisées. L’accès au site depuis la rivière mériterait également d’être évalué afin de faire découvrir ce patrimoine aux randonneurs et aux canoéistes.

L’installation d’éco-compteurs permettra de suivre l’évolution de la fréquentation du site. Des enquêtes pourront également être réalisées, par les écocardes par exemple, pour évaluer la satisfaction des visiteurs et nourrir le projet.

Localisation : Site de la Magdeleine, au cœur de la Réserve naturelle nationale

Localisation du site de la Magdeleine et du sentier à valoriser



-  Site de la Magdeleine
-  Sentier de la Maladrerie des Templiers (départ de Le Garn)

Sources : © IGN BD TOPO, Google satellite, SGGA
Réalisation : SGGA

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, PRENDRE SOIN ET METTRE EN VALEUR LA NATURE ET LES PAYSAGES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES


Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
CAGR		Commune de Le Garn, commune d'Aiguèze, SGGGA, CD 30, UDAP 30, DRAC Occitanie (SRA notamment), CRMH Occitanie, office de tourisme Provence Occitane, office de tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc			Fondation du patrimoine, DRAC Occitanie, mécénat			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Plan de gestion : 20 000 € Entretien de la végétation : 3 500 € / an Entretien et sécurisation du bâti : 120 000 € Interprétation : 50 000 €		DRAC Occitanie : 40% maximum du montant total des travaux d'entretien et sécurisation du bâti						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Engagement du plan de gestion et des différents volets afférents.						
Indicateurs de résultats		Travaux de sécurisation, d'entretien et de valorisation terminés. Travaux d'entretien annuel de la végétation et de veille sanitaire du bâti encadrés par le plan de gestion. Site fréquenté en toute sécurité et dans le respect du lieu. Suivi de la fréquentation assuré.						



Maladrerie des Templiers lors du chantier archéologique de 2012

© SGGGA

▪ **Sous-action 8.2 – Évaluer les opportunités de requalification d’autres sites patrimoniaux**

Description								
<p>La priorité est aujourd’hui mise sur la requalification de la Maladrerie des Templiers, mais d’autres sites mériteraient qu’une attention leur soit portée, à plus long terme.</p> <p>Dans un premier temps, le contexte règlementaire, foncier et technique de ces sites devra être affiné. Des schémas d’intention seront ensuite proposés pour, selon les cas, les renaturer, préserver leurs qualités architecturales et paysagères, gérer la fréquentation et améliorer l’accueil, les mettre en valeur, permettre une découverte sécurisée...</p> <p>Dans un second temps, selon les opportunités techniques et financières, des actions de requalification seront engagées par les collectivités propriétaires.</p> <p>Exemples de sites à requalifier, identifiés dans le plan de paysage et de biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Trou de la Lune (Lagorce) : gestion de la fréquentation et du stationnement, mise en valeur - La Châtaigneraie (Labastide-de-Virac) : nettoyage du site 								
 <p style="text-align: right;">Le Trou de la Lune © SGGA</p>								
Localisation : Sites patrimoniaux ou naturels dégradés : Trou de la Lune, Châtaigneraie... (liste non exhaustive)								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d’ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers						
SGGA (phase préalable) Communes ou propriétaires privés (travaux)	CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, communes, SGGA, DREAL, UDAP 30	Collectivité propriétaire, Fondation du patrimoine, DRAC, mécénat						
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus							
Selon les opportunités : Étude : 15 000 € HT / site (prestation) ou 4 000 € HT / site (stage) + travaux	Collectivité propriétaire, Fondation du patrimoine, DRAC, mécénat							
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi	Engagement effectif d’études, puis de travaux de requalification.							
Indicateurs de résultats	Nombre de sites patrimoniaux dotés d’un état du contexte (réglementaire, foncier, technique...) et de schémas d’intention. Base préalable à l’engagement de travaux. Nombre de sites requalifiés.							

ACTION 9 – VALORISER ET RESTAURER LE PATRIMOINE EN PIERRE SÈCHE

Le patrimoine construit en pierre sèche du territoire est fragile, alors qu'il constitue une part essentielle et marquante de l'identité du territoire. Il se raréfie avec les besoins contemporains de mécanisation de l'agriculture (broyage de murs), de l'urbanisation (destruction des terrasses) ou par manque de gestion (écroulements, enrichissements). Il disparaît au profit de matériaux standardisés et industriels qui banalisent les paysages et appauvrissent les milieux (parpaings, clôtures métalliques ou PVC, ...). Face à ces processus, l'objectif est de valoriser le patrimoine en pierre existant et de contribuer à la redynamisation de la filière pierre sèche : carrières, artisans, savoir-faire, sensibilisations, formations, commande publique.

▪ Sous-action 9.1 – Poursuivre l'inventaire et la valorisation du patrimoine en pierre sèche

Description								
<p>Dans le but de valoriser le patrimoine existant (murs, cabanes, terrasses) et contribuer à sa préservation, voire remise en état / en usage, une poursuite des inventaires réalisés entre autres par Michel Raimbault et Chantal Rouchouse sur le plateau de Gras / Saint-Remèze sera menée. Ce travail pourra être réalisé de manière collaborative, avec les associations patrimoine et les propriétaires des terrains. Les données seront rassemblées informatiquement et cartographiées (SIG).</p> <p>Ces éléments identitaires des paysages des gorges de l'Ardèche pourront ensuite être valorisés par la création de parcours de découverte, l'organisation d'évènements (fête de la pierre sèche, animations...), des articles dans la lettre d'information et/ou sur le site internet... Mais aussi par l'organisation de chantiers de restauration (voir action suivante).</p> <p>Selon la pertinence*, au terme d'échanges avec les collectivités, les professionnels et les particuliers, un guide pourra être élaboré pour faciliter la mise en œuvre de chantiers de construction ou de restauration, dans le respect de l'identité locale. Il pourra présenter les pierres que l'on trouve localement, des nuanciers, les types de constructions (murs, cabanes, terrasses...) et techniques, la localisation de carrières...</p> <p>*De nombreux guides existent déjà (ex : <i>Guide des bonnes pratiques de construction de murs de soutènement</i>, CAPEB / ENTPE / ABPS, 2007). La valorisation de l'existant et une réflexion sur sa mise à disposition (pôle de ressources documentaires ?), plutôt que la création de nouveaux documents sera donc peut-être privilégiée.</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA		DREAL, CD 30, UDAP 07, UDAP 30, CAGR, CCGA, CCDRAGA, communes, associations patrimoine, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, association Gens des pierres, association ABPS, école professionnelle de la pierre sèche, FFPPS, universités / écoles de paysages / d'architecture, stages...			État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, fondation du patrimoine, DRAC, mécénat			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + 4 000 € (stage 6 mois) + 10 000€ (guide)		Budget socle, fondation du patrimoine, DRAC, mécénat						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Recrutement d'un stagiaire. Engagement de l'élaboration d'un guide.						
Indicateurs de résultats		Détection d'un inventaire du patrimoine en pierre sèche. Détection (si la pertinence est avérée) d'un guide de la pierre sèche.						

▪ **Sous-action 9.2 – Encourager des actions de restauration (appels à projets, chantiers pilotes...)**

Description

En s'appuyant notamment sur l'inventaire (voir action précédente), des actions de restauration seront encouragées. Plusieurs moyens sont envisagés :

▪ **L'engagement de chantiers pilotes**

Des chantiers pilotes pourront être réalisés sur des sites tels que la Combe d'Arc, les bivouacs, des cœurs de villages... pour faire la démonstration de ce qu'il est possible de réaliser avec l'accompagnement de professionnels. Il pourra s'agir de constructions « classiques » (murs, terrasses, cabanes...) ou de constructions plus « originales » par leur forme ou les techniques employées. Ces chantiers seront idéalement en lien avec les actions de requalification d'espaces publics, de sites patrimoniaux et de sites touristiques. Des chantiers d'insertion pourront être envisagés.

▪ **Le lancement d'appels à projets**

De plus, dans la continuité de celui de 2024-2025, des appels à projets de restauration ou construction pourront être lancés auprès des communes, associations, agriculteurs... Ils seront des coups de pouce pour la réalisation de chantiers sur le territoire et pourront être participatifs ou non. La dimension participative est intéressante dans le sens où elle permet la transmission de savoirs-faire et encourage la poursuite de travaux de restauration, en autonomie. Néanmoins elle permet généralement des projets moins ambitieux, à moins d'avoir une équipe bénévole engagée sur la durée.



Chantier participatif à Saint-Remèze (2025)

© SGGA



Démonstration et chantier participatif à Le Garn lors des journées du patrimoine (2025)

© SGGA

Localisation : Ensemble du territoire

Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA, communes	Associations patrimoine, association Gens des pierres, association ABPS, école professionnelle de la pierre sèche, FFPPS	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, fondation du patrimoine, DRAC, mécénat
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agent + 5 000 à 10 000 € / an	Budget socle, Fondation du patrimoine, DRAC, mécénat	

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Lancement effectif d'appels à projets et engagement effectif de chantiers, dans ce cadre ou dans le cadre de chantiers pilotes.
Indicateurs de résultats	Nombre de chantiers réalisés. Préservation de constructions en pierre sèche dans le paysage.

ACTION 10 - IDENTIFIER ET AMÉNAGER DES POINTS DE VUE REMARQUABLES SUR LES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS**Description**

Depuis les routes ou les sentiers, certaines vues permettent d'embrasser la diversité et la richesse des paysages des gorges de l'Ardèche : surplombs de rivières, villages perchés, hameaux agricoles, champs de lavande, pâturages dans les landes à genévriers, viticulture dans les plaines, vergers, étendues de chênes verts, vestiges de terrasses en pierres sèches, reliefs de la Dent de Rez, vallons sinueux... Aujourd'hui, les principaux points de vue valorisés se situent le long de la route touristique des gorges de l'Ardèche, sur la Dent de Rez et dans certains villages. D'autres sont connus uniquement des locaux.

Dans un objectif de valorisation de la diversité des paysages du Grand Site et de diffusion des flux sur le territoire, d'autres points de vue, répartis sur le territoire seront valorisés par des aménagements légers, la création de percées dans la végétation si nécessaire, l'intégration à des parcours de découverte...

- **Identification**

Quelques routes emblématiques le long desquelles aménager des points de vue ont été identifiées dans le plan de paysage et de biodiversité, mais cette identification, non exhaustive et limitée aux axes routiers, mérite d'être complétée et réfléchi conjointement à la coordination du réseau de sentiers (action 34) et à la maîtrise de la fréquentation (action 31) en tenant compte de la sensibilité des sites.

L'identification de points de vue à valoriser pourra être réalisée de manière participative. Une manière pour les habitants de partager leur connaissance et leur sensibilité aux paysages qui les entourent.

- **Aménagement**

Si nécessaire, un complément d'analyse pourra être réalisé par un.e paysagiste qui se chargera de proposer des plans d'aménagement de ces points de vue. La sobriété sera recherchée. Sur cette base, certains points de vue seront aménagés au cours des 8 années de labellisation. D'autres le seront plus tardivement, selon les opportunités financières notamment. Une attention sera portée à la gestion et la protection des espaces aménagés et de leurs abords, notamment s'ils se situent en espaces naturels (piétinement, mobilier adapté pour la propreté des lieux, gestion du stationnement le cas échéant...)

- **Valorisation**

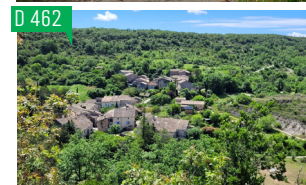
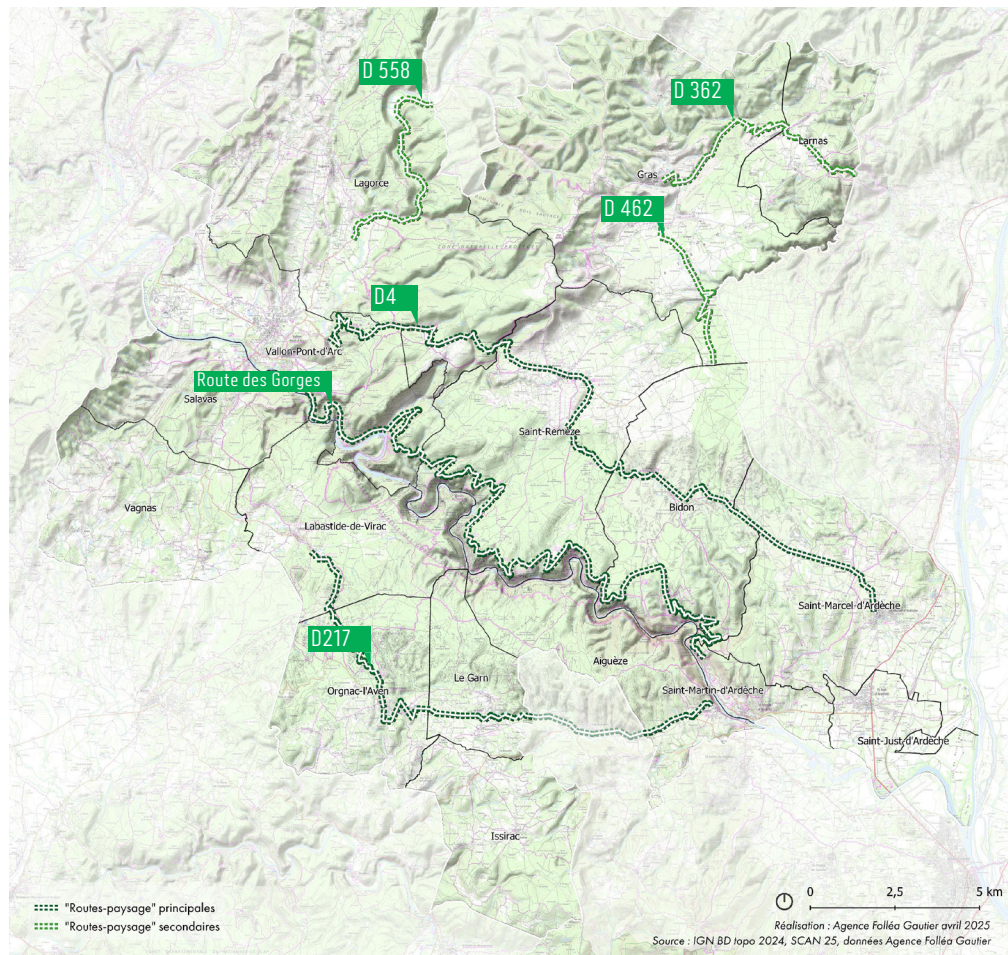
Une fois les belvédères aménagés, des circuits pourront être développés pour favoriser leur découverte. Néanmoins, afin d'éviter de démultiplier les parcours, il pourra s'agir de modifications de circuits existants. Des supports de découverte (table d'orientation, panneaux) pourront être proposés, mais ils ne devront en aucun cas prendre la place du paysage. La sobriété sera toujours recherchée, dans le respect de l'esprit des lieux.

Cette action fait écho à l'action 18, qui concerne, elle, l'identification et l'aménagement de points de vue dans les villages ou à proximité directe.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, PRENDRE SOIN ET METTRE EN VALEUR LA NATURE ET LES PAYSAGES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Localisation : Ensemble du territoire

Routes paysages identifiées dans le plan de paysage et de biodiversité
Carte à enrichir en ne se restreignant pas aux abords de routes.



Calendrier de réalisation

2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA (identification) CD07, CD30, communes (travaux, si nécessaires) Offices de tourisme (promotion)	CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, communes, offices de tourisme GAPA et Provence Occitane, CAUE 07, CAUE 30	Collectivités propriétaires

Coût prévisionnel	Cofinancements attendus
Temps agents + coût des éventuels travaux qui en découleront + coût de la valorisation	Collectivités propriétaires

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
Identification effective de points de vue à valoriser et engagement de travaux si nécessaire.	De nouveaux points de vue auront été aménagés, répartis sur le territoire et seront valorisés par les offices de tourisme.

ACTION 11 – IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES SITES À FORTS ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

La richesse écologique des gorges de l’Ardèche contribue à sa notoriété. Toutefois, certains sites sont sensibles. Qu’ils soient protégés par des outils règlementaires et/ou de gestion ou non, ils méritent qu’une attention particulière leur soit portée dans le but de leur préservation.


▪ Sous-action 11.1 – Mettre en œuvre un atlas de la biodiversité communale sur une commune pilote

Description								
<p>Afin de poursuivre l’amélioration des connaissances de la biodiversité du territoire, hors périmètres protégés ou gérés, un atlas de la biodiversité communale (ABC) sera réalisé sur une commune pilote (non identifiée à ce jour). D’autres atlas pourront être menés par la suite, selon les opportunités et la volonté des communes (ou intercommunalités)</p> <p>Soutenu par l’OFB, cet outil permet l’amélioration des connaissances par la réalisation d’inventaires écologiques (milieux et espèces), puis, après identification et cartographie des enjeux, elle impulse la mise en œuvre d’un plan d’actions pluriannuel pour préserver la biodiversité. Une de ses forces est l’implication d’un grand nombre d’acteurs (élus, citoyens, associations, entreprises...) pendant 3 à 4 ans, ce qui facilite l’appropriation des enjeux de biodiversité et leur l’intégration dans les démarches d’aménagement et de gestion.</p>								
<p>Localisation : Une commune du territoire (non identifiée)</p>								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d’ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
Commune		OFB, SGGGA, associations locales, LPO, CEN			OFB			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
48 000 € sur une durée de 3-4 ans (estimation OFB, variable selon la taille de la commune notamment)		OFB, éventuels AMI, AAP						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Identification d’une commune pilote						
Indicateurs de résultats		Engagement effectif d’un ABC. Nombre de participants à l’élaboration de l’ABC. Amélioration de la connaissance sur la biodiversité de la commune et mise en œuvre d’un plan d’actions.						

▪ **Sous-action 11.2 – Connaître et maîtriser la fréquentation sur les sites à forts enjeux**

Description								
<p>Avec un cœur patrimonial qui agit tel un aimant, concentrant les flux de visiteurs, le souhait est aujourd’hui de les diffuser à la fois pour désengorger les pôles d’attractivité, mais également pour montrer toute la richesse du territoire. Néanmoins, cette diffusion n’est pas sans risque au regard de la fragilité de certains milieux, protégés ou non. Il est alors indispensable de connaître les sites et leur fréquentation actuelle, pour mieux anticiper et accompagner la fréquentation future.</p> <p>L’action consiste à acquérir quelques équipements de comptage automatique de la fréquentation en lien avec la stratégie Prévi-Sites (action 31)</p> <p>La connaissance des flux de fréquentation a été nettement améliorée au cours des dernières années d’une part du fait de l’avancement de l’opération grand site de la Combe d’Arc (comptage routier, comptage navette) et de partenariats noués entre les acteurs de la filière canoë, une entreprise de photos, l’office de tourisme et le SGGA (comptages automatisés des flux de bateaux par tronçon). Pour autant certains aspects de connaissance de la fréquentation terrestre restent très empiriques comme l’a démontré le projet Prévi-Sites, y compris sur les zones à forts enjeux comme la réserve naturelle nationale.</p> <p>Si la stratégie d’accueil du public consiste à désengorger les pôles d’attractivité pour réduire l’impact de la fréquentation et montrer toute la richesse du territoire, il convient au préalable comme établi dans le cadre de la stratégie de maîtrise de la fréquentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De bien répertorier et d’élaborer une cartographie des zones à enjeux de préservation ; - De disposer d’une connaissance plus fine de la fréquentation de ces zones à enjeux. <p>La connaissance des zones à enjeux a été améliorée dans le cadre du projet Prévi-Sites mais doit être approfondie.</p> <p>Par ailleurs et afin d’alimenter l’observation de la fréquentation il est nécessaire de doter le territoire d’équipements de connaissance de la fréquentation de type comptage automatisé. Ces équipements ont vocation à être implanté de manière permanente sur certains secteurs en cœur de site (site classé, réserve naturelle nationale) et de façon plus ponctuelle pour mener des études d’amélioration de la connaissance sur d’autres sites à enjeux. La stratégie d’acquisition de données repose sur celle définie dans le cadre de Prévi-Sites afin de cibler les secteurs, de compléter la connaissance acquise par le biais d’autres systèmes de comptage notamment OutdoorVision afin de contribuer à l’élaboration de modèles de prévision de fréquentation et d’alimenter ainsi la mise en œuvre d’actions de maîtrise des flux.</p>								
Localisation : Cœur de site et zones à enjeux de préservation et de fréquentation.								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d’ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA		Office de tourisme GAPA, PRNTESN (Ministère des sports), associations d’experts naturalistes				CEREMA, État, CDO7, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents + 18 000 € (achat d’éco-compteurs)		CEREMA Sentier de Nature, budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Acquisition effective d’éco-compteurs, récolte et analyse des données.						
Indicateurs de résultats		<p>Nombre d’équipements acquis.</p> <p>Amélioration de la connaissance et production de note d’analyse de la fréquentation avec croisement d’autres bases de données.</p>						

▪ **Sous-action 11.3 – Poursuivre l’accompagnement des organisateurs d’évènements en sites naturels (manifestations sportives)**

Description								
<p>Les pratiques sportives en milieux naturels connaissent depuis quelques décennies un engouement particulier. Les gorges de l’Ardèche constituent un site d’exception bien connu des locaux et des touristes en matière de randonnée, d’escalade, de canoë-kayak... Les pratiques qu’elles soient libres ou encadrées se sont diversifiées (VTT, trail, paddle, drone, slackline, base-jump...) dans le temps et dans l’espace.</p> <p>Afin de limiter au maximum les impacts de la présence humaine sur les milieux et les espèces, le SGGa accompagne les organisateurs des manifestations sportives du territoire ainsi que les clubs locaux. Cet accompagnement, réalisé par la chargée de mission Natura 2000 a pour objectif de concilier au mieux les pratiques sportives avec les enjeux naturels des sites et prend plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Un accompagnement administratif (évaluation des incidences) et technique</u> <p>Des rencontres et échanges avec les organisateurs en amont des évènements permettent de définir des mesures de réduction ou d’évitement des impacts sur la biodiversité (instauration de zones de silence en faveur des rapaces, mise en défend de pieds d’Alysson à gros fruits, création de nouveaux outils de communication, etc.). Il s’agit d’échanges individuels, mais également collectifs pour profiter des expériences de chacun.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Une présence lors des évènements (sensibilisation et police)</u> <p>Le SGGa est présent durant les épreuves afin de sensibiliser concurrents et spectateurs aux bonnes pratiques (stand pédagogique) et d’assurer le respect de la réglementation en vigueur (actions de police).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Mise en place d’une éco-participation (à développer)</u> <p>À ce jour, ce dispositif est peu répandu : seuls quelques organisateurs l’ont expérimenté et les montants récoltés demeurent relativement faibles. Pourtant, lors des échanges et réunions de concertation, les organisateurs se sont montrés favorables à cette démarche. L’objectif pour les prochaines années est donc d’étendre et de structurer cette éco-participation en réfléchissant notamment à sa forme (don à montant libre ou euro ajouté automatiquement au prix de l’inscription ?).</p> <p>Des actions concrètes possibles grâce à ces contributions devront être clairement identifiées et communiquées : création de mares, baguage de rapaces, balises GPS pour suivre les vautours... Dans tous les cas, cette démarche devra être co-construite entre le SGGa et les organisateurs.</p>								
 <p style="text-align: center;">Stand de sensibilisation lors du Marathon des gorges [2025] © SGGa</p>								
Localisation : Sites naturels protégés, dans un premier temps. Peut-être ailleurs plus tard, si les moyens humains le permettent.								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d’ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA		Associations organisatrices de manifestations sportives						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Accompagnement effectif des organisateurs d’évènements sportifs. Mise en place de l’éco-contribution.						
Indicateurs de résultats		Satisfaction des organisateurs et des visiteurs. Montants récoltés via l’éco-contribution et actions engagées grâce à celle-ci.						

▪ **Sous-action 11.4 – Élaborer des notices de gestion sur certains sites qui le nécessitent**

Description

Un certain nombre de sites à forts enjeux de biodiversité sont aujourd’hui protégés par des outils réglementaires et/ou de gestion qui permettent un équilibre entre préservation et usage partagé de l’espace.

Au-delà de ces sites protégés, d’autres sites identifiés notamment dans le plan de paysage et de biodiversité et dans les documents de planification (PLUi, SRADDET), méritent qu’on leur porte une attention. Par exemple : les pelouses sèches de Malpas, le ruisseau d’Imbours, les mares de Pradinas, la plaine d’Aurèle, les prairies humides de Saint-Vincent, la Goule de Fousoubie, le Bois des Bruyères, la vallée de l’Ibie... D’autres sites pourront être identifiés via la réalisation d’Atlas de la biodiversité communale par exemple (voir action 11.1).

Après une analyse de la sensibilité de ces sites, si cela s’avère pertinent, des mesures de gestion (hors cadre réglementaire) seront proposées et élaborées de manière concertée.

▪ **Le vallon du Tiourre**

Il est d’ores-et-déjà envisagé de travailler sur le vallon du Tiourre, site qui présente de forts enjeux de biodiversité (espèces et habitats) situé dans le site classé et en bordure de la RNNGA. En effet, l’étude Prévisite a permis de montrer que la fréquentation y est en hausse malgré une absence de sentier balisé et qu’au regard de sa sensibilité, il apparaît urgent d’agir.

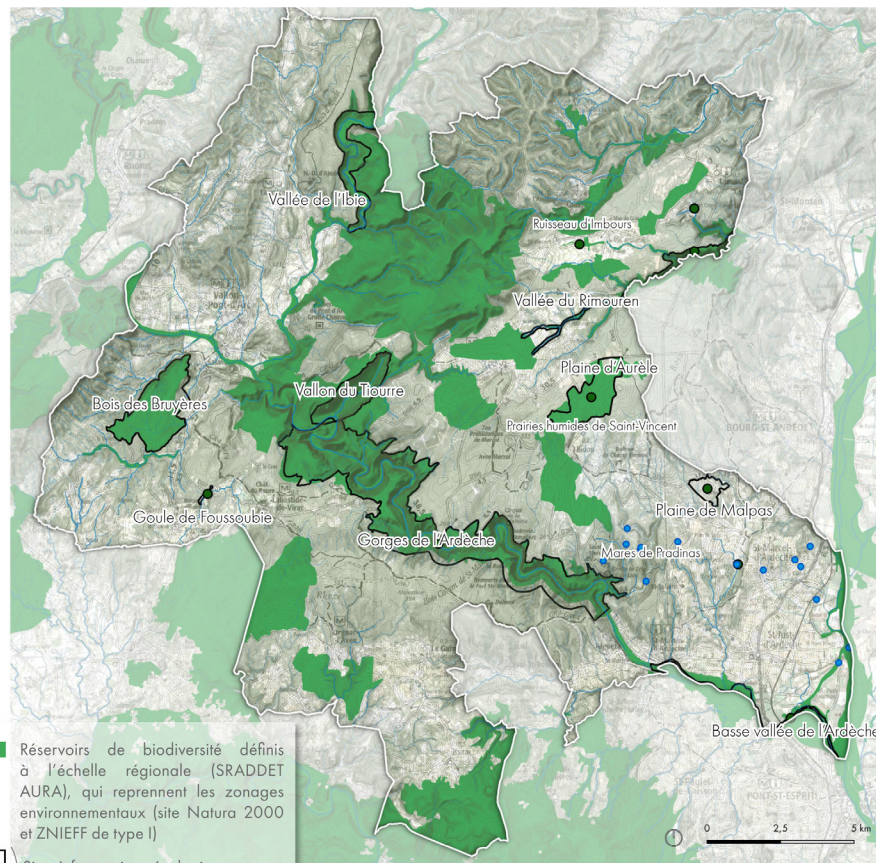
Il est donc envisagé de réaliser sur ce secteur un schéma d’interprétation et de maîtrise de la fréquentation. Il permettra de poser les bases d’un futur encadrement de la découverte de ce site.

Dans le but d’encadrer la fréquentation en identifiant un ou plusieurs parcours de découverte et en apportant des éléments d’appropriation du site pour sensibiliser les visiteurs au respect de l’espace traversé.

Une fois ces bases posées, faire un diagnostic

Localisation : Sites à forts enjeux de biodiversité

Sites à fort enjeux de biodiversité identifiés dans le plan de paysage et de biodiversité



Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA, communes		CD07, CD30, communes, propriétaires privés, LPO, CEN, associations			Région AuRA, Région Occitanie, AAP, AMI, mécénat			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Selon les opportunités : 10 000 € / site en moyenne (prestation) ou 4 000 € (stage de 6 mois)		Région AuRA, Région Occitanie, AAP, AMI, mécénat						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Connaissance plus fine des enjeux du territoire et mise en œuvre de plan de gestion sur les sites sensibles qui le nécessitent.						
Indicateurs de résultats		Conciliation de la préservation des enjeux de biodiversité et d'un accueil maîtrisé.						

**OBJECTIF 4 - ACCOMPAGNER LA GESTION DES MILIEUX,
EN LIEN AVEC LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET EN
PRENANT EN COMPTE LE PAYSAGE**

ACTION 12 – CAPITALISER LES CONNAISSANCES ACQUISES POUR DISPOSER D’UNE CARTOGRAPHIE DES TRAMES ÉCOLOGIQUES ET DES ENJEUX ASSOCIÉS

Description								
<p>Les continuités écologiques jouent un rôle majeur dans la fonctionnalité écologique du territoire. Le réseau de trames vertes, bleues, turquoises, noires, mais aussi les successions de milieux ouverts, semi-ouverts, fermés, assurent aux espèces animales et végétales du territoire des possibilités de circuler, s’alimenter, se reproduire, se reposer, et ainsi assurer leur cycle de vie. Les différents projets, qu’ils touchent à l’urbanisme, à l’agriculture, à la gestion forestière, au tourisme, peuvent impacter positivement ou négativement ces trames.</p> <p>C’est pourquoi le territoire souhaite disposer d’une cartographie à l’échelles du Grand Site qui mettra en évidence les trames écologique (vertes, bleues, turquoises, noires, milieux ouverts et semi-ouverts, forestières) et ruptures de continuité en compilant les données existantes (SRADDET, PLUI, PLU, plan de paysage et de biodiversité). Elle sera réalisée informatiquement pour pouvoir être aisément partagée et enrichie au gré des évolutions / des projets. Elle servira de socle aux actions menées par les différents acteurs du territoire, afin de préserver l’existant et d’améliorer les continuités quand cela est possible.</p> <p>L’identification des trames forestières et des milieux-ouverts et semi-ouverts permettra notamment de définir des secteurs prioritaires, à prendre en compte dans les actions de redéploiement du pastoralisme (action 21) et de gestion forestière (action 13).</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d’ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA		CD07, CD30, LPO, CEN						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
4 000€ (stage de 6 mois)								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Recrutement d’un stagiaire.						
Indicateurs de résultats		Détection d’une cartographie des trames écologiques et des enjeux associés.						

ACTION 13 – ENGAGER UNE ANIMATION QUANT À LA GESTION FORESTIÈRE DU GRAND SITE

Les milieux forestiers occupent près de 60 % du territoire. Ils abritent une grande variété d'espèces et d'habitats dont certains d'intérêts communautaires. C'est un milieu sensible au changement climatique, notamment avec l'augmentation des périodes de sécheresse qui exercent une pression sur certaines espèces (déperissement de la végétation) et accroissent le risque incendie.

Le diagnostic du plan de paysage et de biodiversité a mis en évidence une gestion forestière non harmonisée sur le territoire et certaines pratiques sylvicoles, comme les coupes rases, qui impactent le paysage et la biodiversité (même si des alternatives se développent notamment dans les forêts communales). De plus, les pratiques de gestion forestière ainsi que les usages de la forêt doivent être confrontés aux risques évoqués précédemment.

Ainsi, un travail d'amélioration de la connaissance, d'animation, de partage d'expériences et pratiques, mais aussi de sensibilisation sera mené pour promouvoir des pratiques vertueuses pour la biodiversité, le paysage et la sécurité de tous.

▪ Sous-action 13.1 – Réaliser un état des lieux de la gestion forestière


Description								
<p>Dans un premier temps, un état des lieux de la gestion forestière sera réalisé, en lien étroit avec l'ONF, le CNPF et les COFOR. Il recensera et fera la synthèse des aménagements forestiers, plans simples de gestion et pratiques hors documents de gestion sylvicole.</p> <p>Cette étape préalable permettra d'améliorer la connaissance des pratiques menées sur le territoire, des stratégies éventuellement défendues par les organismes référents (ONF, CNPF, COFOR), mais également de créer des liens plus forts avec ces derniers en vue d'engager des actions de sensibilisation notamment.</p> <p>Il s'appuiera sur des cartographies claires, réalisées au format SIG pour faciliter le partage et les mises-à-jour.</p>								
Localisation : Secteurs forestiers du Grand Site								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA		CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, ONF 07, ONF 30, CNPF, COFOR						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
4 000€ (stage de 6 mois)								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Recrutement d'un stagiaire.						
Indicateurs de résultats		Détection d'un état des lieux de la gestion forestière.						




Exemples de pratiques sylvicoles menées sur le territoire.
Coupe à blanc (gauche), balivage (droite)

© SGGA

▪ Sous-action 13.2 – Mener des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion forestière

Description								
<p>En s'appuyant entre autres sur l'état des lieux, des rencontres entre gestionnaires de forêts publiques comme privées seront organisées en partenariat avec l'ONF, le CNPF, les COFOR. Il pourra s'agir de journées techniques, de visites de forêts, sur le territoire ou en dehors, d'animations, de conférences...</p> <p>Le but de ces rencontres sera de partager des expériences quant aux méthodes de gestion forestière. Elles pourront par exemple permettre de discuter d'expérimentations en lien avec les changements climatiques, de la gestion des problématiques sanitaires, en créant toujours des passerelles avec le paysage et les évolutions que peuvent parfois engendrer ces pratiques, mais aussi l'impact sur la biodiversité.</p> <p>Dans un second temps, des actions à l'attention des usagers des forêts (promeneurs, chasseurs, vététistes...) pourront également être envisagées. Les thématiques abordées seront alors moins techniques.</p>								
 <p>Exemple de programme d'animations proposé par la CCGA en 2025</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA, ONF		CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, ONF 07, ONF 30, CNPF, COFOR						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Programmation effective de journées techniques, animations, visites ouvertes à différents publics (grand public, propriétaires de forêts, élus...)						
Indicateurs de résultats		Nombre de participants et diversité des profils. Diversité des intervention et des intervenants						

ACTION 14 – SUIVRE ET ACCOMPAGNER LES EXPÉRIMENTATIONS DE GESTION DU RISQUE INCENDIE

Description								
<p>Au cours des dernières décennies, l'augmentation des températures, de la sécheresse associée, ainsi que l'embroussaillage lié à la déprise agricole ont conduit à une augmentation du risque incendie. Plusieurs incendies ont ainsi eu lieu sur le territoire, le dernier notable en date s'étant déclaré sur la commune de Lagorce et les pentes du Razal en 2022.</p> <p>Pour faire face à ce risque croissant, impactant aussi bien la sécurité des habitants que les milieux et espèces inféodées, diverses mesures ont été prises au niveau national ou local.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Les mesures réglementaires et de gestion</u> <p>Parmi les mesures incontournables, nous pouvons citer les obligations légales de débroussaillage (OLD), la création de pistes DFCI et de réservoirs. Celles-ci sont essentielles à la gestion du risque incendie, mais peuvent avoir un impact fort sur les paysages et les milieux. C'est pourquoi, il est proposé de tisser des liens plus forts avec les organismes qui pilotent ces actions pour pouvoir réfléchir ensemble à ces aménagements, en croisant les différents enjeux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Une expérimentation locale</u> <p>Parfois, certaines réglementations entrent en contradiction, comme à l'Aven d'Orgnac (site classé et Grand Site de France) où les obligations de coupes sont incompatibles avec la préservation du site classé. La commune s'est alors engagée dans l'élaboration d'un projet plus fin de gestion des lisières avec le bâti, avec l'ONF, tenant compte des différents enjeux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Une initiative citoyenne</u> <p>À Lagorce, des habitants se sont regroupés pour créer une réserve communale de sécurité civile. Les bénévoles portent des missions de sensibilisation et organisent des patrouilles de surveillance en période estivale.</p> <p>Ces expérimentations méritent d'être suivies, valorisées et pourront servir d'exemple pour agir sur d'autres communes.</p>								
								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA		CD07, CD30, communes, CCGA, CC DRAGA, CAGR, ONF, SDIS						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Suivi effectif des opérations menées sur le territoire.						
Indicateurs de résultats		Conciliation des enjeux de paysages et de réduction du risque incendie. Absence ou rareté des incendies.						

VERS DES BOURGS ET DES VILLAGES VIVIFIÉS



Les villages et les bourgs du territoire sont l'héritage d'une organisation urbaine médiévale pittoresque et d'une architecture traditionnelle de grande qualité. Ils ont tous fait l'objet d'opérations d'aménagement au cours des dernières décennies qui ont permis d'améliorer le cadre de vie et de mettre en valeur le patrimoine. Ils offrent ainsi des lieux de vie paisibles souvent ouverts sur la campagne environnante via des chemins communaux et agricoles ainsi que des belvédères.

Cependant, la qualité d'ensemble des villages a parfois été altérée par une urbanisation diffuse ou peu qualitative, des dispositifs de signalétique envahissants, des choix de matériaux ou de végétaux inadaptés, et des équipements techniques peu intégrés, au détriment des valeurs du Grand Site. Il est alors essentiel de travailler à une reconquête qualitative de ces espaces publics, ainsi qu'à leur mise en valeur pour une amélioration du cadre de vie et de visite.

Un certain nombre de dispositions réglementaires sont prises dans les documents d'urbanisme, mais doivent être complétées par des actions concrètes portées à l'échelle communale et intercommunale.

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
Objectif : Améliorer le cadre de vie, au bénéfice des habitants et des visiteurs				
15.Engager la requalification d'espaces publics	1	Nouvelle action	Conventionnement avec le CAUE (calculé selon le potentiel fiscal par habitant) : - environ 2200 à 6800 € / an pour les communes - environ 5000 à 8000 € / an pour les intercommunalités Conventionnement avec le CAUE du Gard (à préciser) + coût des études et travaux qui en découleront	Commune (éventuellement CCGA, CCDRAGA, CAGR, CD07, CD30)
16.Poursuivre la gestion de la signalétique, de la publicité et des enseignes				
16.1.Sensibiliser à une publicité non invasive - Élaborer un guide / des outils de référence de la publicité et des enseignes	1	Nouvelle action	Temps agent : SGGG (expertise paysage) ou CC DRAGA/pilote thématique (expertise urbanisme)	CCDRAGA Animation

Deux objectifs ont ainsi été définis pour répondre à cette ambition, desquels découlent les actions et sous-actions :

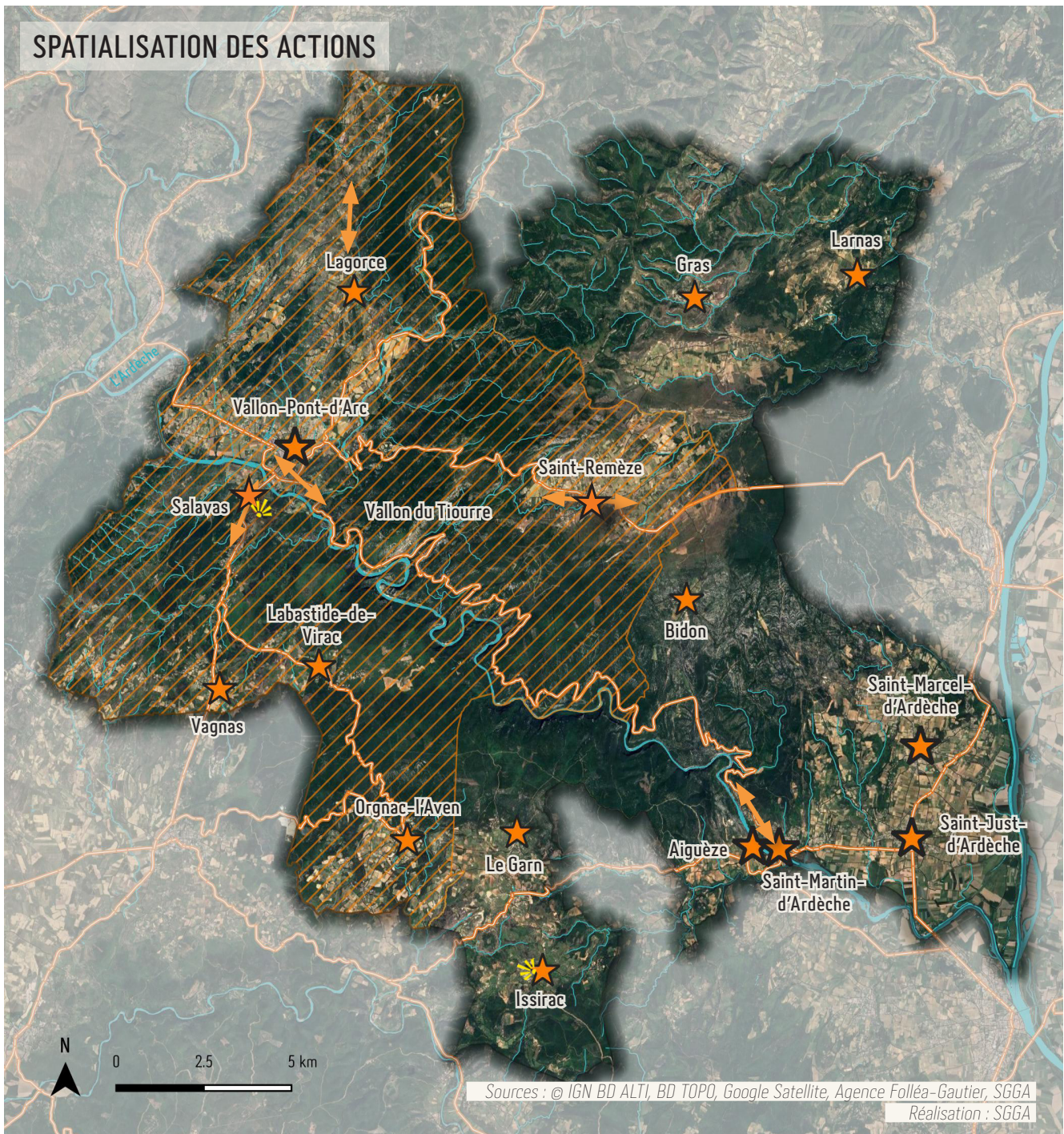
- Améliorer le cadre de vie, au bénéfice des habitants et des visiteurs ;
- Contribuer à la dynamisation et la valorisation des villages.

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation											
			Label phase 1					Label phase 2						
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034			
CAUE 07, CAUE 30	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, Région	Budget socle, Région												
CAUE 07, CAUE 30, État / DREAL, Région														

Suite du tableau en pages suivantes

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
16.2. Suivre et accompagner l'élaboration d'outils réglementaires (règlements locaux de la publicité) éventuellement portés par les EPCI et communes	1	Nouvelle action	Temps agent : SGGA [expertise paysage] ou CC DRAGA/pilote thématique [expertise urbanisme]	SGGA ou CCDRAGA Animation
Objectif : Contribuer à la dynamisation et à la valorisation des villages				
17. Suivre et contribuer aux programmes de développement / dynamisation / aménagement menés sur le territoire (Petites villes de demain, Villages d'avenir...)	3	Poursuite d'action	Temps agent : SGGA [expertise paysage] ou CC DRAGA/pilote thématique [expertise urbanisme]	SGGA ou CCDRAGA Animation
18. Identifier et aménager des circuits des points de vue villageois	3	Nouvelle action	Temps agents + coût des éventuels travaux qui en découleront + coût de la valorisation	SGGA (identification) Communes (travaux, si nécessaires) Offices de tourisme (promotion)
19. Sensibiliser à une gestion éco-responsable des espaces publics et privés – Formation des agents municipaux aux bonnes pratiques de gestion écologique	2	Nouvelle action	Temps agents + coût de la formation (à définir selon le contenu, la durée, les intervenants)	SGGA en lien avec organismes de formation

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation										
			Label phase 1					Label phase 2					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
État / DREAL, DDT, CD07, CD30	Région, DDT	Région, DDT (Dotation Globale de Décentralisation)											
Communes, EPCI, ANCT													
CAUE 07, CAUE 30, SCoT Ardèche méridionale, SCoT Rhône Provence Baronnies, SCoT du Gard rhodanien, office de tourisme GAPA, office de tourisme Provence Occitane, communes	Communes	Communes											
CAUE 07, CAUE 30, CAGR, CCGA, CCDRAGA, communes, CNFPT, LPO, DGALN	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Budget socle											



Orientation 3 : Vers des bourgs et des villages vivifiés

Objectif 5 : Améliorer le cadre de vie, au bénéfice des habitants et des visiteurs

- Action 15 : Engager la requalification d'espaces publics
- Secteurs prioritaires

Action 16 : Poursuivre la gestion de la signalétique, de la publicité et des enseignes

- NC Sensibiliser à une publicité non invasive / Elaborer un guide / des outils de référence
- Suivre et accompagner l'élaboration d'outils réglementaires (RLP)

Objectif 6 : Contribuer à la dynamisation et la valorisation des villages

- Action 17 : Suivre et contribuer aux programmes de développement / dynamisation / aménagement menés sur le territoire
- Commune labellisée Petite ville de demain, Village d'avenir ou Plus beau village de France
- Action 18 : Identifier et aménager des circuits des points de vue villageois
- Belvédère existant à valoriser
- NC Action 19 : Sensibiliser à une gestion éco-responsable des espaces publics et privés

NC : non cartographié

OBJECTIF 5 - AMÉLIORER LE CADRE DE VIE, AU BÉNÉFICE DES HABITANTS ET DES VISITEURS

ACTION 15 - ENGAGER LA REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS

Description

Les espaces publics du territoire sont inégalement valorisés, alors qu'ils contribuent largement à son attractivité et au dynamisme de sa vie locale. Certains secteurs sont « stratégiques » parce qu'ils concentrent les enjeux : position centrale dans le village, co-visibilités, espaces de rassemblement, porte du Grand Site, lieu de passage vers un site emblématique, entrée de village ou hameau... Leur qualité influence directement la perception de la qualité paysagère générale du Grand Site.

Malheureusement, certains espaces ont été banalisés par une urbanisation diffuse et/ou peu qualitative, une accumulation d'enseignes et d'éléments de signalétique, des choix de matériaux, couleurs et/ou végétaux non adaptés au lieu... Cette banalisation dessert les valeurs du territoire. Il est alors essentiel de travailler à une reconquête qualitative de ces espaces publics pour une amélioration du cadre de vie et de visite.

Ces requalifications sont l'occasion de travailler au confort thermique (indispensable en contexte de réchauffement climatique) et au renforcement de la biodiversité. L'amélioration peut passer par : la désimperméabilisation des sols, la réorganisation des stationnements, la végétalisation, la réouverture ou le redécoupage d'espaces, la réfection de voiries, un travail sur le partage de l'espace, l'apaisement de la circulation dans les traversées de bourgs, la réduction de la publicité et des enseignes, la rénovation de bâtiments communaux, de petit patrimoine et/ou petites constructions (murets), la revalorisation des sites par le réemploi, une meilleure intégration des équipements techniques, l'aménagement de promenades... Ces réflexions devront intégrer l'accueil de la biodiversité et une sobriété d'entretien.

La priorité est mise sur la requalification des entrées du Grand Site, les entrées de villages et hameaux principaux, puis les espaces publics des cœurs de villages. Des exemples d'espaces à requalifier dans chaque village sont identifiés plus loin.

Les travaux devront s'intégrer dans une stratégie globale de réaménagement, à l'échelle du village, mais également du Grand Site. Ils s'appuieront sur les études et programmes de requalification réalisés par le passé ou en cours (ex : Petite ville de demain).

Dans un premier temps, les CAUE de l'Ardèche et du Gard devront être sollicités par les communes ou intercommunalités pour réaliser des diagnostics et schémas d'intentions urbaines et paysagères à l'échelle de la ville / du village, voire à une échelle intercommunale, puis accompagner le lancement d'études (aide à la décision, aide à la réalisation de cahiers des charges, appui au recrutement de prestataires, aide à la recherche de financements...). La concertation avec les usagers sera essentielle.

Cet accompagnement des CAUE sera préalable à la réalisation de travaux et garantira une cohérence territoriale.

Les études de requalification et travaux seront phasés puis engagés selon les opportunités de financement.

▪ Exemples d'espaces à requalifier

Quai des Pescadous (Saint-Martin-d'Ardèche). Relation entre le village et la rivière. Partage de l'espace / valorisation des circulations douces. Sécurité.



Quai des Pescadous à Saint-Martin-d'Ardèche
état actuel (gauche), proposition d'aménagement (droite)

© Agence Folléa-Gautier

Allée des loueurs de canoë (Vallon-Pont-d'Arc), entrée/sortie D290 nord-ouest (Saint-Martin-d'Ardèche). Réduction de la publicité et des enseignes.



Allée des loueurs (Vallon-Pont-d'Arc) - état actuel
© Agence Folléa-Gautier



Entrée/sortie D290 nord-ouest (Saint-Martin-d'Ardèche) - état actuel
© Agence Folléa-Gautier

Place de l'église (Saint-Marcel-d'Ardèche), Place de l'église (Orgnac-l'Aven). Réaménagement de place. Gestion du stationnement. Mise en valeur du patrimoine bâti.



Place de l'église (Saint-Marcel-d'Ardèche) - état actuel
© Agence Folléa-Gautier



Place de l'église (Orgnac-l'Aven) - état actuel
© Agence Folléa-Gautier

Localisation : Ensemble du territoire.

Exemples d'espaces à requalifier pour chaque village (identifiés notamment dans le plan de paysage et de biodiversité (liste non exhaustive).

La priorité est mise sur la requalification des entrées du Grand Site (1), les entrées de villages et hameaux principaux (2), puis les espaces publics des cœurs de villages (3).

- Aiguèze : place du Portail Haut (3)
- Bidon : place de la mairie (3)
- Gras : aire de jeux et parking de l'école (2), parking / place de l'église (3)
- Issirac : voiries dans le bourg centre (3)
- Labastide-de-Virac : parking et abords du cimetière (3)
- Lagorce : abords de l'ancienne cave coopérative (1)
- Larnas : parking de la mairie (3), abords du quartier Les Ricorts-Santagné (2)
- Le Garn : place de la mairie (3)
- Orgnac-l'Aven : place de l'église (3)
- Saint-Just-d'Ardèche : zone artisanale du Creux de Boule (2), Place du Barry (3)
- Saint-Marcel-d'Ardèche : place du Ponteil, place des mûriers et place de l'église (3)
- Saint-Martin-d'Ardèche : quais des bateliers et des Pescadous (1), entrée/sortie D290 nord-ouest (1)
- Saint-Remèze : entrée / sortie D4 Nord-Ouest (1), parking épicerie (3)
- Salavas : entrée / sortie D579 nord-est, espaces d'accueil du bar tabac et des campings (1)
- Vagnas : abords du château / du monument aux morts (3)
- Vallon-Pont-d'Arc : allée des loueurs de canoë (1), place Pablo Neruda (3)

Les entrées de ville / villages à requalifier en priorité sont localisées sur la carte de spatialisation des actions de l'orientation 3 en pages précédentes.

Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
Commune (éventuellement CCGA, CCDRAGA, CAGR, CDO7, CD30)		CAUE 07, CAUE 30				État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGGA, Région		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Conventionnement avec le CAUE de l'Ardèche (calculé selon le potentiel fiscal par habitant) : - environ 2200 à 6800 € / an pour les communes - environ 5000 à 8000 € / an pour les intercommunalités Conventionnement avec le CAUE du Gard (à préciser) + coût des études et travaux qui en découleront		Budget socle, Région						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Engagement effectif d'études, puis de travaux de requalification.						
Indicateurs de résultats		Nombre de communes ayant fait appel au CAUE pour réaliser un diagnostic et un schéma d'intention préalable au lancement de travaux de requalification d'espaces publics. Nombre d'espaces publics requalifiés. Satisfaction des usagers de ces espaces.						

ACTION 16 – POURSUIVRE LA GESTION DE LA SIGNALÉTIQUE, DE LA PUBLICITÉ ET DES ENSEIGNES

La publicité, au cœur des zones urbanisées mais également en dehors, contribue à leur banalisation. Un travail important de réduction et d'intégration a été réalisé dans le cœur patrimonial mais doit désormais servir d'exemple sur le reste du territoire, pour notamment résorber les « points noirs » identifiés dans les différentes études paysagères (Étude paysagère pour la définition du périmètre du Grand Site de France des gorges de l'Ardèche ; Plan de paysage et de biodiversité).

▪ Sous-action 16.1 – Sensibiliser à une publicité non invasive – Élaborer un guide / des outils de référence de la publicité et des enseignes

Description								
<p>Aujourd'hui, la méconnaissance par les équipes municipales (élus et techniciens) et les professionnels de la réglementation nationale relative à la publicité et aux enseignes (articles L581-1 et suivants, et articles R581-1 et suivants du code de l'environnement) est un frein à la maîtrise et la bonne intégration de la publicité.</p> <p>Ainsi, dans le but de favoriser le respect de cette réglementation et sensibiliser à une publicité plus sobre et moins invasive, un guide à destination des communes et mis à disposition des professionnels sera réalisé. Il rappellera les règles courantes concernant la publicité extérieure, les enseignes et préenseignes. Il pourra intégrer également des conseils sur les formats à privilégier, le positionnement, les types d'enseignes... Il s'inscrira ainsi dans la continuité du <i>Cahier de recommandations architecturales et paysagères</i> élaboré dans le cadre de l'Opération Grand Site de la Combe d'Arc. Pour faciliter l'appropriation de cet outil, des temps de « formation » seront proposés auprès des secrétaires de mairies.</p> <p>Par ailleurs, de nombreuses affiches et banderoles sont installées, notamment le long des routes, pour informer sur les événements qui ont lieu sur le territoire, principalement de la fin du printemps à la fin de l'été, période qui constitue la pleine saison des festivités. Une réflexion sur les zones d'affichage officielles devra alors être menée pour limiter l'affichage « sauvage » de masse.</p> <p>Cette réflexion sur la publicité et les enseignes sera également intégrée au travail plus global de requalification des espaces publics (action 15).</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
CCDRAGA - Animation		CAUE 07, CAUE 30, État / DREAL, Région						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent : SGGG (expertise paysage) ou CC DRAGA/ pilote thématique (expertise urbanisme)								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Engagement de l'élaboration du guide. Nombre de personnes ayant retiré le guide en mairie (ou en ligne).						
Indicateurs de résultats		Réduction de la place occupée visuellement par la publicité et les enseignes dans le paysage.						

▪ **Sous-action 16.2 – Suivre et accompagner l’élaboration d’outils règlementaires (règlements locaux de la publicité) éventuellement portés par les EPCI et communes**

Description								
<p>Dans le but d’adapter la réglementation nationale relative à la publicité et aux enseignes aux enjeux locaux et à la réalité de leur territoire, certaines collectivités choisissent d’engager l’élaboration de règlements locaux de la publicité à l’échelle communale (RLP) ou intercommunale (RLPi). C’est le cas notamment de la communauté de communes des gorges de l’Ardèche.</p> <p>Cet outil définit une ou plusieurs zones où s’appliquent des règles plus restrictives que les prescription de la réglementation nationale en adaptant la réglementation à chaque partie du territoire, en fonction de ses spécificités et des enjeux en matière de cadre de vie. Il devra être coordonné avec la signalétique routière et le règlement de voirie. Il peut également comporter des assouplissements sur des points précis prévus au code de l’environnement.</p> <p>Il permet de concilier préservation des paysages et du cadre de vie et développement économique du territoire.</p> <p>Dans le but de bien intégrer les enjeux du Grand Site à ces démarches, les projets de RLP ou RLPi seront suivis et accompagnés par un.e référent.e Grand Site de France.</p>								
<p>Localisation : Communes ou intercommunalités du territoire qui s’engagent dans l’élaboration d’un RLP/RLPi. A minima CCGA.</p>								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d’ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA ou CCDRAGA – Animation		État / DREAL, DDT, CD07, CD30				Région, DDT		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent : SGGA [expertise paysage] ou CC DRAGA/ pilote thématique [expertise urbanisme]		Région, DDT (Dotation Globale de Décentralisation)						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Engagement d’un ou plusieurs règlements locaux de la publicité. Participation effective aux réunions.						
Indicateurs de résultats		Approbation et mise en application d’un ou plusieurs règlements locaux de la publicité. Réduction de la place occupée visuellement par la publicité et les enseignes dans le paysage.						

OBJECTIF 6 - CONTRIBUER À LA DYNAMISATION ET LA VALORISATION DES VILLAGES

ACTION 17 – SUIVRE ET CONTRIBUER AUX PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT / DYNAMISATION / AMÉNAGEMENT MENÉS SUR LE TERRITOIRE (PETITES VILLES DE DEMAIN, VILLAGES D’AVENIR...)

Description								
<p>Lancés respectivement en 2020 et 2024, les dispositifs « Petite ville de demain » et « Village d’avenir » portés par l’Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) visent à améliorer la qualité de vie, renforcer le rayonnement territorial et accompagner la transition écologique redynamiser des petites villes et villages. Cette redynamisation passe par l’apport de moyens d’ingénierie pour porter des projets opérationnels.</p> <p>Sur le territoire, la commune de Vallon-Pont-d’Arc est engagée dans le programme « Petites villes de demain » depuis 2020. Cela a permis une création de poste et l’engagement d’études pour affiner et structurer le projet, avec notamment les aménagements à venir de la place du verger, du jardin public et de la jonction entre ces deux espaces publics par le boulevard Peschaire Alizon.</p> <p>En 2025 et 2026, les communes de Saint-Marcel-d’Ardèche, Saint-Martin-d’Ardèche et Saint-Just-d’Ardèche bénéficient quant à elle de l’accompagnement de l’ANCT pour travailler sur les liaisons douces entre les villages (mais également le Pont Cassé) dans le cadre du programme « Villages d’avenir ».</p> <p>Ces programmes rejoignent dans leurs objectifs le projet du Grand Site, c’est pourquoi, dans le but d’assurer les connexions et passerelles entre ces différentes démarches engagées sur un même territoire, un.e référent.e Grand Site de France suivra et contribuera à ces projets.</p> <p>Il en sera de même si une commune s’engage dans un projet « Petites cités de caractère », « Plus beau village de France » ou tout autre dispositif à venir visant le développement, la dynamisation et/ou l’aménagement des villages.</p>								
<p>Localisation : Communes ou intercommunalités du territoire engagées dans un programme de développement, dynamisation ou aménagement. A minima Vallon-Pont-d’Arc, Saint-Marcel-d’Ardèche, Saint-Martin-d’Ardèche et Saint-Just-d’Ardèche.</p>								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d’ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA ou CCDRAGA - Animation		Communes, EPCI, ANCT						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent : SGGA [expertise paysage] ou CC DRAGA/ pilote thématique [expertise urbanisme]								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Engagement des communes ou intercommunalités dans des dispositifs visant le développement, la dynamisation ou l’aménagement des bourgs et villages. Engagement de travaux. Participation effective aux réunions.						
Indicateurs de résultats		Contribution de ces programmes aux objectifs de la démarche Grand Site de France. Réalisation de travaux. Dynamisation des villes et villages du territoire. Satisfaction des habitants et usagers des espaces modifiés ou créés.						

ACTION 18 – IDENTIFIER ET AMÉNAGER DES CIRCUITS DES POINTS DE VUE VILLAGEOIS

Description								
<p>Depuis les villages et leurs abords, certaines vues ouvrent des perspectives sur un bâti remarquable, sur des paysages emblématiques proches ou lointain, ou encore donnent à voir les liens intimes entre bâti et environnement paysager. Ces « vues » participent à l'attractivité du territoire, soulignant ses qualités et son évolution. Ils sont un prétexte à la pause et aux rencontres, constituant des espaces publics à part entière. Certains points de vue sont d'ores-et-déjà aménagés dans les villages, d'autres sont connus des habitants mais non valorisés, d'autres sont peut-être à découvrir.</p> <p>L'action vise ainsi à identifier des points de vue et fenêtres visuelles qui mériteraient d'être valorisés, puis de proposer des aménagement et parcours pour favoriser leur découverte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification <p>L'identification des points de vue et fenêtre visuelles pourra être réalisée de manière participative. Une manière pour les habitants de partager leur connaissance et leur sensibilité aux paysages qui les entourent. Cet inventaire non exhaustif des points de vue pourra être intégré au travail plus global de requalification des espaces publics (action 15).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement <p>Si nécessaire, un complément d'analyse pourra être réalisé par un.e paysagiste qui se chargera de proposer des plans d'aménagement de ces points de vue. La sobriété sera recherchée. Sur cette base, certains points de vue seront aménagés au cours des 8 années de labellisation. D'autres le seront plus tardivement, selon les opportunités financières notamment. Une attention sera portée à la gestion et la protection des espaces aménagés et de leurs abords, notamment s'ils se situent en espaces naturels (piétinement, mobilier adapté pour la propreté des lieux, gestion du stationnement le cas échéant...).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation <p>Une fois les points de vue identifiés et aménagés si nécessaire, des circuits pourront être développés pour favoriser leur découverte. Néanmoins, afin d'éviter de démultiplier les parcours, il pourra s'agir de modifications de circuits existants. Des supports de découverte (table d'orientation, panneaux) pourront être proposés, mais ils ne devront en aucun cas prendre la place du paysage. La sobriété sera toujours recherchée, dans le respect de l'esprit des lieux.</p> <p>Cette action fait écho à l'action 10, mais concerne l'identification et l'aménagement (si nécessaire) de points de vue dans les villages ou à proximité directe.</p>								
Localisation : Villages et hameaux								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA (identification) Communes (travaux, si nécessaire) Offices de tourisme (promotion)		CAUE 07, CAUE 30, SCoT Ardèche méridionale, SCoT Rhône Provence Baronnies, SCoT du Gard rhodanien, office de tourisme GAPA, office de tourisme Provence Occitane, communes				Communes		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents + coût des éventuels travaux qui en découleront + coût de la valorisation		Communes						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Identification effective de points de vue à valoriser et engagement de travaux si nécessaire.						
Indicateurs de résultats		De nouveaux points de vue auront été aménagés, dans les différents villages et hameaux et seront valorisés par les offices de tourisme.						

ACTION 19 – SENSIBILISER À UNE GESTION ÉCO-RESPONSABLE DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS – FORMATION DES AGENTS MUNICIPAUX AUX BONNES PRATIQUES DE GESTION ÉCOLOGIQUE

Description								
<p>Si la richesse écologique du territoire passe principalement par ses grands espaces naturels préservés, la biodiversité plus ordinaire s'exprime également dans les espaces publics et privés qui représentent des surfaces importantes. Les bonnes pratiques dans ces espaces sont ainsi déterminantes pour améliorer leurs capacités d'accueil de la biodiversité. Les espaces verts et jardins privés constituent également des supports très intéressants pour des actions de sensibilisation.</p> <p>Dans le but d'encourager des pratiques de gestion écologique des espaces publics dans les villages, des formations seront proposées aux agents municipaux. Elles intégreront des thématiques telles que le compostage, la gestion sans pesticide, les îlots de fraîcheur, le choix des végétaux... Elles pourront être dédiées aux agents des communes du Grand Site ou mutualisées, certaines formations étant parfois déjà proposées par des organismes tels que les CAUE.</p> <p>Ces formations pourront être l'occasion d'engager des actions participatives de type « je jardine ma rue », « sauvages de ma rue » ou « comptage national des oiseaux des jardins ». Une manière d'impliquer également les habitants. Des animations pourront également être organisées dans les villages, dans les jardins, en lien avec les actions proposées dans le cadre d'autres projets tels que le PAiT Ardèche méridionale (action 25) ou la mise en œuvre d'un ABC (action 11.1).</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA – en lien avec les organismes de formation		CAUE 07, CAUE 30, CAGR, CCGA, CCDRAGA, communes, CNFPT, LPO, DGALN			État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents + coût de la formation (à définir selon le contenu, la durée, les intervenants)		Budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Programmation effective de formations, rencontres autour de la gestion éco-responsable des espaces publics et privés.						
Indicateurs de résultats		Participation d'au moins un agent de chaque commune du territoire à une rencontre ou formation organisée par le Grand Site ou non.						

VERS UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE ET SOUTENUE



L'agriculture des gorges de l'Ardèche s'organise majoritairement sur un petit parcellaire réparti sur une diversité de cinq terroirs, propices à la variété des productions et à la richesse des paysages et des milieux.

Les terres portent des cultures pérennes à forte valeur paysagère et économique comme la vigne, les fruitiers ou la lavande ; elles sont accompagnées de nombreuses structures patrimoniales : murets, arbres isolés, mares, chemins, cabanes... L'élevage agro-sylvo-pastoral est un gestionnaire majeur des paysages et des milieux, tandis que la généreuse couverture forestière protège les sols, la ressource en eau et les cultures.

Néanmoins, cette riche mosaïque de paysages est vulnérable. Les exploitants partent en retraite, les filières souffrent de la concurrence, les exploitations s'agrandissent et se concentrent sur les terres mécanisables, ce qui conduit à des formes de simplification des paysages tandis que les moins bonnes terres, délaissées, tendent à se refermer. L'accès au foncier est parfois un frein à l'installation ou au développement serein des activités. Le patrimoine bâti et la biodiversité s'érodent. L'adaptation au changement climatique est difficile. Il convient alors de soutenir l'agriculture du Grand Site pour assurer sa pérennité et sa diversité.

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
Objectif : Protéger, soutenir et mettre en valeur l'identité agricole du Grand Site, en tenant compte des changements climatiques				
20. Formaliser des partenariats avec les acteurs de la filière agricole (chambres d'agriculture, CIVAM, Safer...) pour accompagner techniquement le Grand Site de France	2	Nouvelle action	Entre 5 000 et 8 000 € par an (en fonction des précisions apportées sur les actions agricoles)	SGGA en lien avec CCGA
21. Redéployer le pastoralisme				
21.1. Poursuivre l'accompagnement de l'AFP de la Dent de Rez	1	Poursuite d'action	Temps agent	SGGA
21.2. Établir une stratégie pastorale globale, via la mise en œuvre d'un plan pastoral territorial	1	Nouvelle action	Diagnostic : Temps agent + 15 000 € PPT : 700 000 € (estimatif au regard du coût des PPT voisins - à préciser en fonction de l'évaluation des besoins par le diagnostic)	CCGA
22. Accompagner les expérimentations de préservation, gestion et valorisation du foncier agricole				
22.1. Mettre en place des outils de préservation du foncier (type PAEN, ZAP)	3	Nouvelle action	Temps agent + 10 000 à 15 000 € (coût du diagnostic et animation)	CCGA
22.2. Redonner un usage agricole à des terres abandonnées	3	Nouvelle action	Temps agent + 10 000 à 20 000 € (coût du diagnostic et animation)	CCGA

Deux objectifs ont été définis pour répondre à cette ambition, desquels découlent les actions et sous-actions :

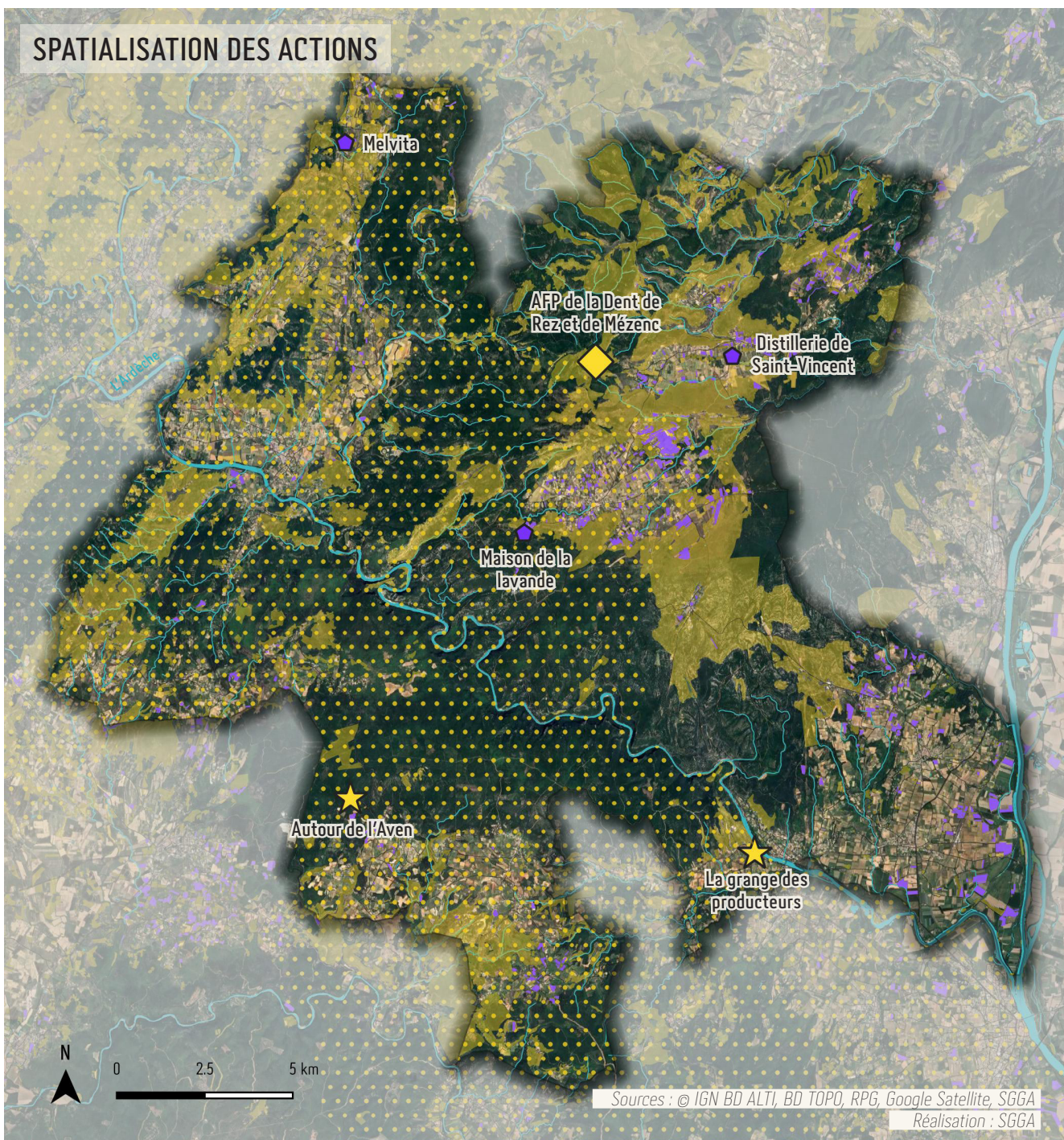
- Protéger, soutenir et mettre en valeur l'identité agricole du Grand Site, en tenant compte des changements climatiques ;
- Promouvoir une agriculture durable, ancrée dans son territoire.

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation										
			Label phase 1					Label phase 2					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Chambre d'agriculture du Gard, CIVAM Ardèche, CIVAM Gard, Safer AuRA, Safer Occitanie, CAGR, CCDRAGA, CCGA	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Budget socle											
AFP de la Dent de Rez, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Région AuRA (N2000), CEN, CBNMC, ONF	Région AuRA, AFP de la Dent de Rez	Région AuRA (N2000), AFP de la Dent de Rez											
CCGA, CC DRAGA, CAGR, chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, chambre régionale d'agriculture Occitanie (pôle pastoral), Association Bergigou, AFP de la Dent de Rez, SGGA, ONF, Safer, Fédérations départementales des chasseurs 07 et 30, SDIS07, Région AuRA, autres (LPO, CEN...)	Région AuRA, FEADER, État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Diagnostic : Région AuRA (60% jusqu'à 10 000 €) Plan Pastoral Territorial (PPT): FEADER, Région, CCGA, CCDRAGA, budget socle											
CAGR, CCGA, CCDRAGA, CD07, CD30, Safer AuRA, Safer Occitanie, chambres d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, communes	CAGR, CCGA, CCDRAGA, Région AuRA, Région Occitanie	Région AuRA (Dispositif 104 : protéger collectivement le foncier agricole), Région Occitanie											
CAGR, CCGA, CCDRAGA, CD07, CD30, Safer AuRA, Safer Occitanie, chambres d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, Terre de liens, communes	CAGR, CCGA, CCDRAGA, Région AuRA, Région Occitanie	Région AuRA (Dispositif 104 : protéger collectivement le foncier agricole), Région Occitanie											

Suite du tableau en pages suivantes

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
23. Soutenir l'installation de nouveaux exploitants	3	Nouvelle action	Temps agent + coût des actions (à préciser plus tard)	CCGA
24. Approfondir les possibilités de soutien à la filière lavande, identitaire du plateau, puis engager des actions	2	Nouvelle action	Temps agent + coût des actions (à préciser plus tard)	CCGA ou SGGA
Objectif : Promouvoir une agriculture durable, ancrée dans son territoire				
25. Suivre et contribuer aux programmes d'accompagnement d'une agriculture ancrée dans le territoire (PAT notamment)	2	Nouvelle action	Temps agent + coût des actions (à préciser plus tard)	CCGA
26. Valoriser les démarches agricoles durables				
26.1. Auprès des agriculteurs : organiser des journées techniques, formations, visites d'exploitation	3	Nouvelle action	Temps agent + coût interventions / prestations / logistique (à préciser plus tard)	SGGA - en lien avec la CCGA
26.2. Auprès du grand public : organiser des visites de fermes, sorties scolaires sur le thème « agriculture, biodiversité et paysage »	3	Nouvelle action	Temps agent + coût interventions / prestations / logistique (à préciser plus tard)	SGGA - en lien avec la CCGA
27. Valoriser les productions locales				
27.1. Favoriser les rencontres entre agriculteurs, restaurateurs, acteurs de l'agro-alimentaire, commerçants	3	Nouvelle action	Temps agent + coût interventions / prestations / logistique (entre 2 000 et 4000 € - à préciser plus tard)	SGGA - en lien avec la CCGA
27.2. Évaluer les possibilités de création de nouveaux magasins de producteurs (ou autre mode de vente) et les créer	3	Nouvelle action	Temps agent + coût étude et mise en œuvre (à préciser plus tard)	SGGA - en lien avec la CCGA
28. Encourager et valoriser le tourisme agricole et les démarches agri-culturelles	2	Poursuite d'action	Temps agents	Offices de tourisme

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation										
			Label phase 1					Label phase 2					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Communes, CCGA, CC DRAGA, CAGR, chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, Safer AuRA, Safer Occitanie, ADDEAR 07, ADDEAR 30, Terre de liens, Caves coopératives, Foncières privées (Eloi, ...), enseignements agricoles (Lycées agricoles, CFPPA...]	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Budget socle											
Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, Maison du patrimoine lavandicole (porteur projet reconnaissance UNESCO), Région AuRA, FDPLPPDA, (Fédération Départementale des Producteurs de Lavande, lavandin, et Plantes à Parfum de la Drôme et de l'Ardèche), office de tourisme GAPA, office de tourisme Provence Occitane, Melvita, lavandiculteurs													
CAGR, CCGA, CCDRAGA, chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, CD07, CD30, Ardèche le goût, autres organismes professionnels agricoles, agriculteurs													
Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, CIVAM Ardèche, CIVAM Gard, Agribio 07, Ardèche le goût, autres organismes professionnels agricoles	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Budget socle											
Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, CIVAM Ardèche, CIVAM Gard, agriculteurs	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Budget socle											
Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, Ardèche le goût	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA	Budget socle											
CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, agriculteurs	État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, Région AuRA, Région Occitanie	Budget socle, Région AuRA, Région Occitanie											
Office de tourisme Provence Occitane, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, CIVAM Ardèche, CIVAM Gard, Agribio 07, 2000 vins d'Ardèche, Bienvenue à la ferme, Vino habilis, agriculteurs													



Orientation 4 : Vers une agriculture diversifiée et soutenue

Objectif 7 : Protéger, soutenir et mettre en valeur l'identité agricole du Grand Site, en tenant compte des changements climatiques

- NC Action 20 : Formaliser des partenariats avec les acteurs de la filière agricole
- Action 21 : Redéployer le pastoralisme
- ◆ Poursuivre l'accompagnement de l'AFP de la Dent de Rez
- Etablir une stratégie pastorale globale, via la mise en oeuvre d'un Plan pastoral territorial
- Action 22 : Accompagner les expérimentations de préservation, gestion et valorisation du foncier agricole
- NC Mettre en place des outils de préservation du foncier agricole
- NC Redonner un usage agricole à des terres abandonnées
- NC Action 23 : Soutenir l'installation de nouveaux exploitants agricoles
- Action 24 : Approfondir les actions de soutien à la filière lavande en s'appuyant notamment sur les structures existantes

Objectif 8 : Promouvoir une agriculture durable, ancrée dans son territoire

- ◆ Action 25 : Suivre et contribuer aux programmes d'accompagnement d'une agriculture ancrée dans le territoire (PAT notamment)
- NC Action 26 : Valoriser les démarches agricoles durables auprès des agriculteurs et du grand public
- Action 27 : Valoriser les productions locales
- NC Favoriser les rencontres entre agriculteurs, restaurateurs, acteurs de l'agroalimentaire, commerçants
- ★ Evaluer les possibilités de création de nouveaux magasins de producteurs (cartographiés : magasins de producteurs existants)
- NC Action 28 : Encourager et valoriser le tourisme agricole et les démarches agricoles

NC : non cartographié

**OBJECTIF 7 – PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR
L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE, EN TENANT COMPTE
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE,
EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTION 20 - FORMALISER DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE LA FILIÈRE AGRICOLE (CHAMBRES D'AGRICULTURE, CIVAM, SAFER...) POUR ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LE GRAND SITE DE FRANCE

Description								
<p>Plusieurs acteurs de la filière agricoles sont actifs sur le territoire. Nous pouvons citer par exemple les chambres d'agriculture, les CIVAM, les Safer, mais ce ne sont pas les seuls. Ayant chacun des compétences spécifiques et complémentaires, ils doivent être des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du projet de préservation, mise en valeur et soutien à l'agriculture du territoire.</p> <p>C'est pourquoi des partenariats devront être formalisés par le biais de conventions annuelles ou pluriannuelles. Ils permettront d'affirmer une ambition commune et de poser un cadre facilitant la mise en place d'actions, définies dès le départ ou au fur et à mesure de l'avancement et des besoins.</p> <p>Très engagée sur le volet agricole et pilote de cette thématique pour le Grand Site, la communauté de communes des gorges de l'Ardèche a d'ores-et-déjà formalisé en 2025 un partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, notamment en prévision de l'engagement d'un plan pastoral territorial (voir action 21), ainsi qu'avec la Safer dans le cadre d'un travail mené sur le foncier agricole, incluant des acquisitions.</p> <p>Dans le but de faciliter la mise en œuvre du projet agricole sur l'ensemble du territoire, la question d'un partenariat avec le syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche ou avec chaque EPCI sera posée.</p>								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA - en lien avec CCGA		Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Chambre d'agriculture du Gard, CIVAM Ardèche, CIVAM Gard, Safer AuRA, Safer Occitanie, CAGR, CCDRAGA, CCGA				État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Entre 5 000 et 8 000 € par an (en fonction des précisions apportées sur les actions agricoles)		Budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Établissement de partenariats avec les acteurs de la filière agricole.						
Indicateurs de résultats		Pérennisation des partenariats avec les acteurs de la filière agricole. Mise en œuvre d'actions partenariales sur la thématique agricole.						

PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE,
EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTION 21 - REDÉPLOYER LE PASTORALISME

La déprise agricole entraîne un recul des milieux pastoraux, ayant pour conséquences une fermeture des paysages, une perte des milieux ouverts, supports d'une biodiversité singulière et une augmentation du risque incendie. Le maintien et le développement du pastoralisme constituent ainsi des enjeux majeurs pour le territoire.

L'activité pastorale persiste sur le territoire, mais de nombreux secteurs sont en déprise et la filière a besoin d'être accompagnée pour se redéployer sur le territoire.

▪ Sous-action 21.1 - Poursuivre l'accompagnement de l'AFP de la Dent de Rez

Description

Depuis 2000, une Association Foncière Pastorale (AFP) existe sur le secteur des plateaux de la Dent de Rez et de Mézenc (appartenant au site Natura 2000 de la Basse Ardèche Urgonienne). Cette AFP regroupe sept propriétaires privés et publics, dont le SGGA. Le SGGA, et en particulier l'animatrice N2000, est également animateur de cette AFP et travaille chaque année au bon fonctionnement de cette association. L'animatrice assure le secrétariat de l'association, établit les conventions avec les éleveurs, suit leur calendrier de pâturage, dresse le bilan de la saison et travaille à l'impulsion de projets répondant aux objectifs de préservation et restauration des milieux ouverts et de la biodiversité associée. Grâce à la création de cette AFP, couplée à des financements Natura 2000, plusieurs actions ont pu être menées, tels que des travaux de réouverture, l'installation de clôtures et d'impluviums pour l'abreuvement du bétail, des suivis éco-pastoraux...

Actuellement, deux éleveurs (l'un de vaches Aubrac, l'autre de chevaux) font pâturer leurs troupeaux sur les parcelles de l'AFP, entre le printemps et l'été. Le maintien d'une activité pastorale, qui contribue à maintenir les milieux ouverts, joue ainsi un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité !

En 2025, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, le SGGA a initié la réalisation d'un diagnostic pastoral. Ce travail, réalisé par la chambre d'agriculture de l'Ardèche avait pour objectif de mieux connaître les ressources fourragères et les milieux pastoraux présents sur ce site et d'orienter les pratiques pastorales vers une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et agricoles. Ce travail devra être croisé avec les objectifs écologiques du site Natura 2000.

Pour cela, dès 2026, le SGGA souhaite animer un groupe de travail autour de l'élaboration d'un plan de gestion écologique et pastoral intégrant les différents enjeux du territoire, en particulier le maintien de l'élevage extensif et la préservation de la biodiversité du site. Le SGGA souhaite y associer les différents acteurs et usagers en lien avec ces thématiques (chambre d'agriculture, AFP, chasseurs, CEN, CBN, ONF, etc.). Le regard croisé des différents acteurs permettra d'établir des mesures de gestion (ou fiches actions) à court et moyen terme prenant en compte les dimensions agro-pastorales, sociales, environnementales... pour une gestion optimisée du site.

Le travail mené depuis plus de 25 ans avec l'AFP doit ainsi être poursuivi et continuer d'évoluer au regard des enjeux actuels et à venir, en lien avec la dynamique pastorale engagée sur l'ensemble du territoire (voir action 21.2).

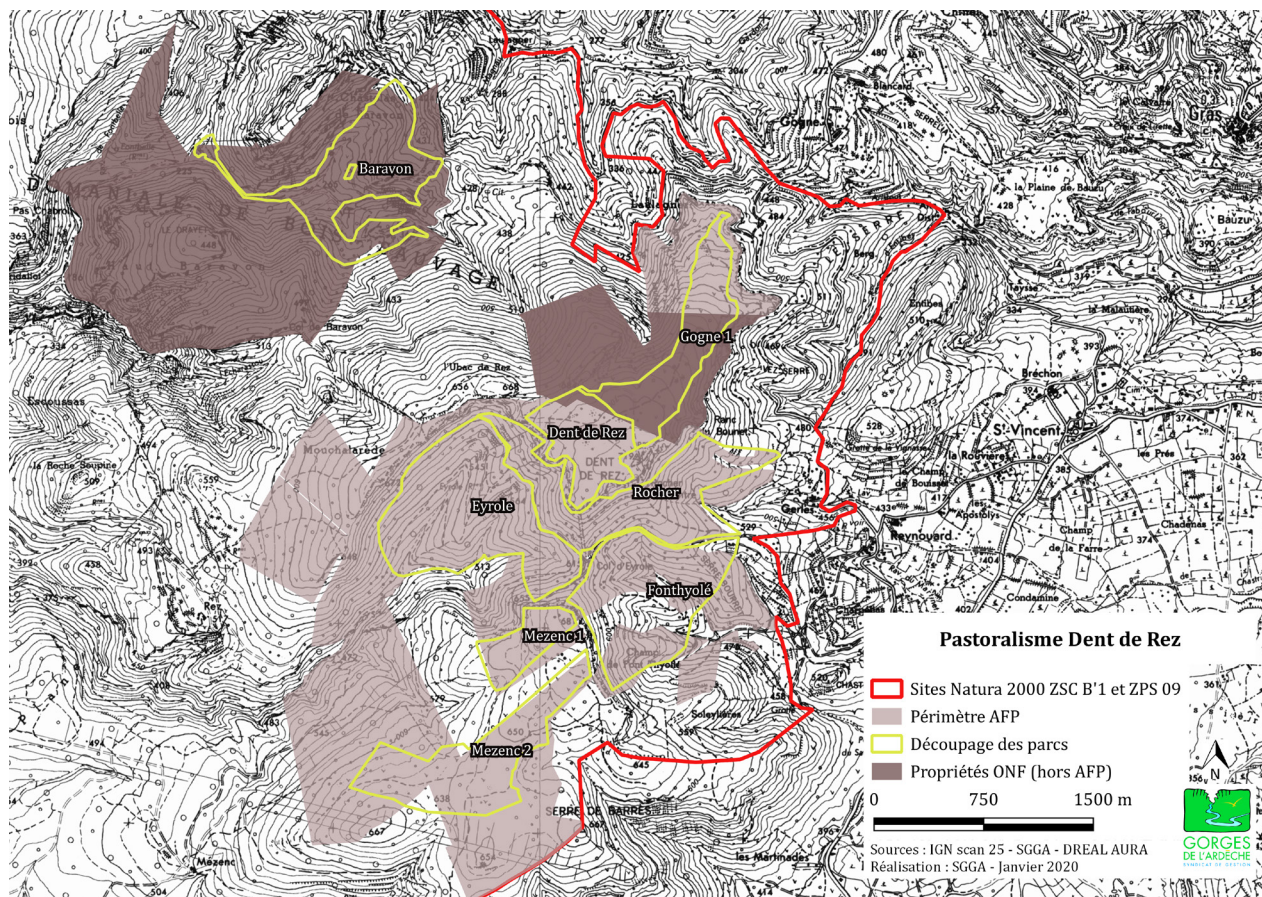


Pâturage bovin au pied de la Dent de Rez

© SGGA

PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE,
EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Localisation : Massif de la Dent de Rez et du Mézenc (zone couverte par l'AFP)



Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA	AFP de la Dent de Rez, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Région AuRA (N2000), CEN, CBNMC, ONF	Région AuRA, AFP de la Dent de Rez
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agent	Région AuRA (N2000), AFP de la Dent de Rez	

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	<p>Organisation annuelle de l'AG de l'association.</p> <p>Engagement effectif de l'élaboration d'un plan de gestion écologique et pastoral.</p> <p>Nombre de propriétaires membres de l'AFP, surface mise en commun et évolution éventuelle.</p> <p>Nombre d'éleveurs, type d'élevage et évolution éventuelle.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Amélioration des connaissances quant aux bénéfices du pastoralisme pour la gestion écologique du site.</p> <p>Satisfaction des propriétaires et des éleveurs.</p>

PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE,
EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

▪ **Sous-action 21.2 – Établir une stratégie pastorale globale, via la mise en œuvre d'un plan pastoral territorial**

Description

Le projet a pour but de mettre en place un plan pastoral territorial (PPT) sur le Grand Site et plus largement sur l'ensemble des communes de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche (CCGA) et de la communauté de communes du Rhône au gorges de l'Ardèche (CCDRAGA). A noter que ce dispositif étant mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Les PPT ont pour objectif la mise en œuvre concertée, entre l'ensemble des acteurs du territoire, d'actions de valorisation des espaces pastoraux, afin de répondre à des enjeux préalablement identifiés par un diagnostic. Le sud Ardèche est le dernier des territoires de l'Ardèche à ne pas être couvert par ce dispositif, alors même qu'il possède une dynamique pastorale positive, permettant l'entretien des espaces et, par conséquent, une protection des paysages et de la biodiversité.

Les ateliers organisés dans le cadre du plan de paysage et de biodiversité mené à l'échelle du Grand Site ont impulsé une dynamique qui a conduit les collectivités à s'engager dans cette démarche de redéploiement pastoral et le souhait de mettre en place un PPT. Les collectivités, structures nécessaires pour porter ce type de projet, peuvent s'appuyer sur l'association Bergigou, qui compte une trentaine d'éleveurs et a été créée en 2012, pour monter le projet.

Dans un premier temps, il sera nécessaire d'évaluer la pertinence du projet par l'analyse des besoins et l'identification des enjeux au travers d'un diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture de l'Ardèche en 2026.



Octobre 2025 : Organisation d'une rencontre entre élus, éleveurs, techniciens, sur le massif de la Dent de Rez pour échanger sur les enjeux pastoraux et confirmer le souhait d'engager un diagnostic pastoral préalable au PPT

© SGGA

Ce travail est porté par la communauté de communes des gorges de l'Ardèche et fait l'objet d'un partenariat avec la communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche (convention de partenariat délibérée en décembre 2025)

Ce dernier comportera plusieurs entrées :

- Entrée agricole
- Entrée territoire et foncier
- Entrée multi-usage des espaces pastoraux
- Entrée environnement / forêt / risques

Une attention particulière sera portée à cette dernière entrée, afin de réfléchir à une stratégie d'aménagement des espaces visant à prévenir le risque d'incendie par le pastoralisme, risque accru par l'augmentation de la sensibilité végétative au feu, liée aux effets du changement climatique.

Dans un second temps, si le diagnostic conclut en sa faveur, l'élaboration d'un PPT sera engagée.

Le champ des actions de mise en valeur des espaces pastoraux peut comprendre :

- des aménagements pastoraux (reconquête, accès, eau, équipements pastoraux...),
- le multiusage (communication, passages canadiens, études...),
- la structuration foncière et collective, la réalisation d'études,
- la communication et sensibilisation,
- les expérimentations de territoire (diversification touristique...).

PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE,
 EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Localisation : Ensemble du territoire Grand Site et plus largement (CCGA et CCDRAGA)								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
CCGA		CCGA, CC DRAGA, CAGR, chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, chambre régionale d'agriculture Occitanie (pôle pastoral), Association Bergigou, AFP de la Dent de Rez, SGGA, ONF, Safer, Fédérations départementales des chasseurs 07 et 30, SDIS07, Région AuRA, autres (LPO, CEN...)				Région AuRA, FEADER, État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Diagnostic : Temps agent + 15 000 € PPT : 700 000 € (estimatif au regard du coût des PPT voisins – à préciser en fonction de l'évaluation des besoins par le diagnostic)		Diagnostic : Région AuRA (60% jusqu'à 10 000 €) Plan pastoral territorial (PPT) : FEADER, Région, CCGA, CCDRAGA, budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Engagement effectif d'un diagnostic, puis d'un PPT si cela s'avère pertinent. Identification des enjeux à la suite du diagnostic Mise en place du plan d'action						
Indicateurs de résultats		Réussite des objectifs décrits dans le plan d'action du PPT						



PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE,
EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTION 22 – ACCOMPAGNER LES EXPÉRIMENTATIONS DE PRÉSERVATION, GESTION ET VALORISATION DU FONCIER AGRICOLE

La préservation, la gestion et la valorisation du foncier agricole sont au cœur des préoccupations et une étape indispensable à tout développement agricole. L'urbanisation diffuse a grignoté les terres agricoles et morcelé l'espace agricole. Bien que les documents d'urbanisme, prônent un développement urbain plus sobre en limitant l'artificialisation (ZAN), il est essentiel d'avoir une vision à long-terme de la préservation du foncier agricole. De plus, certains agriculteurs peinent à trouver des terres à exploiter, tandis que paradoxalement, certaines terres s'enfrichent.

▪ Sous-action 22.1 – Mettre en place des outils de préservation du foncier (type PAEN, ZAP)

Description								
<p>L'étalement urbain constitue l'une des principales causes de perte de foncier agricole. Préserver sa multifonctionnalité afin de faire face aux enjeux auxquels le territoire est confronté, à savoir : préservation de la biodiversité, maintien des surfaces productives agricoles, infiltration des eaux de pluie, stockage du carbone, devient primordial. Outre les documents d'urbanisme, deux outils juridiques spécifiques sont à disposition des collectivités pour permettre de protéger le foncier agricole et naturel à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Zone Agricole Protégée (ZAP) <p>Servitude d'utilité publique qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général en raison de la qualité de leur production, de leur situation géographique ou de leur qualité agronomique. Elles sont annexées au plan local d'urbanisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (dit PAEN) <p>C'est un dispositif de protection des espaces que peuvent mettre en œuvre les départements et les structures porteuses d'un SCoT. Un périmètre est délimité et un programme d'actions est associé. Sa mise en œuvre est plus conséquente qu'une ZAP.</p> <p>L'objectif de cette action est de sensibiliser les élus à la préservation du foncier agricole, et par conséquent, du sol, ainsi que de leur porter à connaissance l'existence de ces outils, puis de les mettre en œuvre. Ces temps d'échange permettront d'informer qu'initier une politique agricole et une animation foncière est préférable dans un contexte où le foncier agricole est préservé sur le long terme, évitant des situations de rétention foncière et permettant d'offrir une visibilité aux agriculteurs ou aux porteurs de projet. Il s'agira ensuite de mettre en œuvre ces outils, si les communes sont parties prenantes.</p> <p>Les retours d'expérience de communes ayant mis en place ces outils seront précieux. C'est le cas par exemple des communes de Lagorce, Orgnac-l'Aven et Vallon-Pont-d'Arc [+ d'autres communes, hors périmètre] qui sont dotés depuis juin 2023 de PAEN définis par la CCGA. Par ailleurs, des outils fonciers telles que les zones de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS) pourront être mobilisés par les conseils départementaux.</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
CCGA		CAGR, CCGA, CCDRAGA, CD07, CD30, Safer AuRA, Safer Occitanie, chambres d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, communes				CAGR, CCGA, CCDRAGA, Région AuRA, Région Occitanie		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + 10 000 à 15 000 € (coût du diagnostic et animation)		Région AuRA (Dispositif 104 : protéger collectivement le foncier agricole), Région Occitanie						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Présentation des outils aux élus des communes et/ou intercommunalités.						
Indicateurs de résultats		Mise en place d'outils (ZAP et PAEN)						

PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE,
 EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

▪ Sous-action 22.2 – Redonner un usage agricole à des terres abandonnées

Description								
<p>L'action a pour objet la remobilisation des friches agricoles situées sur le Grand Site. En effet, pour diverses raisons, qu'elles soient économiques ou sociales, certaines parcelles ont été abandonnées au fil des années, perdant progressivement leur potentiel agricole et économique. Cette dynamique accroît le risque d'incendies de végétation durant la période estivale, ceux-ci pouvant se propager à des espaces naturels et forestiers, revêtant des enjeux de préservation. Par ailleurs, la difficulté d'accès à du foncier agricole est pointé par les agriculteurs.</p> <p>Afin d'enrayer la situation et inverser la tendance, l'identification des parcelles, la mobilisation des propriétaires et leur remise en état constituent l'une des solutions. Une telle démarche, pour aboutir, doit être collective et impliquer l'ensemble des acteurs concernés, à savoir : agriculteurs, propriétaires, élus.</p> <p>Plusieurs procédures peuvent être mobilisées à cet effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>La procédure de mise en valeur des terres incultes ou sous-exploitées</u> <p>Cette procédure prévue aux articles L125-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime consiste à réquisitionner un terrain abandonné et à le faire exploiter par un agriculteur, via la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>L'acquisition par les communes des biens vacants sans maître</u> <p>Un bien vacant sans maître est un bien qui n'a pas de propriétaire connu (décès et succession ouverte depuis plus de 30 ans sans qu'un successible se soit présenté ou propriétaire inconnu et taxes foncières non acquittées depuis plus de 3 ans). Il peut devenir la propriété de la commune sur laquelle il se trouve.</p> <p>Par ailleurs, des outils fonciers telles que les zones de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS) pourront être mobilisés par les conseils départementaux.</p> <p>Le déploiement d'associations foncières pastorales (AFP) pourra permettre la mise en commun de terres pour en faciliter l'exploitation par les agriculteurs.</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
CCGA		CAGR, CCGA, CCDRAGA, Safer AuRA, Safer Occitanie, chambres d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, Terre de liens, communes				CAGR, CCGA, CCDRAGA, Région AuRA, Région Occitanie		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + 10 000 à 20 000 € (coût du diagnostic et animation)		Région AuRA (Dispositif 104 : protéger collectivement le foncier agricole), Région Occitanie						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Cartographie des terres abandonnée ayant un potentiel agricole Propriétaires contactés						
Indicateurs de résultats		Surface remise en culture pour l'agriculture.						


PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE,
EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTION 23 - SOUTENIR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX EXPLOITANTS

Description								
<p>Un constat a été partagé : certaines exploitations ferment (départs en retraite notamment), mais ne trouvent pas de repreneur, tandis que des agriculteurs cherchent à s'installer, mais peinent parfois à trouver des terres, à s'équiper ou se loger.</p> <p>Or, pour maintenir une diversité agricole, il est avant tout essentiel de maintenir une activité agricole. Cela passe par notamment par le soutien à l'installation de nouveaux exploitants, sur des exploitations existantes ou sur de nouvelles exploitations.</p> <p>Les modalités exactes de soutien doivent être affinées, mais plusieurs pistes sont d'ores-et-déjà envisagées, en lien étroit avec les acteurs de la filière agricoles et les collectivités : identifier et mettre en relation les cédants et candidats à l'installation, faciliter l'accès au foncier par la mise en commun de terres (ex. de l'AFP de la Dent de Rez), mettre en place des aides financières, proposer un accompagnement technique...</p> <p>Dans un premier temps, un état des lieux permettant un recensement plus fin des problématiques sera réalisé, avant la mise en place de dispositifs de soutien selon les besoins ressentis.</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
CCGA		Communes, CCGA, CC DRAGA, CAGR, chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, Safer AuRA, Safer Occitanie, ADDEAR 07, ADDEAR 30, Terre de liens, Caves coopératives, Foncières privées (Eloi, ...), enseignements agricoles (Lycées agricoles, CFPPA...)			État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGGA			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + coût des actions (à préciser plus tard)		Budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Déploiement effectif de dispositifs d'aide / d'accompagnement, sur la base d'un état des lieux.						
Indicateurs de résultats		<p>Nombre de départs en retraite. Nombre d'exploitations reprises et de nouvelles exploitations. Équilibre ou hausse recherchée.</p> <p>Maintien d'une agriculture diversifiée.</p>						

PROTÉGER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ AGRICOLE DU GRAND SITE, EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTION 24 - APPROFONDIR LES POSSIBILITÉS DE SOUTIEN À LA FILIÈRE LAVANDE, IDENTITAIRE DU PLATEAU, PUIS ENGAGER DES ACTIONS

Description								
<p>Historiquement coupées dans la garrigue et sur la Dent de Rez, puis distillées dans des distilleries collectives dont il ne reste que celle de Saint-Vincent, la lavande aspic (<i>lavandula latifolia</i>) et la lavande « fine » (<i>lavandula augustifolia</i>) ont précédé la culture du lavandin (croisement de ces deux espèces), plus productive.</p> <p>Aujourd'hui, les paysages de lavande et lavandin sont emblématiques du territoire des gorges de l'Ardèche et notamment du plateau de Saint-Remèze / Gras. Malheureusement, la filière connaît des difficultés, liées notamment à un développement de ces cultures sur des terres qui n'étaient pas appropriées, en France et à l'étranger (Beauce, Chine...), ainsi que dans des pays où elle était historiquement cultivée (Bulgarie), mais en quantité moindre, conduisant à une production de masse et une chute des prix. Ainsi, de nombreuses cultures sont aujourd'hui arrachées ou laissées à l'abandon.</p> <p>La question du soutien de la filière et de son maintien s'est alors posée.</p> <p>Dans un premier temps, des rencontres avec les lavandiculteurs devront être organisées pour discuter collectivement de l'avenir de la filière et définir des pistes d'actions en faveur de son maintien.</p> <p>Une première piste envisagée est l'intégration de l'Ardèche au projet de labellisation UNESCO des paysages de lavande porté par la Maison du patrimoine lavandicole. Elle nécessite toutefois un engagement des lavandiculteurs et des élus. L'année 2026 devrait permettre d'approfondir cette piste.</p>								
 <p>Culture de lavandin à Saint-Remèze © SGGA</p>								
Localisation : Secteurs lavandicoles (plateau notamment)								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
CCGA ou SGGA		Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, Maison du patrimoine lavandicole (porteur projet reconnaissance UNESCO), Région AuRA, FDPLPPDA (Fédération Départementale des Producteurs de Lavande, lavandin, et Plantes à Parfum de la Drôme et de l'Ardèche), office de tourisme GAPA, office de tourisme Provence Occitane, Melvita, lavandiculteurs						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + coût des actions (à préciser plus tard)								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Mobilisation des lavandiculteurs et engagement du territoire dans le projet de labellisation UNESCO, si cela s'avère pertinent.						
Indicateurs de résultats		Pérennité de la filière et des paysages de lavande.						

**OBJECTIF 8 - PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE,
ANCRÉE DANS SON TERRITOIRE**

ACTION 25 - SUIVRE ET CONTRIBUER AUX PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE AGRICULTURE ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE

Description

L'agriculture façonne les paysages, tandis que ces paysages en sont le socle. Sol, climat, histoire conduisent au choix d'une culture plutôt qu'une autre, au déploiement d'un type d'élevage plutôt qu'un autre. Chaque territoire possède ainsi une identité agricole qui lui est propre et qu'il convient de valoriser localement. Sur le territoire, plusieurs programmes de valorisation de l'agriculture locale sont déployés :

- **Le projet alimentaire interterritorial (PAiT) de l'Ardèche méridionale et le projet alimentaire territorial du Gard rhodanien**

Depuis 2021, la communauté de communes des gorges de l'Ardèche porte un projet alimentaire interterritorial (PAiT) avec les communautés des communes du Pays des Vans en Cévennes et Pays Baume Drobie. L'objectif du PAiT est de définir une stratégie de relocalisation agricole, par le biais de 3 leviers : reconquête du foncier agricole / maintien et installation des agriculteurs ; préservation de la ressource et accès à une alimentation locale et de qualité pour tous ; développement économique du territoire par les métiers de l'alimentation.

Par ailleurs, l'agglomération du Gard rhodanien a également engagé en novembre 2025 un PAT, dans le cadre de son plan climat air énergie territorial (PCAET).

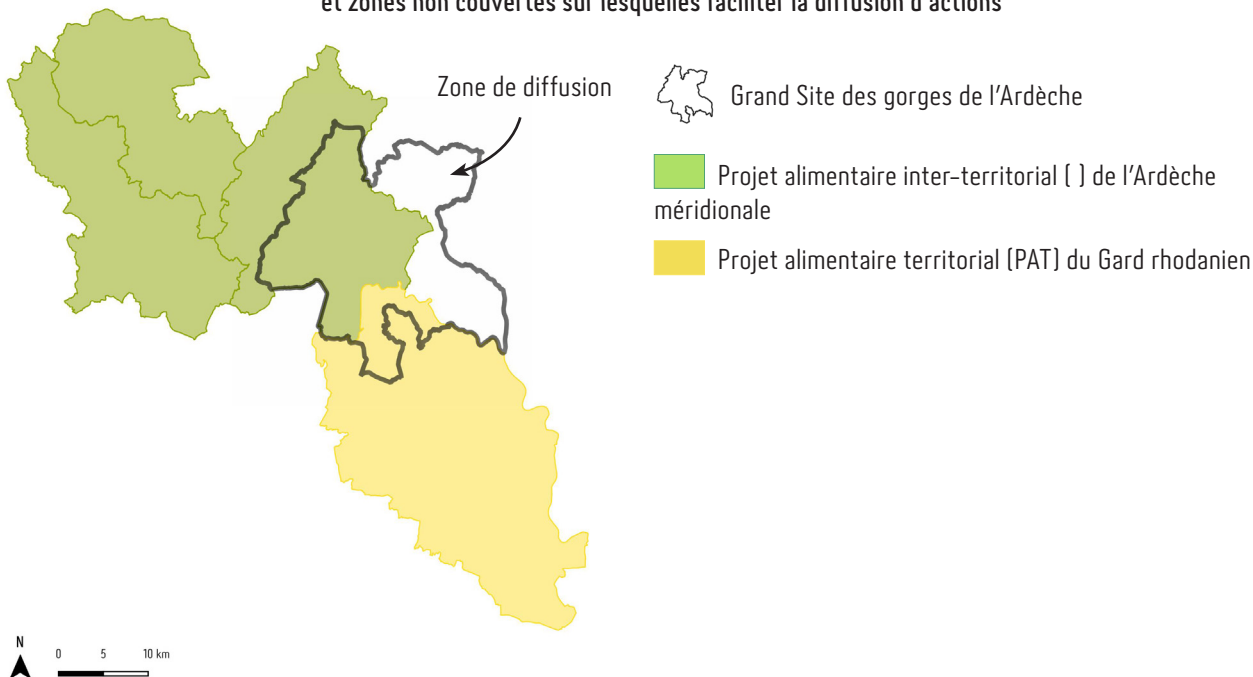
- **La politique alimentaire départementale (Gard)**

Depuis 2014, le Département du Gard déploie sa Politique Alimentaire Départementale autour de trois axes principaux : structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire, faciliter l'accès de tous les gardois à une alimentation de qualité, sensibiliser à la consommation responsable et valoriser le patrimoine gastronomique du Gard. Au titre de cette politique, plusieurs modalités d'intervention sont déclinées. Parmi elles, la territorialisation : soutenir les initiatives locales, les actions structurantes en matière d'agriculture et d'alimentation et les projets alimentaires territoriaux.

Ces programmes rejoignent dans leurs objectifs le projet du Grand Site. C'est pourquoi, dans le but d'assurer les connexions et passerelles entre ces différentes démarches engagées sur un même territoire, un.e référent.e Grand Site de France suivra et contribuera à ces projets lorsque cela est opportun. L'extension de certaines actions au reste du territoire, profitant ainsi de retours d'expériences, pourra également être envisagée. Il en sera de même si d'autres collectivités du territoire engagent ce type de démarche.

Localisation : Ensemble du territoire

Projets alimentaires territoriaux engagés sur le territoire auxquels contribuer et zones non couvertes sur lesquelles faciliter la diffusion d'actions



Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
CCGA		CAGR, CCGA, CCDRAGA, chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, CD07, CD30, Ardèche le goût, autres organismes professionnels agricoles, agriculteurs						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + coût des actions (à préciser plus tard)								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Engagement des collectivités dans des programmes visant l'ancrage de l'agriculture dans le territoire. Engagement d'actions concrètes, sur les territoires couverts par ces programmes et éventuellement en dehors. Participation effective aux réunions.						
Indicateurs de résultats		Contribution de ces programmes aux objectifs de la démarche Grand Site de France. Meilleure valorisation locale des productions. Satisfaction des agriculteurs et des consommateurs.						

ACTION 26 – VALORISER LES DÉMARCHES AGRICOLES DURABLES

Le territoire est caractérisé par une diversité de cultures et pâtures, un petit parcellaire et un dense réseau de murets, de bordure de champs enherbées, de terrasses en pierre, de haies ou encore d'arbres champêtres. Ils sont autant d'éléments refuges pour la biodiversité.

Le maintien de cette agriculture durable, favorable à la biodiversité et aux paysages est à encourager ou renforcer sur l'ensemble du territoire à travers la valorisation des démarches durables.

▪ Sous-action 26.1 – Auprès des agriculteurs : organiser des journées techniques, formations, visites d'exploitation

Description								
<p>Sur le territoire, les pratiques agricoles ont évolué au gré des évolutions techniques, des connaissances, des changements climatiques, mais aussi du contexte agricole général (baisse du nombre d'exploitations, augmentation de la taille des exploitations et des parcelles, recherche de productivité, simplification des productions avec un recul des systèmes de polycultures et polyculture-élevage...).</p> <p>Une prise de recul permet de questionner certaines évolutions considérées parfois comme avantageuses à court terme, mais ayant un impact négatif à plus long terme. Citons par exemple la destruction des murets en pierre sèche, dans un objectif d'agrandissement et de simplification du parcellaire pour faciliter le travail mécanique. Ces destructions peuvent avoir un impact direct sur le ruissellement de l'eau (moins de circulation, stagnation) et l'érosion des sols, mais également sur la biodiversité et les paysages.</p> <p>Dans le but d'encourager les échanges de pratiques entre agriculteurs, tout en créant une dynamique de réseau sur lequel s'appuyer pour d'autres actions (agritourisme, boutiques de producteurs...), des temps de rencontres seront organisés. Il pourra s'agir de journées techniques sur une thématique spécifique, de formations, de visites d'exploitations... proposées par des partenaires (chambres d'agriculture, CIVAM...) ou conçues spécifiquement dans le cadre du projet. Des sujets tels que l'adaptation aux changements climatiques, la prise en compte de la biodiversité et des paysages seront mis en avant.</p> <p>Ces rencontres devront répondre à un besoin des agriculteurs et devra donc s'appuyer sur des échanges préalables avec les acteurs du monde agricoles, agriculteurs compris.</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA – en lien avec la CCGA		Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, CIVAM Ardèche, CIVAM Gard, Agribio 07, Ardèche le goût, autres organismes professionnels agricoles			État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + coût interventions / prestations / logistique (à préciser plus tard)		Budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Programmation effective de rencontres autour des pratiques agricoles durables.						
Indicateurs de résultats		Diversité des thématiques abordées. Nombre d'agriculteurs ayant participé à ces formations. Satisfaction des participants et évolution des pratiques.						

▪ **Sous-action 26.2 – Auprès du grand public : organiser des visites de fermes, sorties scolaires sur le thème « agriculture, biodiversité et paysage »**

Description								
<p>Dans le but de favoriser les liens entre producteurs et consommateurs et de valoriser les agriculteurs engagés dans des démarches durables, des temps de rencontres seront organisés. Il pourra s'agir de visites de fermes, de sorties scolaires thématiques, de parcours de découverte (cf. action 28), à l'attention du grand public, adulte ou enfant, habitant ou visiteur.</p> <p>Dans un objectif de mise en valeur de la grande diversité agricole du territoire, l'exhaustivité sera recherchée afin de donner à voir, année après année, différents modèles agricoles et différentes filières, sur l'ensemble du territoire. Certaines fermes proposant déjà un accueil à la ferme pourront être parties prenantes, de même que d'autres, ouvertes spécialement pour l'occasion.</p> <p>Ces visites permettront de valoriser les productions et les producteurs, les pratiques et ainsi contribuer au développement des circuits courts. En effet, ces visiteurs seront autant de consommateurs potentiels.</p> <p>Ces rencontres pourront intégrer le programme d'animation annuel du Grand Site et croiseront les thématiques « agriculture, biodiversité et paysage ».</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA - en lien avec la CCGA		Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, CIVAM Ardèche, CIVAM Gard, agriculteurs			État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + coût interventions / prestations / logistique (à préciser plus tard)		Budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Programmation effective de visites de fermes à l'attention du grand public et de sorties scolaires.						
Indicateurs de résultats		Diversité des thématiques abordées et des exploitations agricoles visitées. Nombre d'agriculteurs mobilisés. Nombre de personnes (adultes et enfants, habitants et visiteurs) ayant participé à ces rencontres. Satisfaction des agriculteurs et participants.						

ACTION 27 - VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES

L'objectif est d'améliorer le rayonnement des productions locales, d'affirmer un terroir et de garantir la pérennité des filières. Il faut pour cela poursuivre les actions de relocalisation de l'agriculture, de transformation et de consommation en circuits courts.

▪ Sous-action 27.1 - Favoriser les rencontres entre agriculteurs, restaurateurs, acteurs de l'agro-alimentaire, commerçants

Description								
<p>Bien que des initiatives telles que Bistrot de Pays, Goûter l'Ardèche®, Le Gard militant du goût ou encore la création d'une cantine intercommunale sur la CCGA promeuvent une alimentation de qualité et la valorisation locale des productions locales, les opportunités de rencontres entre producteurs, transformateurs et commerçants manquent parfois. C'est pourquoi il est proposé d'organiser un ou plusieurs événements pour faciliter ces rencontres et ainsi favoriser cette valorisation locale.</p> <p>Pour ce faire, un appui sur des organismes engagés sur ces thématiques tels qu'Ardèche le goût sera indispensable, pour organiser des rencontres locales, sur le principe d'événements qu'ils ont pu organiser avec une visée plus large (Salon Foud'Ardèche). Des actions de type « speed dating » permettant d'initier, en peu de temps, un nombre important de rencontres pourront être envisagées, mais d'autres moyens de rencontres sont à imaginer.</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA - en lien avec la CCGA		Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, Ardèche le goût, Acteco			État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA			
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + coût interventions / prestations / logistique (entre 2 000 et 4000 € - à préciser plus tard)		Budget socle						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Organisation effective d'un ou plusieurs événements favorisant la rencontre entre agriculteurs, acteurs de l'agro-alimentaire et commerçants.						
Indicateurs de résultats		Nombre de participants et diversité des profils. Satisfaction des participants. Partenariats initiés grâce à ces rencontres.						

▪ Sous-action 27.2 – Évaluer les possibilités de création de nouveaux magasins de producteurs (ou autre mode de vente) et les créer

Description								
<p>Aujourd’hui, quiconque veut se fournir en produits agricoles locaux a plusieurs possibilités : aller à la rencontre des producteurs sur leurs exploitations lorsqu’ils proposent la vente directe, les rencontrer sur les différents marchés organisés dans les villages, aller dans l’une des deux boutiques de producteurs (Aiguèze et Aven d’Orgnac) ou se fournir dans une boutique qui revend leurs produits. Toutefois, comme de nombreux commerces de ce territoire touristique, certaines de ces possibilités sont saisonnières et les horaires ne sont pas toujours propices à une fréquentation du plus grand nombre.</p> <p>Dans le but de favoriser l’accès à une alimentation locale pour tous, les opportunités de créer de nouvelles boutiques ou de penser à d’autres modes de vente (drive fermier par exemple) seront étudiées, puis accompagnées (techniquement et/ou financièrement). En effet, ces modes de vente peuvent simplifier la mise en relation des producteurs et des consommateurs. Ils sont toutefois fortement dépendants de la capacité des agriculteurs à se regrouper et se rendre disponibles pour commercialiser leurs produits.</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d’ouvrage	Partenaires techniques				Partenaires financiers			
SGGA – en lien avec la CCGA	CD07, CD30, CCGA, CC DRAGA, CAGR, chambre d’agriculture de l’Ardèche, chambre d’agriculture du Gard, agriculteurs				État, CD07, CD30, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, Région AuRA, Région Occitanie			
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus							
Temps agent + coût étude et mise en œuvre (à préciser plus tard)	Budget socle, Région AuRA, Région Occitanie							
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi	Engagement d’une étude.							
Indicateurs de résultats	Création d’une boutique de producteurs ou d’autres modes de vente. Nombre de producteurs impliqués et diversité des produits. Fréquentation / nombre de clients et origine géographique. Satisfaction des producteurs et des consommateurs.							

ACTION 28 – ENCOURAGER ET VALORISER LE TOURISME AGRICOLE ET LES DÉMARCHES AGRICULTURELLES

Description								
<p>Le tourisme agricole et les démarches agri-culturelles favorisent les liens entre visiteurs et habitants / producteurs tout en valorisant des pratiques, un savoir-faire, un terroir. De plus, cela contribue à l'économie agricole et à la fiabilisation des revenus liés au tourisme, aujourd'hui très dépendants des ressources en eau des rivières. C'est un axe de valorisation et de développement du slow tourisme.</p> <p>Un certain nombre de démarches et outils existent (bienvenue à la ferme, label « vignoble et découvertes », visites œno-spéléologiques, site internet des offices de tourisme, fête de la lavande...). Elles sont à valoriser et amplifier si cela semble opportun pour les agriculteurs. D'autres modes de découverte peuvent être envisagés, alliant par exemple mobilités douces et découverte des pratiques et produits.</p> <p>Un accompagnement des porteurs de projets est envisagé (mise en réseau, appui technique, soutien financier, valorisation des projets...)</p> <p>De plus, certaines fermes proposent de la vente directe à la ferme. Or, aujourd'hui les offices de tourisme peinent à les valoriser en raison d'horaires changeants ou d'ouverture uniquement à la demande par exemple, ce qui peut être peu engageant pour les visiteurs. Une réflexion doit ainsi être engagée avec les agriculteurs pour peut-être faire évoluer ce fonctionnement, pour garantir la valorisation de leurs produits auprès des habitants et des touristes (en lien avec l'action 27.2).</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage	Partenaires techniques				Partenaires financiers			
Office de tourisme GAPA	Office de tourisme Provence Occitane, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, chambre d'agriculture du Gard, CIVAM Ardèche, CIVAM Gard, Agribio 07, 2000 vins d'Ardèche, Bienvenue à la ferme, Vino habilis, agriculteurs							
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus							
Temps agents								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi	Engagement de nouveaux projets agri-culturels ou agritouristiques							
Indicateurs de résultats	Pérennisation du tourisme agricole et d'évènements agri-culturels sur le territoire. Nombre d'agriculteurs engagés dans ces projets. Nombre de visiteurs. Satisfaction des agriculteurs et des visiteurs.							

VERS UN TOURISME ET DES LOISIRS RÉPARTIS, FONDÉS SUR LES PATRIMOINES



Le tourisme est une ressource centrale pour le territoire. Il génère des retombées économiques majeures et influence largement la vie des communes. Grâce à la grande diversité de pratiques que ses paysages naturels grandioses permettent (canoë, baignade, randonnée, escalade, spéléologie, VTT...) le territoire jouit d'une situation privilégiée pour développer un tourisme de nature attractif.

Pendant les années 1960, le tourisme « de masse » a prospéré sur les bords de l'Ardèche. Les loisirs se sont concentrés dans un cadre resserré. Cette fréquentation intense des gorges, ponctuelle dans l'espace et dans le temps, est aujourd'hui mieux gérée et encadrée, mais les efforts doivent être poursuivis. Les nouvelles attentes sociétales en matière de tourisme rejoignent celles des habitants, et sont à la faveur d'une préservation des patrimoines, qui ne doivent pas être seulement des « décors à selfies » ou des « parcs d'attraction ».

En ce sens, cette démarche nécessite de placer la nature et les paysages au cœur des politiques touristiques. Elle doit garantir l'attention portée par les activités touristiques au patrimoine et ainsi contribuer au lien avec les actions de préservation, de valorisation, de requalification ou de sensibilisation. Les lieux fréquentés deviennent les supports d'une acculturation aux patrimoines locaux, qu'ils soient agricoles, construits ou naturels. Ils sont le point de départ d'une valorisation de sites plus secondaires pour embrasser au gré de l'exploration toute la richesse des gorges de l'Ardèche. Voir et comprendre le territoire renforce l'attachement à ses paysages et sa biodiversité et rend plus conscient de ses vulnérabilités.

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
Objectif : Mettre en valeur les sites patrimoniaux, améliorer l'accueil et la gestion de la fréquentation				
29. Mettre en œuvre le plan de gestion de la Combe d'Arc	1	Poursuite	Temps agents + 450 à 500 000 € / an	CCGA
30. Engager la requalification de sites fréquentés				
30.1. Requalifier les bivouacs de Gaud et Gournier	1	Poursuite	Temps agent + 1,5 à 2 M€ en fonction des options retenues	CD07
30.2. Requalifier le sentier des gorges	1	Poursuite	Temps agent environ 15 000€/an (suivi de l'opération, animation du projet) + 230 000€	SGGA
30.3. Requalifier la plage du Pont Cassé	2	Poursuite	Temps agent + 90 000 € (étude fréquentation, dépollution, faune/flore et aménagement paysager) + coût des travaux (à préciser plus tard)	Commune de Saint-Just-d'Ardèche
30.4. Requalifier les plages de Saint-Martin-d'Ardèche (Sauze et Grain de Sel)	2	Nouvelle action	5 000€ d'étude de conception + 15-20 000€ de travaux d'aménagements	SGGA (conception) Commune de Saint-Martin-d'Ardèche (réalisation)
31. Poursuivre les démarches de maîtrise de la fréquentation	1	Poursuite et évolution	Temps agent et expertise (environ 15 000€/an)	Office de tourisme GAPA et SGGA

Deux objectifs ont ainsi été définis pour répondre à l'orientation, desquels découlent les actions et sous-actions :

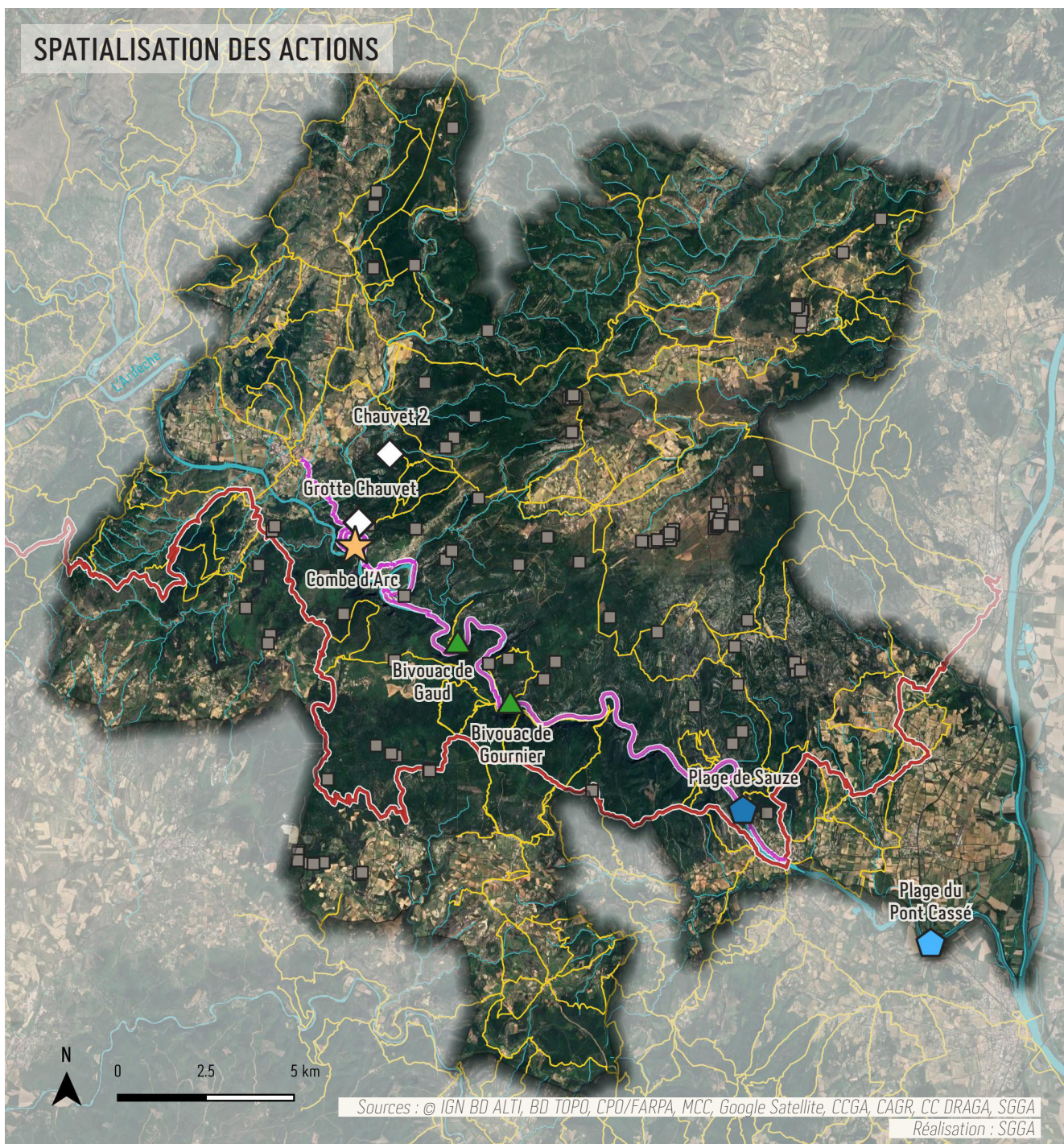
- Mettre en valeur les sites patrimoniaux, améliorer l'accueil et la gestion de la fréquentation ;
- Affirmer les gorges de l'Ardèche comme une destination d'excellence environnementale, entre nature et culture.

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation										
			Label phase 1					Label phase 2					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
CD07, SGGA, commune de Vallon-Pont-d'Arc													
SGGA, CCGA, office de tourisme GAPA	État, Agence de l'eau, Région AuRA, CCGA	Agence de l'Eau 50% sur le volet eau (700k€)											
Office de tourisme GAPA, CCGA, CCDRAGA, SMERG, État DREAL	État DREAL, CEREMA Destination France	80% dont État DREAL et CEREMA Destination France, CCGA, CCDRAGA											
CC DRAGA, SGGA, CD07, DDT 07, office de tourisme GAPA	État, UE	LEADER : 44 800 € État (DETR) : 27 000 €											
Commune de Saint-Martin-d'Ardèche, SGGA	CD07, CD30, CAGR, CCGA, CC DRAGA, État	Budget socle État (DETR)											
CREPS PRNTESN, experts naturalistes (LPO, CBN...), socioprofessionnels (loueurs, accompagnateurs...)	État, Région, EPCI	Europe, Fond Vert, Région, mécénat											

Suite du tableau en pages suivantes

Intitulé de l'action Intitulé de la sous-action	Priorité	Type d'action	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage
Objectif : Affirmer les gorges de l'Ardèche comme une destination d'excellence environnementales, entre nature et culture				
32. Suivre et contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion patrimoine mondial de l'UNESCO de la grotte Chauvet	1	Poursuite	Temps agents + coût des actions (à préciser en fonction du dimensionnement de l'outil pédagogique attendu)	SMERGC, SGGA
33. Valoriser les patrimoines naturels et culturels				
33.1. Étendre la valorisation du patrimoine dolménique à l'ensemble du territoire Grand Site	3	Nouvelle action	Temps agent	CCGA
33.2. Valoriser l'occupation des gorges à différentes époques	3	Nouvelle action	Temps agent	SGGA
34. Coordonner le réseau de sentiers de randonnée et d'activités nature				
34.1. Harmoniser les modes de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnée	1	Poursuite	Temps agent	Office de tourisme GAPA
34.2. Labelliser un réseau de sentiers « Grand Site de France »	2	Nouvelle action	Temps agent	Office de tourisme GAPA
34.3. Structurer l'offre de trail et de VTT	3	Nouvelle action	Temps agent	Office de tourisme GAPA
35. Approfondir la question de l'adaptation des pratiques au regard du changement climatique	1	Poursuite et évolution	Temps agents	SGGA

Partenaires techniques	Partenaires financiers	Cofinancements attendus	Calendrier de réalisation										
			Label phase 1				Label phase 2						
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Office de tourisme GAPA, Département 07, ADT, Région AuRA, AuRA Tourisme	État, Région AuRA, Département 07	CEREMA (Destination France)											
SGGA, office de tourisme GAPA, office de tourisme Provence Occitane, Cité de la préhistoire, DRAC Occitanie, DRAC AuRA, Passerelles patrimoines													
Office de tourisme GAPA, office de tourisme Provence Occitane, DRAC 07, DRAC 30, Passerelles patrimoines, associations patrimoine													
SGGA, CCGA, CCDRAGA, CAGR, office de tourisme Provence Occitane, CD07, CD30 (PDIPR), PNR des Monts d'Ardèche													
Office de tourisme Provence Occitane, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, Fédération Française de Randonnée Pédestre													
Office de tourisme Provence Occitane, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, CD07, CD30 (PDESI), CREPS, Fédération française de cyclisme, Fédération française de cyclotourisme, Fédération française d'athlétisme													
EPTB Ardèche, office de tourisme GAPA, PRNTESN (Ministère des sports)	ADEME	ADEME (AMI)											



Orientation 5 : Vers un tourisme et des loisirs répartis, fondés sur les patrimoines

Objectif 9 : Mettre en valeur les sites patrimoniaux, améliorer l'accueil et la gestion de la fréquentation

★ Action 29 : Mettre en œuvre le plan de gestion de la Combe d'Arc

Action 30 : Engager la requalification de sites fréquentés

▲ Requalifier les bivouacs de Gaud et Gournier

— Requalifier le sentier des gorges

⬠ Requalifier la plage du Pont Cassé

⬠ Requalifier les plages de Saint-Martin-d'Ardèche

NC Action 31 : Poursuivre les démarches de maîtrise de la fréquentation

Objectif 10 : Affirmer les gorges de l'Ardèche comme une destination d'excellence environnementale, entre nature et culture

◇ Action 32 : Suivre et contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion Patrimoine Mondial de l'UNESCO de la grotte Chauvet

Action 33 : Valoriser les patrimoines naturels et culturels

■ Etendre la valorisation du patrimoine dolménique à l'ensemble du territoire Grand Site

NC Valoriser l'occupation des gorges à différentes époques

Action 34 : Coordonner le réseau de sentiers de randonnée et d'activités nature

— Homogénéiser les modes de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnée

NC Labelliser un réseau de sentiers "Grand Site de France"

— Structurer l'offre de trail et VTT (cartographié : Grande traversée de l'Ardèche à VTT)

NC Action 35 : Approfondir la question de l'adaptation des pratiques au regard du changement climatique

NC : non cartographié

**OBJECTIF 9 - METTRE EN VALEUR LES SITES
PATRIMONIAUX, AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA GESTION DE
LA FRÉQUENTATION**

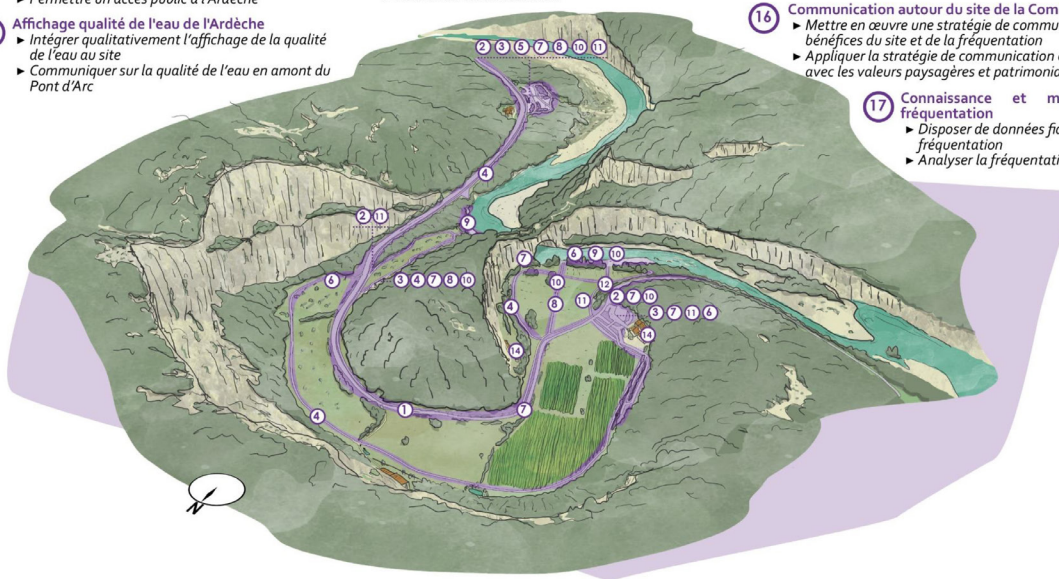
ACTION 29 – METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE GESTION DE LA COMBE D'ARC

Description								
<p>Les derniers travaux, relatifs à l'aménagement du parking P2 Pont d'Arc – Méandre marquent la fin du projet de requalification de la Combe d'Arc. Le cœur du site classé, réaménagé, est aujourd'hui géré par plusieurs collectivités : le Département de l'Ardèche, la communauté de communes des gorges de l'Ardèche, la commune de Vallon-Pont-d'Arc et le syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche.</p> <p>Dans le but de cadrer les interventions de chacun et d'assurer la bonne gestion partenariale du site, un plan de gestion a été réalisé entre 2024 et 2025 et validé en décembre 2025, en lien avec le site UNESCO (grotte Chauvet). Établi pour la période 2026-2030, il se divise par espaces et type d'action (espaces de découverte / espaces naturels et agricoles / espaces bâtis / animation) et a permis de définir les missions de chaque collectivité :</p>								
<u>Département de l'Ardèche (CD07)</u>								
<ul style="list-style-type: none"> - Veille à l'intégration des enjeux stratégiques dans sa politique Espaces Naturels Sensibles - Gère la route départementale et pilote les grands travaux d'aménagement - S'assure du respect des orientations de l'OGS - Met en œuvre les conventions de gestion du site 								
<u>Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche (SGGA)</u>								
<ul style="list-style-type: none"> - Anime la démarche de candidature au label Grand Site de France pour les gorges de l'Ardèche et la Combe d'Arc, en lien avec le Département - Assure l'accueil du public et l'animation à l'échelle des gorges - Participe aux échanges du réseau des Grands Sites de France 								
<u>Communauté de communes des gorges de l'Ardèche (CCGA)</u>								
<ul style="list-style-type: none"> - Pilote la gestion du site - Accueil du public - Gère et entretient la majorité des installations de la Combe d'Arc - Organise la baignade publique et les navettes gratuites 								
<u>Commune de Vallon-Pont-d'Arc</u>								
<ul style="list-style-type: none"> - Exerce ses pouvoirs de police pour garantir sécurité et salubrité publique, en lien avec la fréquentation du site 								
Un nouveau plan de gestion devra être établi pour la seconde période du label.								
Localisation : Site classé								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
CCGA		CD07, SGGA, commune de Vallon-Pont-d'Arc						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents + 450 à 500 000 € / an								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Bilan annuel de gestion du site classé.						
Indicateurs de résultats		Préservation des qualités du cœur patrimonial, tout en permettant une découverte de qualité.						

METTRE EN VALEUR LES SITES PATRIMONIAUX, AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION

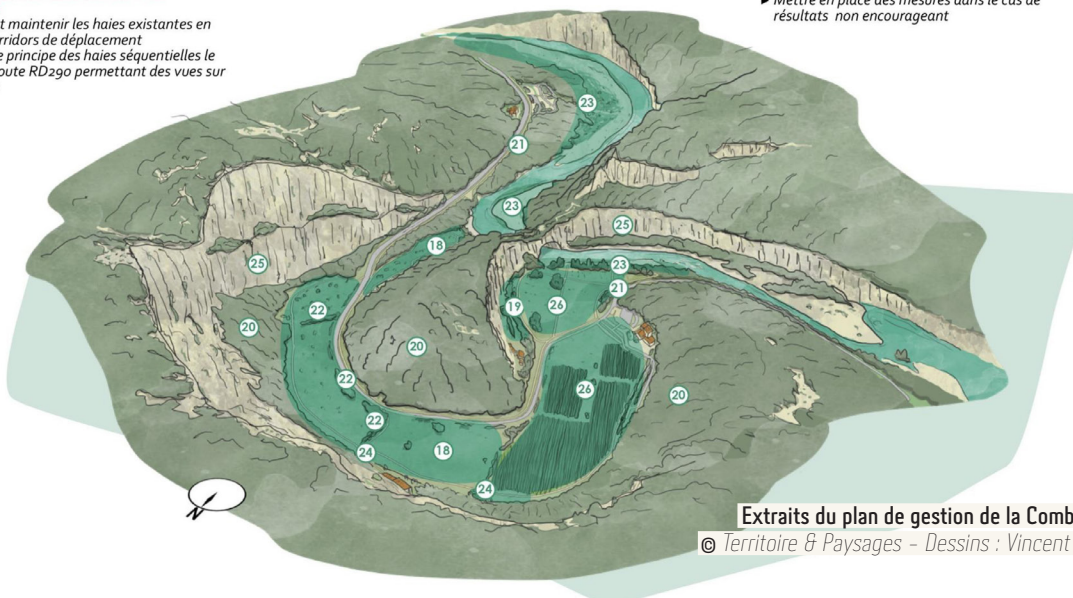
I. LES ESPACES DE DECOUVERTES ET LES EQUIPEMENTS D'ACCUEILS

- 1 La route départementale D290 et ses abords
 - ▶ Maintenir la qualité de découverte par la route
 - ▶ Assurer la sécurité des usagers
- 2 La navette du Pont d'Arc et les arrêts
 - ▶ Assurer le fonctionnement de la navette
 - ▶ Faire connaître la navette
 - ▶ Maintenir un accueil de qualité par la navette
- 3 Les espaces de stationnement
 - ▶ Assurer le fonctionnement des espaces
 - ▶ Garantir la qualité de ces lieux d'accueil
 - ▶ Faire connaître et valoriser les espaces vélos
- 4 Les chemins piétons
 - ▶ Maintenir la qualité des cheminements piétons
 - ▶ Inviter à la découverte du méandre par la boucle du méandre
- 5 Accès à l'eau à destination des associations
 - ▶ Valoriser cet accès auprès des associations
 - ▶ Permettre un accès public à l'Ardeche
- 6 Affichage qualité de l'eau de l'Ardeche
 - ▶ Intégrer qualitativement l'affichage de la qualité de l'eau au site
 - ▶ Communiquer sur la qualité de l'eau en amont du Pont d'Arc
- 7 Les espaces verts paysagers
 - ▶ Permettre le développement harmonieux et pérenne des plantations dans un esprit le plus naturel possible
- 8 Les eaux pluviales
 - ▶ Assurer un bon écoulement des eaux pluviales
 - ▶ Garantir l'efficacité des fossés et systèmes
- 9 Les plages du Pont d'Arc
 - ▶ Assurer la sécurité du public au niveau de la zone de baignade
 - ▶ Garantir la propreté des plages
 - ▶ Faire appliquer les arrêts
- 10 Les poubelles et déchets
 - ▶ Poursuivre la gestion rigoureuse des déchets assurant la propreté du site
- 11 La signalétique
 - ▶ Garantir un accueil de qualité et une fluidité de visite
 - ▶ Participer à la compréhension du site
 - ▶ Pérenniser les installations
- 12 Le mobilier d'interprétation
 - ▶ Mettre en valeur du mobilier présent
 - ▶ Entretien le mobilier présent et futur
 - ▶ Poursuivre opérationnellement l'étude d'interprétation réalisée par le SGGA
- 13 Les événements
 - ▶ Organiser la gestion des événements
 - ▶ Faciliter la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
 - ▶ S'assurer de la prise en compte du paysage et de la biodiversité des lieux
- 14 Relation avec les équipements d'accueil privés
 - ▶ Informer et consulter les acteurs privés
 - ▶ Prendre en compte les impacts positifs ou négatifs des aménagements auprès des professionnels
- 15 Médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc
 - ▶ Répondre aux besoins des visiteurs
 - ▶ Sensibiliser et intéresser les visiteurs sur la grandeur du site
- 16 Communication autour du site de la Combe d'Arc
 - ▶ Mettre en œuvre une stratégie de communication aux bénéfices du site et de la fréquentation
 - ▶ Appliquer la stratégie de communication en adéquation avec les valeurs paysagères et patrimoniales des lieux
- 17 Connaissance et mesure de la fréquentation
 - ▶ Disposer de données fiables sur la fréquentation
 - ▶ Analyser la fréquentation du site



II. LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

- 18 Les prairies
 - ▶ Maintenir les milieux ouverts
 - ▶ Préserver la flore patrimoniale
 - ▶ Respecter le cycle des végétaux
- 19 Les pelouses sèches
 - ▶ Limiter la dynamique ligneuse
 - ▶ Maintenir les pelouses sèches
- 20 Les boisements en libre évolution
 - ▶ Appliquer le principe de non intervention
 - ▶ Apporter une vigilance aux enjeux de sécurité
- 21 Les fenêtres paysagères sur le Pont d'Arc
 - ▶ Maintenir les fenêtres paysagères en direction du Pont d'Arc
- 22 Les haies séquentielles et corridors de déplacement
 - ▶ Renforcer et maintenir les haies existantes en tant que corridors de déplacement
 - ▶ Maintenir le principe des haies séquentielles le long de la route RD290 permettant des vues sur le méandre
- 23 Les ripisylves et les berges
 - ▶ Maintenir la fonctionnalité de la ripisylve
 - ▶ Assurer la sécurité du public
 - ▶ Assurer la continuité écologique et la préservation des espèces associées
- 24 Les mares
 - ▶ Garantir un milieu propice à la reproduction du Pélodyte ponctué
 - ▶ Assurer du bon fonctionnement hydraulique
 - ▶ Réaliser des curages dès que nécessaire
- 25 Les falaises et cavités
 - ▶ Assurer la mise en œuvre des arrêtés municipaux
 - ▶ Répondre au risque éboulement
- 26 Les espaces agricoles
 - ▶ Garantir l'ouverture paysagère de la Combe d'Arc
 - ▶ Mettre en place et pérenniser une activité agricole via l'AMI
 - ▶ S'assurer d'une agriculture respectueuse de l'environnement
- 27 Les espèces exotiques envahissantes
 - ▶ Surveillance des EEE
 - ▶ Mise en œuvre d'une gestion adaptée à chaque EEE
- 28 Les suivis environnementaux
 - ▶ Assurer la mise en place des suivis environnementaux
 - ▶ Mettre en place des mesures dans le cas de résultats non encourageant



Extraits du plan de gestion de la Combe d'Arc
© Territoire & Paysages - Dessins : Vincent Collard

METTRE EN VALEUR LES SITES PATRIMONIAUX, AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION

III. LES ESPACES BATIS

- 29** Les toilettes publiques

 - ▶ Garder des locaux propres
 - ▶ Assurer la visibilité des toilettes
- 30** Le local du parking Pont d'Arc Belvédère

 - ▶ Entretien du local
 - ▶ Faire connaître et valoriser l'espace
- 31** La ferme troglodytique

 - ▶ Mise en sécurité de la ferme
 - ▶ Suivre les colonies de chiroptères
 - ▶ Valoriser la ferme
- 32** Les constructions en pierre sèche

 - ▶ Mettre en avant le patrimoine en pierre sèche
 - ▶ Restaurer des ouvrages



IV. Animation du plan de gestion

- 33** Organiser la gouvernance du site de la combe d'arc

 - ▶ Mettre en place une gouvernance spécifique à la Combe d'Arc prenant en compte l'achèvement des travaux et l'extension du Projet Grand Site de France
 - ▶ Réunir les organismes gestionnaires afin d'assurer une gouvernance partagée de tous
- 34** Evaluer et mettre à jour le plan de gestion

 - ▶ Faire vivre le document
 - ▶ Concerner les gestionnaires
 - ▶ S'assurer un document pérenne
- 35** Comprendre les réglementations et protection paysagères et environnementales

 - ▶ Faciliter la prise en compte des réglementations et protection
 - ▶ Assurer les qualités paysagères et environnementales du site



Extraits du plan de gestion de la Combe d'Arc
© Territoire & Paysages - Dessins : Vincent Collard

ACTION 30 - ENGAGER LA REQUALIFICATION DE SITES FRÉQUENTÉS

Le diagnostic du plan de paysage et de biodiversité a pointé des faiblesses et des conflits d'usages aux abords des sites les plus fréquentés : stationnement sauvage sur les bords de routes, circulations douces dangereuses ou suraménagement des sites. La fréquentation de ces espaces, avec le piétinement, le survol illégal de drones, les nuisances sonores ou l'abandon de déchets, engendre des impacts négatifs sur les milieux naturels ou plus globalement sur les paysages qu'il convient de maîtriser.

La labellisation Grand Site de France implique d'atteindre une qualité globale des paysages et des milieux et une excellente qualité d'accueil des visiteurs. Plusieurs thématiques sont donc à considérer selon les sites : la maîtrise des enseignes (publicité et signalétique), le confortement de l'offre culturelle, l'insertion paysagère et écologique des sites, la sécurisation et le développement des mobilités douces.

▪ Sous-action 30.1 - Requalifier les bivouacs de Gaud et Gournier

Description

Le projet a pour objet la conversion des deux bivouacs situés au cœur de la réserve nationale des gorges de l'Ardèche en un site d'hébergement éco-responsable, économe en énergie et en eau, et proposant des services de sensibilisation à la préservation des milieux naturels. Il s'agit de démontrer la faisabilité et l'intérêt que représente l'accueil du public dans un espace fragile en minimisant l'impact de cette fréquentation et par le biais de dispositifs démonstratifs et pédagogiques.

Les équipements qui accueillent aujourd'hui 20 000 personnes et plus de 3 000 jeunes en séjours scolaires ou centres aérés sont obsolètes, énergivores et ne correspondent pas à l'image de vitrine d'exemplarité environnementale et énergétique souhaitée par les partenaires.

Une étude de requalification a été réalisée entre 2024 et 2025 sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ardèche, en partenariat financier avec la Région AuRA, la communauté de communes des gorges de l'Ardèche et le SGGa et avec le concours technique de l'office de tourisme.

Plusieurs aspects ont été étudiés au niveau faisabilité et en particulier :

- Les aménagements intérieurs et paysagers dont la qualité des bâtiments privatifs et collectifs (isolation, réseaux), le remodelage en terrasses, l'aménagement de plateformes couvertes en bois ;
- L'eau et l'énergie avec une approche de la sobriété sur l'usage de l'eau et de l'autonomie énergétique.

L'ensemble du projet toutes options confondues est évalué à 2,1 M€ et doit faire l'objet d'arbitrages technique (options retenues, par exemple sur le degré d'autonomie énergétique) et financiers (enveloppe disponible, cofinancements envisageables) de la part du Département de l'Ardèche, en lien avec ses partenaires.

Au-delà du volet investissements, un travail de fond est également engagé en ce qui concerne la gestion du site, les services proposés, et l'organisation générale de l'accueil des usagers. Il convient en effet, en parallèle des réaménagements, de consolider ou de se projeter dans la gestion de ces futurs équipements.

Le projet nécessite une instruction règlementaire liée à son inscription dans la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche qui nécessitera un délai de l'ordre de 18 mois.



METTRE EN VALEUR LES SITES PATRIMONIAUX, AMÉLIORER L'ACCUEIL
 ET LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION

Localisation : Coeur patrimonial (réserve naturelle nationale) - Bivouacs de Gaud et Gournier								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
CD07		SGGA, CCGA, office de tourisme GAPA				État, Agence de l'eau, Région AuRA, CCGA		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent + 1,5 à 2 M€ en fonction des options retenues		Agence de l'Eau 50% sur le volet eau (700k€)						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Obtention de l'autorisation d'aménager. Réalisation des travaux.						
Indicateurs de résultats		Augmentation maîtrisée de la fréquentation notamment hors période estivale. Amélioration du niveau de satisfaction des usagers.						

▪ Sous-action 30.2 – Requalifier le sentier des gorges

Description

Un projet ambitieux pour valoriser le cœur de site, mettre en valeur son patrimoine et encourager la mobilité douce

Le sentier des Gorges a été créé dans les années 90 dans le cadre de la première Opération Grand Site. Il offre un itinéraire de randonnée de 24 km depuis l'extrémité est du site classé de la Combe d'Arc, jusqu'au hameau de Sauze (à 1,5km en amont du cœur de village de Saint-Martin-d'Ardèche) et parcourt l'ensemble de la réserve naturelle nationale. On estime sa fréquentation à plus de 6 000 personnes (données probablement sous-estimées) par saison dont environ 30% (2 000 personnes aux bivouacs en 2025) le parcourent en intégralité. Il permet une découverte exceptionnelle du cœur du projet Grand Site de France.

Pour autant il souffre d'une signalétique ordinaire, vieillissante et peu sécurisante pour les secteurs délicats (traversées de rivière, passages techniques), n'est connecté ni à des zones de stationnements, ni aux villages de Saint-Martin-d'Ardèche et Vallon-Pont-d'Arc. La connaissance de sa fréquentation est empirique.

C'est pourquoi une refonte totale de ce cheminement est en cours depuis 2024 en tant qu'action emblématique de la démarche Grand Site de France. Il s'agira de proposer un itinéraire entre les zones aménagées de Vallon-Pont-d'Arc et Saint-Martin-d'Ardèche en passant par la Combe d'Arc. L'itinéraire pédestre représentera 34 kilomètres et traversera plusieurs sites emblématiques. Découpé en cinq tronçons, le parcours combinera sentiers existants et portions à créer, avec un accent mis sur la continuité du cheminement, la signalétique et les supports d'interprétation.

La réflexion autour des déplacements à pied sur le territoire des gorges s'inscrit au cœur du projet historique de l'Opération Grand Site Combe d'Arc (OGS) et plus encore du futur Grand Site de France des gorges de l'Ardèche. L'enjeu de l'accès piéton aux sites emblématiques comme la Combe d'Arc reste une priorité pour les acteurs locaux et les habitants, tout en répondant à l'engouement croissant des visiteurs pour la nature et le patrimoine.

La continuité d'un cheminement de Vallon-Pont-d'Arc à Saint-Martin-d'Ardèche permettra une réelle immersion en 2 ou 3 jours au cœur d'un patrimoine exceptionnel. Les partenaires du projet* ont ainsi bénéficié de financements de l'État en particulier via l'appel à projet Sentier de Nature piloté par le CEREMA. Les objectifs sont nombreux: améliorer la découverte du site, réduire la place de la voiture, renforcer les liaisons entre les divers espaces naturels, préserver la biodiversité et mieux maîtriser la fréquentation via des mobilités douces.

Ce projet, fédérateur et structurant, doit permettre une valorisation durable du territoire, conciliant respect de l'environnement et développement touristique.

Un premier dépliant-test *A pied vers la Combe d'Arc* avec possibilité de retour en navette a été diffusé durant l'été 2025 en partenariat avec l'office de tourisme. L'évolution de la fréquentation du sentier existant mais jusqu'alors non valorisé a été significative et démontre la pertinence de l'action publique de maîtrise de la fréquentation dans la Combe d'Arc.

Le projet se déclinera de manière opérationnelle autour :

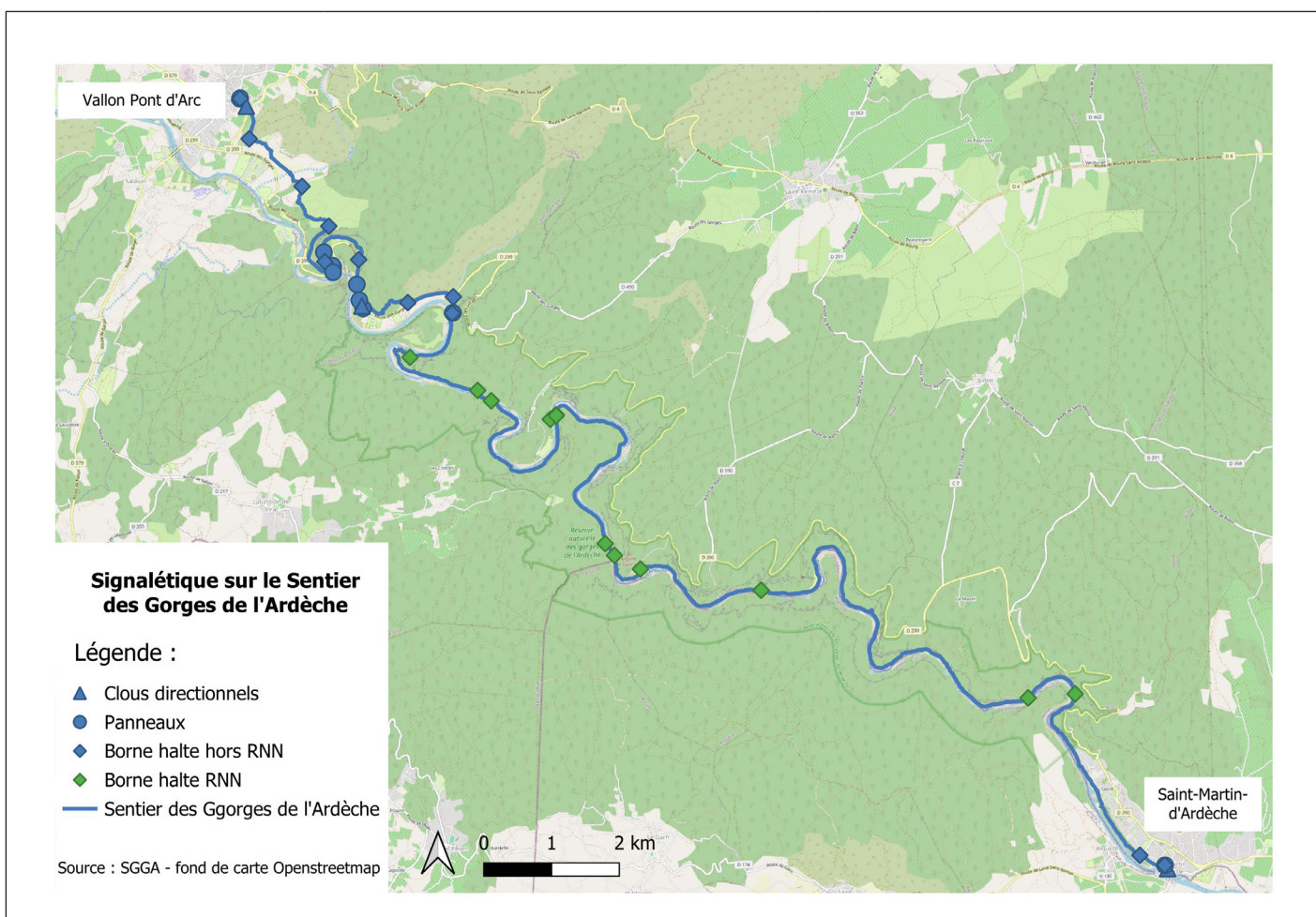
- d'une signalétique directionnelle globale, y compris de sécurisation,
- de l'interprétation par l'intermédiaire de mobiliers des sites les plus remarquables et tout particulièrement de la Combe d'Arc dont l'interprétation sera finalisée,
- de la réhabilitation de sites naturels très fragiles et dégradés par une mauvaise maîtrise de la fréquentation,
- de l'interprétation d'aires de découverte aux bivouacs pour approfondir la découverte et la sensibilisation des publics de passage,
- de la diffusion de cette offre de randonnée par des outils numériques et d'outils papiers de grande qualité (dépliants)

Il permettra également l'implantation de matériel de comptage automatique de la fréquentation en différents points afin d'évaluer les pratiques de ce sentier.

Localisation : De Vallon-Pont-d'Arc (gare routière) à Saint-Martin-d'Ardèche en traversant le cœur de site (site classé du pont d'Arc et ses abords, Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche)

(voir carte page suivante)

METTRE EN VALEUR LES SITES PATRIMONIAUX, AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION



Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA	Office de tourisme GAPA, CCGA, CCDRAGA, SMERGC, État DREAL	État DREAL, CEREMA Destination France
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agent environ 15 000€/an (suivi de l'opération, animation du projet) + 230 000€	80% dont État DREAL et CEREMA Destination France, CCGA, CCDRAGA	

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Engagement effectif des aménagements et actions de valorisation.
Indicateurs de résultats	Amélioration qualitative de l'expérience pour les randonneurs (niveau de satisfaction mesuré par l'office de tourisme) Amélioration de la connaissance de la fréquentation, rapport de synthèse Restauration de milieux naturels dégradés, suivi de leur état

METTRE EN VALEUR LES SITES PATRIMONIAUX, AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION

Bienvenue dans la Combe d'Arc

Site classé

Vous êtes dans la Combe d'Arc, un ancien méandre de la rivière Ardèche. De site classé cache de nombreuses richesses naturelles, historiques et préhistoriques, tout en offrant de superbes plages. C'est aussi le point de départ vers la découverte des gorges de l'Ardèche.

You are in the Combe d'Arc, an ancient meander of the Ardèche River. This hidden site hides many natural, historical and prehistoric treasures, while offering beautiful beaches. It is also the starting point for exploring the Ardèche Gorges.

La grotte Chauvet-Pont d'Arc
La grotte Chauvet-Pont d'Arc est une cavité ornée de peintures pariétales et de gravures, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est un site exceptionnel qui a permis de découvrir des œuvres d'art préhistoriques d'une exceptionnelle qualité.

Le Belvédère du Cirque d'Estre
C'est un belvédère qui offre une vue panoramique sur le méandre de la Combe d'Arc. C'est un lieu idéal pour se détendre et profiter de la vue sur la rivière et les falaises.

Promenade du méandre
Une promenade de 1,5 km qui vous fait découvrir le méandre de la Combe d'Arc. C'est un lieu idéal pour se détendre et profiter de la vue sur la rivière et les falaises.

Vous êtes ici
Une carte interactive qui vous permet de localiser votre position dans la Combe d'Arc. C'est un outil utile pour vous orienter et découvrir les différents sites de la Combe d'Arc.

LEGENDE / LEGEND
Symboles pour les différents types de sites et d'activités : Grotte, Belvédère, Promenade, etc.

Les bons comportements
Règles de conduite pour protéger le site et les autres visiteurs. Respecter l'environnement, ne pas laisser de déchets, etc.

Visuel des futurs panneaux de la Combe d'Arc
Eskis / Biotope



L'histoire invisible de la Combe d'Arc et des gorges

La Combe d'Arc, une légende
Régarder au loin, on aperçoit les premiers sommets de l'Ardèche qui s'élèvent dans le ciel. C'est la Combe d'Arc, un lieu magique où l'histoire se raconte à travers les rochers.

La grotte grotte Chauvet-Pont d'Arc
C'est une grotte préhistorique qui a permis de découvrir des œuvres d'art d'une exceptionnelle qualité. C'est un lieu idéal pour découvrir l'histoire de l'humanité.

Le karst, monde secret
Le karst est un type de relief qui se forme par l'érosion de roches solubles. C'est un monde secret, caché sous nos pieds, qui offre une vue unique sur la nature.

Flore et oiseaux
La Combe d'Arc est un lieu idéal pour observer la flore et la faune. C'est un lieu idéal pour découvrir la biodiversité de la région.

Présence humaine
La Combe d'Arc a été habitée par l'homme depuis des milliers d'années. C'est un lieu idéal pour découvrir l'histoire de l'humanité.

À pied, dépassez le Pont d'Arc puis traversez les Gorges de l'Ardèche
Si vous aimez marcher dans la nature sauvage, traversez les gorges de l'Ardèche avec nous. C'est un lieu idéal pour découvrir la beauté de la nature.

À pied, partez à la découverte des Gorges de l'Ardèche

La traversée des gorges à pied ne se fait pas sans risques ! Renseignez-vous avant de partir.
Réglementer, c'est protéger. Respectez les règles de la Réserve Naturelle Nationale. Ne faites pas de feu, ne buchez pas, ne cueillez pas, ne ramassez pas de pierres, ne jetez pas de déchets, ne faites pas de bruit, ne faites pas de feu, ne buchez pas, ne cueillez pas, ne ramassez pas de pierres, ne jetez pas de déchets, ne faites pas de bruit.

Dans la Réserve Naturelle Nationale
Respectez la réglementation, adoptez les bons comportements. Ne faites pas de feu, ne buchez pas, ne cueillez pas, ne ramassez pas de pierres, ne jetez pas de déchets, ne faites pas de bruit.

Les gorges à pied
Une randonnée de 10 km qui vous fait découvrir les gorges de l'Ardèche. C'est un lieu idéal pour découvrir la beauté de la nature.

Les bons comportements
Règles de conduite pour protéger le site et les autres visiteurs. Respecter l'environnement, ne pas laisser de déchets, etc.

▪ Sous-action 30.3 – Requalifier la plage du Pont Cassé

Description

Située sur la commune de Saint-Just-d'Ardèche, la plage du Pont Cassé est un site de baignade, de promenade et de pêche majeur en aval des gorges de l'Ardèche. Il est à l'interface de trois départements (Ardèche, Gard, Vaucluse) et trois régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur), constitue l'une des entrées du Grand Site et offre la première vue sur l'Ardèche. C'est un site qui présente un cadre naturel de qualité mais qui a été dégradé par la présence de l'Homme (friche industrielle d'une ancienne gravière, campings, guinguettes, passage de véhicules). Il est contraint par le PPRi.

Ainsi, en vue de le revaloriser, une étude a été lancée en 2023 par la commune avec le soutien technique et financier de l'ANCT. Cette étude dite « Stratégie de reconquête du site du Pont Cassé » a posé les bases pour enclencher un projet de requalification.

Porté par la municipalité, le projet de requalification de ce site, en porte d'entrée du Grand Site couplant des enjeux d'accueil, de mobilité, de biodiversité, de patrimoine et de paysage, mais également des enjeux économiques permettra un rééquilibrage entre amont et aval des gorges.

▪ Étude de faisabilité

Dans un premier temps, dans la continuité de l'étude de 2023, une étude de faisabilité sera réalisée en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic et sondages complémentaires avec une étude de fréquentation, une étude de dépollution, une étude d'aménagement paysager et biodiversité (dont l'amélioration des connaissances de la faune et de la flore sur le site)
- Phase 2 : Proposition de scénarii d'aménagement du site
- Phase 3 : Approfondissement d'un scénario (stade esquisse) pour une mise en œuvre opérationnelle

Cette étude devrait être engagée en 2026.

▪ Travaux de requalification

Dans un second temps, les travaux de requalification du site seront engagés, au gré des opportunités financières, avec une priorité, dans un premier temps, sur la dépollution du site.



Présentation des enjeux du site lors d'une visite de territoire en 2024

© Agence Folléa-Gautier



Plage du Pont Cassé

© Egis



Espaces verdoyants, entre prairie et sous-bois

© Egis



Bâtiments liés à l'ancienne exploitation industrielle

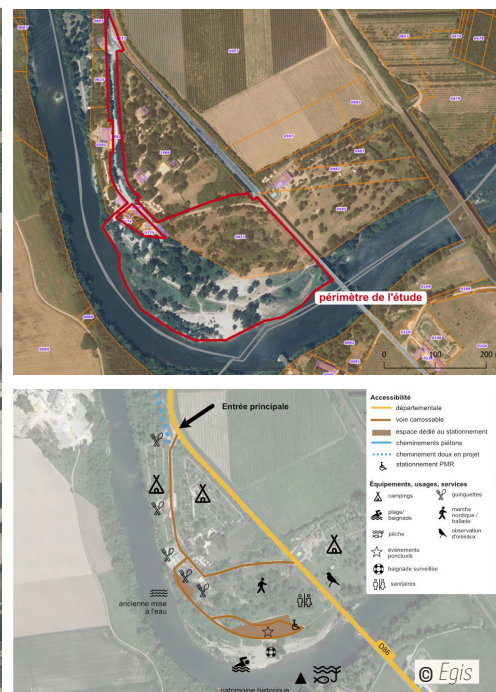
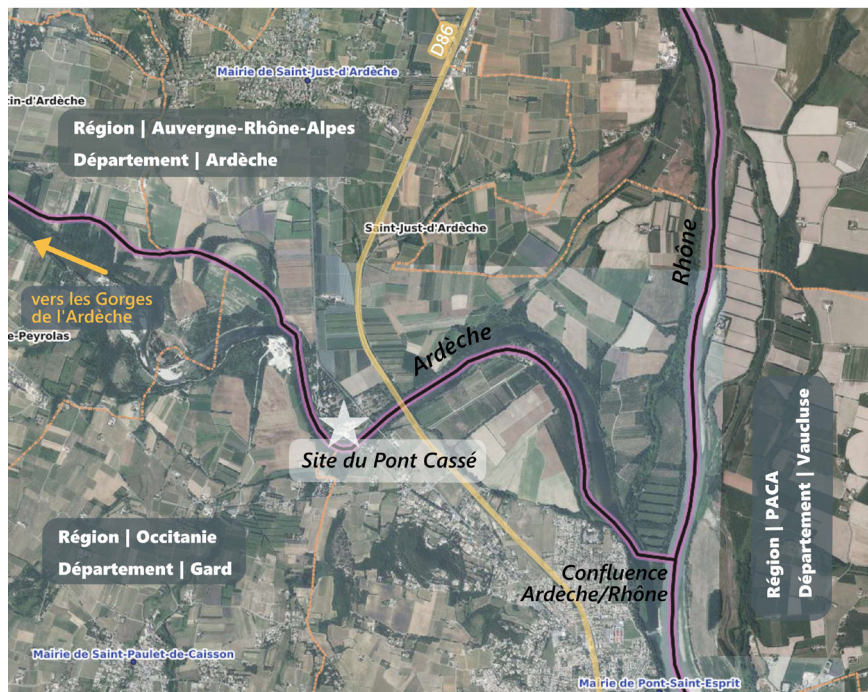
© Egis

METTRE EN VALEUR LES SITES PATRIMONIAUX, AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION

Localisation : Site du Pont Cassé

Localisation du site du Pont Cassé à la confluence de 3 départements, 3 régions, à l'une des entrées du Grand Site

Périmètre du site à requalifier (haut) Extrait du PPRi (bas)



Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	CC DRAGA, SGGA, CD07, DDT 07, office de tourisme GAPA	État, UE
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agent + 90 000 € (étude fréquentation, dépollution, faune/flore et aménagement paysager) + coût des travaux (à préciser plus tard)	LEADER : 44 800 € État (DETR) : 27 000 €	

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Engagement de l'étude de faisabilité. Engagement des travaux.
Indicateurs de résultats	Détention d'une étude de faisabilité et de documents opérationnels préalables à l'engagement de travaux. Dépollution et requalification effective du site, avec une approche croisant paysage et biodiversité. Amélioration de la qualité d'accueil. Satisfaction des usagers.

METTRE EN VALEUR LES SITES PATRIMONIAUX, AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION

▪ Sous-action 30.4 – Requalifier les plages de Saint-Martin-d’Ardèche (Sauze et Grain de Sel)

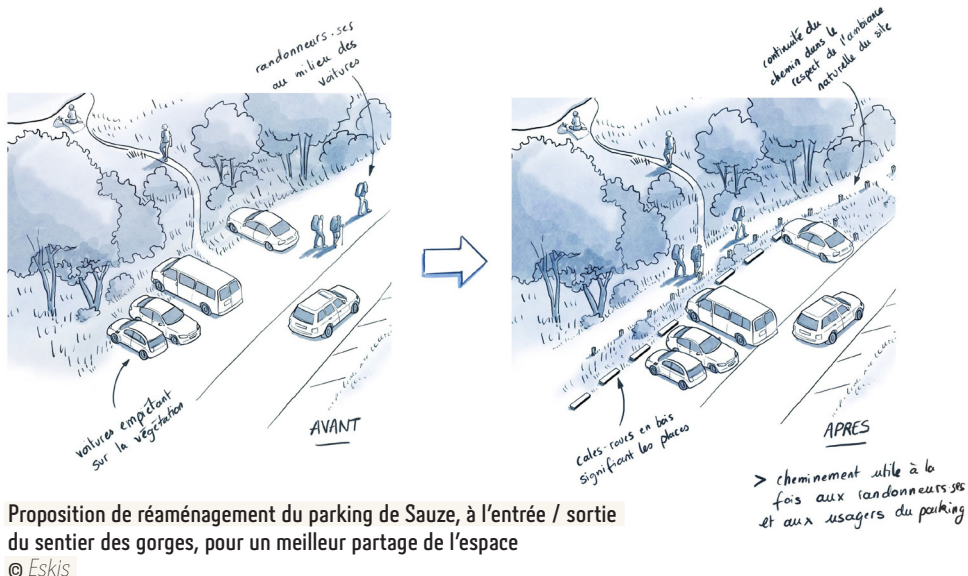
Description

En aval du canyon des gorges de l’Ardèche, à la sortie de la réserve naturelle nationale, les plages de Sauze et du Grain de Sel sont des sites de fréquentation, de baignade et de navigation majeurs. Elles constituent également l’une des entrées/sorties du sentier des gorges. Ce secteur de Sauze à Saint-Martin-d’Ardèche mérite un travail de restauration des cheminements amont/aval, de restructuration de l’espace et de requalification paysagère. En effet le sentier des gorges aboutit à Sauze dans une zone de stationnement peu qualitative voire anarchique. Il se poursuivra ensuite jusqu’au centre-village de Saint-Martin-d’Ardèche.

En concertation avec la commune de Saint-Martin-d’Ardèche, il est donc envisagé de revoir le partage de l’espace public entre les accès aux plages, le cheminement du sentier des gorges et les zones ouvertes au stationnement en saison, d’abord sur le secteur de Sauze, puis sur la liaison jusqu’au village.

L’action se déroulera en deux phases :

- la conception d’un plan de partage de l’espace donnant une plus grande place aux cheminements piétons;
- des travaux de bornage du cheminement et d’aménagements légers de matérialisation des aires de stationnement afin de limiter la place des véhicules.



Localisation : Saint-Martin-d’Ardèche (zone d’arrières plages de Sauze)

Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d’ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
SGGA (conception) Commune de Saint-Martin-d’Ardèche (réalisation)	Commune de Saint-Martin-d’Ardèche, SGGA	Budget socle, État
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
5 000€ d’étude de conception + 15-20 000€ de travaux d’aménagements	Budget socle. État (DETR) pour les travaux	

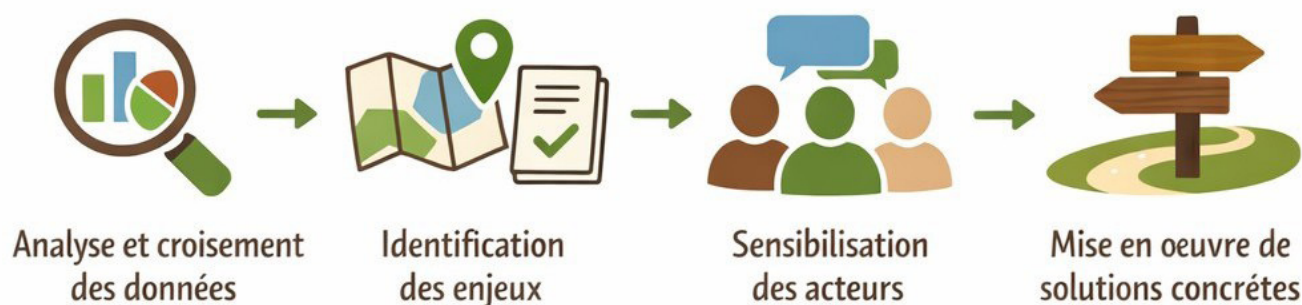
Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Engagement de l’étude de conception. Engagement de travaux
Indicateurs de résultats	Réalisation d’un plan de circulation et de mobilité douce. Rationalisation de l’espace dédié aux véhicules. Réalisation d’un cheminement en site propre pour les piétons.

ACTION 31 - POURSUIVRE LES DÉMARCHES DE MAÎTRISE DE LA FRÉQUENTATION**Description**

Cette action vise la poursuite du projet Prévi-Sites pour mesurer la fréquentation à travers de nombreuses sources de données existantes puis pour guider l'action publique de maîtrise de la fréquentation.

La gestion de la fréquentation est un défi majeur pour les Grands Sites de France. Le projet Prévi-Sites, mené en collaboration avec l'office de tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc et le pôle ressources national transition écologique et sports de nature (PRNTESN), a permis de définir une stratégie partagée de gestion de la fréquentation.



Elle s'appuie sur deux éléments fondamentaux :

- S'appuyer prioritairement sur les sources de données existantes, fiables et sans coût additionnel;
- Établir un climat de confiance avec les acteurs socio-économiques afin de les impliquer dans la maîtrise de la fréquentation.

Prévi-Sites a notamment permis de poursuivre la concertation avec les loueurs de bateaux afin de mettre en œuvre l'outil Canoë Malin version 2, c'est-à-dire en fiabilisant la prévision de fréquentation de la rivière. Ce travail représente un élément parmi un ensemble d'actions partagées avec les acteurs socio-économiques pour mieux maîtriser la fréquentation, réduire l'impact des pics de fréquentation très concentrés dans le temps et dans l'espace, améliorer la sensibilité des professionnels aux enjeux environnementaux afin qu'ils transmettent les valeurs de bons comportements à leurs clientèles. Il est essentiel de maintenir ce dialogue et de l'inscrire dans la durée. Des ateliers de travail doivent se poursuivre entre prescripteurs d'activités de pleine nature, professionnels et gestionnaire d'espaces naturels.

Les enjeux de maîtrise de la fréquentation ont également été abordés sur le volet terrestre dans le cadre de Prévi-Sites : outils de connaissance de la fréquentation, approfondissement de la connaissance des enjeux naturalistes hors zones protégées.

Une méthodologie de travail a été développée et doit être mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions à 8 ans.

Le projet inclut le dispositif Canoë Malin, qui prévoit un calendrier prédictif pour guider les choix des visiteurs en fonction des niveaux d'affluence. Ce dispositif pourrait être étendu aux sentiers de randonnée, en tenant compte de la sensibilité des milieux.

L'action de maîtrise de la fréquentation repose sur trois volets.

- **Fréquentation aquatique**

L'action repose sur le maintien du dialogue avec les acteurs socio-économiques et l'élaboration d'actions de régulation des flux avec notamment :

- La généralisation de l'usage de l'outil Canoë Malin afin d'informer les usagers;
- Une meilleure promotion des secteurs faiblement fréquentés comme la grande descente en deux jours;
- La réflexion sur une tarification incitative pour gommer les pics de fréquentation;
- Une plus grande sensibilisation des usagers au respect des sites traversés via la formation des salariés des professionnels de la location.

Ces actions sont menées dans le cadre d'animation de la filière canoë par l'office de tourisme

METTRE EN VALEUR LES SITES PATRIMONIAUX, AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION

▪ **Fréquentation terrestre / randonnée**

Prévi-Sites a permis de démontrer qu'il existait des sources de données peu exploitées et qu'il était donc nécessaire de se concentrer sur leur analyse croisée aux enjeux environnementaux.

Ainsi la déclinaison de la stratégie consiste à définir une hiérarchisation des zones à enjeux de maîtrise de fréquentation. Certains ont d'ores et déjà été identifiés dans le cadre de Prévi-Sites : vallon du Tiourre dans le site classé, Gorges du Rimouren et Dent de Rez dans le site Natura 2000, zone humide de la plaine d'Aurèle hors site de protection et de gestion.

Chacun de ces sites mérite de faire l'objet d'une notice de gestion de la fréquentation qui intégrerait :

- l'acquisition de données de fréquentation en s'appuyant sur les sources de données existantes et/ou en réalisant des études ponctuelles,
- l'analyse précise des sensibilités environnementales (secteurs, espèces concernées et exigences, calendrier) et d'impacts avérés ou potentiels.

De cette action pourront découler des préconisations d'aménagements divers pour réguler et mieux maîtriser la fréquentation : canalisation des cheminements en zone sensible au piétinement, sensibilisation sur la quiétude, mise en défens...

▪ **Circulation routière**

Prévi-Sites n'a pas défini d'actions spécifiques de maîtrise de la fréquentation routière mais vise plus simplement à constituer un observatoire de la fréquentation routière tout particulièrement dans le site classé, objet d'aménagements de limitation et de report des stationnements.

Il conviendra en effet dans la mise en œuvre de l'action d'intégrer le suivi de la fréquentation routière du site classé et de le comparer avec l'évolution de l'usage de la navette et du sentier de randonnée de Vallon-Pont-d'Arc à la Combe d'Arc. Une première analyse en 2024-2025 tend à démontrer un report de fréquentation de la route vers la navette et le sentier de randonnée.

L'action vise donc à poursuivre l'ensemble des actions de connaissance de la fréquentation pour constituer à termes un corpus de données d'observations de la fréquentation, de sensibilisation des principaux acteurs et de mise en œuvre d'actions de régulation de la fréquentation. Il s'agit principalement d'actions d'animations, de communication mais aussi d'expertise sur des sites particuliers.

Localisation : Rivière, Ensemble du territoire Grand Site de France puis cartographie des zones à enjeux

Calendrier de réalisation

2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
Office de tourisme GAPA et SGGGA	CREPS PRNTESN, experts naturalistes (LPO, CBN...), socioprofessionnels (loueurs, accompagnateurs...)	État, Région, EPCI
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agent et expertise (environ 15 000€/an)	Europe, Fond Vert, Région, mécénat	

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Poursuite effective du travail engagé. Acquisition continue de données. Engagement effectif d'études.
Indicateurs de résultats	Niveau de connaissances de la fréquentation sur les zones à enjeux. Production d'analyses pour guider l'action publique. Nombre de sites à enjeux ayant fait l'objet de notice de gestion.

**OBJECTIF 10 - AFFIRMER LES GORGES DE L'ARDÈCHE COMME
UNE DESTINATION D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE,
ENTRE NATURE ET CULTURE**

AFFIRMER LES GORGES DE L'ARDÈCHE COMME UNE DESTINATION D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE, ENTRE NATURE ET CULTURE

ACTION 32 – SUIVRE ET CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DE LA GROTTTE CHAUVET


Description								
L'action consiste à développer les partenariats avec le SMERGC, structure animatrice du plan de gestion patrimoine mondial UNESCO pour le bien grotte Chauvet. Dans le cadre du 3 ^e programme d'actions 2025-2029 lié au plan de gestion grotte Chauvet plusieurs connexions avec la démarche Grand Site de France seront développées :								
1. D'un point de vue partenarial il convient de poursuivre et d'accentuer les échanges afin de garantir la cohérence des démarches par une participation croisée aux instances de gouvernance.								
2. En intégrant l'espace de restitution de la grotte Chauvet (ERGC) dans le réseau de cheminement du Grand Site de France notamment en menant une réflexion sur la connexion entre la Combe d'Arc et le site grotte Chauvet 2.								
3. En poursuivant le partenariat avec l'exploitant de l'ERGC afin de développer l'offre de découverte combinée entre le site naturel de la Combe d'Arc, ses enjeux et la réplique de la grotte Chauvet ; l'objectif étant de contextualiser l'environnement de ce joyau de l'art pariétal;								
4. En développant avec le gestionnaire du plan de gestion patrimoine mondial une exposition très qualitative sur le lien entre la grotte Chauvet, son environnement à l'échelle du Grand Site de France. Cette exposition prendra la forme d'un espace d'information et d'interprétation tous publics à la grotte Chauvet 2 et consacré à la grotte Chauvet et à son environnement sous l'angle des démarches de protection culturelle et environnementale et de reconnaissance au patrimoine mondial, en particulier les implications de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). Pourraient ainsi être abordés les thématiques suivantes :								
<ul style="list-style-type: none"> - La formation géologique support du système karstique donnant vie à l'ensemble des gorges de l'Ardèche; - La diversité des milieux mais aussi l'évolution des paysages source de présence humaine préhistorique; - La richesse des supports pour l'expression pariétale; - Les menaces du changement climatique vis-à-vis de ce patrimoine universel. 								
Cette réflexion pourra s'inspirer de réalisations menées dans cet esprit en France (Réseau de l'Association des Biens Français du patrimoine mondial, RGSF) ou en Europe (Réseau de l'itinéraire culturel européen Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique notamment).								
Localisation : Combe d'Arc et espace de restitution de la grotte Chauvet								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SMERGC, SGGA		Office de tourisme GAPA, Département 07, ADT, Région AuRA, AuRA Tourisme				État, Région AuRA, Département 07		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents + coût des actions (à préciser en fonction du dimensionnement de l'outil pédagogique attendu)								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Participation effective aux instances de gouvernance. Engagement d'études pour mener à bien les différents projets.						
Indicateurs de résultats		Nombre d'animations proposés. Mesure du niveau de satisfaction des bénéficiaires. Connexion de la Combe d'Arc avec l'ERGC et interprétation de la connexion. Réalisation d'une exposition.						

AFFIRMER LES GORGES DE L'ARDÈCHE COMME UNE DESTINATION D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE, ENTRE NATURE ET CULTURE

ACTION 33 – VALORISER LES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

La notoriété des gorges de l'Ardèche est fondée sur ses sites naturels exceptionnels (Pont d'Arc, canyon, Aven d'Orgnac...), mais également sur son patrimoine (pré-)historique et culturel (grotte Chauvet, villages patrimoniaux...). Certains sites sont aujourd'hui largement valorisés, tandis que d'autres sont connus des initiés uniquement. L'objectif est donc de dévoiler peu à peu le patrimoine méconnu ou sous-valorisé.

▪ Sous-action 33.1 – Étendre la valorisation du patrimoine dolménique à l'ensemble du territoire Grand Site

Description
<p>L'Ardèche et le nord du Gard comptent parmi les plus fortes concentrations de dolmens en France (environ 900 monuments ont été inventoriés). La communauté de communes des gorges de l'Ardèche (et les CC Pays des Vans et des Cévennes et Beaume-Drobie) valorise ce patrimoine à travers le projet « Ardèche, terre de dolmens ».</p> <p>Grâce à ce projet, 4 sentiers pédestres de découverte des dolmens, 2 circuits VTT, ainsi qu'une route des dolmens et son belvédère ont été ouverts au public. Un dépliant est en libre accès dans les offices de tourisme. De plus, des visites guidées (dont des visites contées), des expositions, des conférences et des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) sont proposées régulièrement.</p> <p>Le territoire du Grand Site ne fait pas exception et compte également des dolmens répartis sur l'ensemble de son territoire. Or, à l'exception de quelques uns (Chanet, Champvermeil...) qui se situent le long de parcours de randonnée ou VTT, ils ne font pas l'objet de dispositifs de valorisation particuliers.</p> <p>C'est pourquoi, il est souhaité aujourd'hui d'étendre le projet « Ardèche, terre de dolmens » ou a minima dépasser les frontières des 3 communautés de communes engagées sur ce projet pour valoriser les dolmens de l'ensemble du Grand Site, grâce à des visites guidées, des parcours de découverte, des conférences. La découverte des dolmens pourra être intégrée au programme d'animation annuel (voir action 5.3) et aux variantes à venir du programme « École dans la nature » (voir action 5.1).</p> <p>Des actions de protection et gestion pourront également être envisagées. En effet, certains dolmens souffrent parfois d'une dégradation, sous l'effet du temps, mais aussi d'actions humaines (pillage, destruction...).</p>


Localisation : Ensemble du territoire

Calendrier de réalisation								
2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8

Montage technique et financier

Maître d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CCGA	SGGA, office de tourisme GAPA, office de tourisme Provence Occitane, Cité de la préhistoire, DRAC Occitanie, DRAC AuRA, Passerelles patrimoines	
Coût prévisionnel	Cofinancements attendus	
Temps agent		

Suivi de la réalisation

Indicateurs de suivi	Programmation annuelle d'évènements sur la thématique des dolmens. Création de parcours de découverte.
Indicateurs de résultats	Extension effective du périmètre du projet « Ardèche, terre de dolmens » Amélioration de la connaissance des dolmens du Grand Site. Nombre d'animations proposées chaque année. Nombre de participants et niveau de satisfaction. Fréquentation des parcours de découverte.

AFFIRMER LES GORGES DE L'ARDÈCHE COMME UNE DESTINATION D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE, ENTRE NATURE ET CULTURE

■ Sous-action 33.2 – Valoriser l'occupation des gorges à différentes époques

Description								
<p>Les différentes études archéologiques montrent que le territoire est depuis longtemps occupé par les Hommes. Certaines époques et certains sites d'occupation associés ont fait l'objet d'études plus nombreuses et sont aujourd'hui largement valorisés.</p> <p>Dans le but de dévoiler la longue et riche histoire de l'occupation continue du territoire et la contribution de chaque génération à l'évolution des paysages, il est envisagé de valoriser peu à peu le patrimoine d'époques variées, anciennes comme plus récentes (Moyen Âge, Seconde Guerre mondiale...) en s'appuyant sur des sites tels que la Maladrerie des Templiers ou la station radar de la plaine d'Aurèle.</p> <p>Les actions de valorisation devront s'appuyer sur les connaissances acquises par les chercheurs, mais également les passionnés à travers les associations de valorisation du patrimoine local, ainsi que les musées.</p> <p>Les moyens de valorisation devront être affinés pour s'inscrire dans un cadre défini avec une vision à long terme. Ils pourront prendre plusieurs formes : animations thématiques, publications, nouveaux projets de recherche, parcours de découverte, expositions...</p>								
					 <p>Station-radar de la plaine d'Aurèle © Association Paysages, Patrimoine et Environnement</p>			
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
SGGA		Office de tourisme GAPA, office de tourisme Provence Occitane, DRAC 07, DRAC 30, Passerelles patrimoines, associations patrimoine						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Engagement de projets de valorisation.						
Indicateurs de résultats		Meilleure connaissance et valorisation des gorges à différentes époques. Développement d'outils de médiation.						

AFFIRMER LES GORGES DE L'ARDÈCHE COMME UNE DESTINATION D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE, ENTRE NATURE ET CULTURE

ACTION 34 – COORDONNER LE RÉSEAU DE SENTIERS DE RANDONNÉE ET D'ACTIVITÉS NATURE

Le territoire est parcouru par un grand nombre de sentiers de randonnée et de nombreuses activités de pleine nature sont développées. Plusieurs collectivités et acteurs privés comme associatifs interviennent dans le développement et la valorisation de ces activités. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de se coordonner autant dans un objectif de gestion homogène et pérenne que de valorisation.

▪ **Sous-action 34.1 – Harmoniser les modes de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnée**

Description								
<p>Plusieurs collectivités interviennent aujourd'hui sur le champ de l'entretien des sentiers, de leur mise en valeur et de leur promotion en fonction de leurs compétences et des délégations qu'elles ont reçues : les intercommunalités, qui disposent de la compétence institutionnelle, l'office de tourisme gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc, l'office de tourisme Provence Occitane, le syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche. Un travail de coordination et de révision du maillage de partenariat est nécessaire.</p> <p>L'action consiste à mettre en place un groupe de partage de la stratégie d'offre de randonnées à l'échelle du Grand Site de France et de définir le rôle de chacun dans les missions d'entretien, de mobilier, de promotion et de mise en valeur et d'en assurer le suivi.</p> <p>Ce travail a été engagé en 2025 avec de premières rencontres et la présentation de l'outil Geotrek, déployé par le Parc national des Écrins et adapté localement par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Geotrek <p>Couplé à une application mobile, cet outil vise, à terme, à compiler les sentiers officiels à valoriser auprès du grand public, mais aussi des informations de gestion pour les gestionnaires (état des sentiers, présence de panneau...). Projet coordonné par le PNR des Monts d'Ardèche, un relais local est fait par l'office de tourisme GAPA.</p> <p>De premiers sentiers ont été intégrés à l'outil avant la saison estivale 2025. A terme, cette application pourrait permettre d'alerter également sur les zones sensibles (entrée dans la réserve naturelle, zones de quiétude par exemple), voire faire disparaître des sentiers non praticables ou interdits à une période donnée (période de quiétude, crue, passages à gué non praticables...)</p> <p>La coordination générale du pilotage de cet outil à l'échelle des gorges de l'Ardèche permettra une gestion et une valorisation homogène des itinéraires de randonnée.</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
Office de tourisme GAPA		SGGA, CCGA, CCDRAGA, CAGR, office de tourisme Provence Occitane, CD07, CD30 (PDIPR), PNR des Monts d'Ardèche						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Intégration de l'ensemble des sentiers à l'outil Geotrek. Rencontres régulières (dans la mesure de la nécessité) du groupe de travail.						
Indicateurs de résultats		Nombre d'utilisateurs de l'application mobile et du site internet. Satisfaction des usagers / utilisateur quant à la praticité de l'outil et la qualité des parcours. Clarté du rôle de chacun quant à la gestion et la valorisation des sentiers. Homogénéité des modalités de gestion et de valorisation.						

AFFIRMER LES GORGES DE L'ARDÈCHE COMME UNE DESTINATION D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE, ENTRE NATURE ET CULTURE

■ Sous-action 34.2 – Labelliser un réseau de sentiers « Grand Site de France »

Description								
<p>De nombreux sentiers sont balisés sur le territoire, de nouveaux sentiers seront peut-être créés (actions 10 et 18) et il est parfois difficile pour les visiteurs de choisir lesquels parcourir. La randonnée pédestre est pourtant un mode de découverte du territoire apprécié des habitants et visiteurs.</p> <p>C'est pourquoi il est aujourd'hui envisagé d'identifier et labelliser « Grand Site de France » les sentiers emblématiques du territoire, à savoir ceux permettant de montrer au mieux la richesse et la diversité des paysages des gorges de l'Ardèche. Le sentier des gorges proposant la descente ou la remontée du canyon en 2 ou 3 jours avec nuit en bivouac en est un bon exemple.</p> <p>Le choix des autres sentiers devra s'appuyer sur la qualité paysagère, la découverte patrimoniale, mais aussi la sensibilité des milieux (en lien avec l'action 31). Une attention particulière sera portée à la qualité de l'entretien et du balisage de ces sentiers, une manière de prioriser les interventions parmi l'ensemble du réseau existant.</p> <p>Les modalités d'identification des sentiers labellisés devront être approfondies : Identification sur Geotrek ? Publication d'un guide ? Balisage spécifique ?</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
Office de tourisme GAPA		Office de tourisme Provence Occitane, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGGA, Fédération Française de Randonnée Pédestre						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Identification effective des parcours à labelliser.						
Indicateurs de résultats		Fréquentation de ces sentiers. Satisfaction des promeneurs.						

AFFIRMER LES GORGES DE L'ARDÈCHE COMME UNE DESTINATION D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE, ENTRE NATURE ET CULTURE

■ Sous-action 34.3 – Structurer l'offre de trail et de VTT

Description								
<p>D'autres pratiques se développent sur le territoire : le trail et le VTT. Afin de structurer cette offre, des parcours officiels tels qu'un tour VTT des gorges de l'Ardèche seront identifiés et placés dans un schéma de découverte de l'ensemble du territoire.</p> <p>Comme les sentiers labellisés « Grand Site de France », ils permettront d'embrasser la diversité des paysages et du patrimoine du territoire. Ils s'appuieront sur les parcours existants (Grande Traversée de l'Ardèche, PDIPR), seront en lien avec la valorisation de nouveaux points de vue (actions 10 et 18) et tiendront compte de la sensibilité des milieux (action 31).</p> <p>Une attention particulière sera portée à la qualité de l'entretien et du balisage des chemins empruntés.</p> <p>Les modalités d'identification de ces parcours devront être approfondies : Balisage spécifique ? Publication d'un guide ?</p>								
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
Office de tourisme GAPA		Office de tourisme Provence Occitane, CCGA, CCDRAGA, CAGR, SGGA, CD07, CD30 (PDESI) CREPS, Fédération française de cyclisme, Fédération française de cyclotourisme, Fédération française d'athlétisme						
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agent								
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Identification effective de parcours officiels de VTT et trail						
Indicateurs de résultats		Fréquentation de ces parcours Satisfaction des usagers.						

AFFIRMER LES GORGES DE L'ARDÈCHE COMME UNE DESTINATION D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE, ENTRE NATURE ET CULTURE

ACTION 35 – APPROFONDIR LA QUESTION DE L'ADAPTATION DES PRATIQUES AU REGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Description

Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà engagées en matière de prospective, de modélisation et d'évaluation des enjeux du changement climatique.

Ainsi, et témoignant de l'attention portée par les collectivités à ces équilibres et aux enjeux environnementaux et socio-économiques, l'établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche, a engagé dès 2020 une étude prospective baptisée Ardèche 2050.

Réceptionnée en 2023 après une longue phase de concertation et de partage de la connaissance elle met en évidence de manière concrète les tensions sur la ressource en eau dans toutes ces composantes de l'alimentation en eau potable aux usages agricoles en passant par les activités touristiques. Ainsi, ce bassin versant au caractère méditerranéen, particulièrement sur sa partie aval, les gorges, doit faire face en été à des besoins croissants de la part des activités humaines tandis que la ressource en eau diminue naturellement fortement dès le mois de juin.

La partie diagnostic Ardèche 2050 met en exergue un niveau de réchauffement enregistré depuis 1960 particulièrement élevé comparativement au reste du bassin Rhône Méditerranée. La température moyenne annuelle y a augmenté entre 1,5 et 3°C suivant les secteurs.

Tableau 2 : Evolution des températures moyennes par saison et par secteur (tendance linéaire entre 1960 et 2019)

	PRINTEMPS	ETE	AUTOMNE	HIVER	ANNEE
ARDECHE AVAL	2,0	2,9	1,3	1,3	1,9
CONFLUENCES, PLAINES ET GORGES	2,3	3,1	1,3	1,3	2,0
MONTAGNE	2,9	3,4	1,9	1,9	2,6
PIEMONTS	3,1	3,8	2,1	2,1	2,9
BOUCLE ALBENASSIENNE	3,1	3,7	2,2	2,2	2,9
BASSIN	2,8	3,4	1,8	1,8	2,5

Source : EPTB Ardèche 2021- Ardèche 2050 Stratégie d'adaptation au changement climatique et plan d'actions sur le bassin versant de l'Ardèche

Du fait de la prédominance de l'activité touristique dans l'économie locale du sud Ardèche et de son orientation vers les activités aquatiques et de pleine nature des actions d'adaptation voire de changement de modèle sont rendues nécessaires du fait :

- des incertitudes sur le maintien des débits des cours d'eau;
- de l'augmentation de la température de l'eau et des conséquences négatives sur la qualité de l'eau;
- de l'augmentation de la température de l'air et la multiplication des phénomènes de fortes chaleurs.

Afin d'engager le territoire vers une stratégie d'anticipation et d'adaptation la démarche Ardèche 2050 a élaboré un programme d'actions complet. Ce programme global à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche a fait l'objet d'une extraction spécifique concernant le territoire à forts enjeux des gorges de l'Ardèche, candidat au label Grand Site de France.

Le partenariat noué en 2024-2025 entre le SGGA, l'EPTB Ardèche, l'office de tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc et le CREPS- pôle ressources national transition écologique et sports de nature a été retenu par l'ADEME pour bénéficier d'un accompagnement sur l'adaptation des activités touristiques du territoire projet Grand Site de France au changement climatique. Cette contribution à l'anticipation et à l'adaptation pourrait ainsi intégrer les problématiques présentées dans le tableau ci-contre.

Cette action implique les acteurs socioprofessionnels du territoire des gorges de l'Ardèche. Elle mettra en œuvre l'outil ADAP'TOUR développé par l'ADEME afin de constituer un référentiel de diagnostic de situation (phase 1).

La première étape partagée avec les représentants de filières touristiques permettra ensuite de définir une trajectoire d'adaptation (phase 2). Enfin elle se poursuivra par l'élaboration et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la trajectoire d'adaptation mise en œuvre par les filières concernées.

Au-delà de cette action spécifique et fondatrice d'une stratégie d'adaptation, la question de l'adaptation mais aussi de l'atténuation doit infuser dans l'ensemble des actions du Grand Site de France

AFFIRMER LES GORGES DE L'ARDÈCHE COMME UNE DESTINATION D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE, ENTRE NATURE ET CULTURE

Action transversale Ardèche 2050	Problématique des gorges de l'Ardèche	Effets attendus de l'accompagnement ADEME pour les gorges de l'Ardèche						
Mutualiser les connaissances et favoriser le dialogue inter secteurs	<p>Faire connaître les enjeux et la nécessité de s'adapter au changement climatique.</p> <p>Partager les « bonnes pratiques » mises en place en matière d'économies d'eau notamment.</p> <p>Mettre en commun les informations collectées au travers des différents réseaux de suivi.</p> <p>Proposer des formations/ sensibilisation des acteurs du tourisme.</p>	<p>Prévention des conflits d'usages par une meilleure compréhension mutuelle.</p> <p>Valorisation des données de suivi.</p> <p>Amélioration de la prise en compte de l'adaptation et accompagnement des mutations.</p>						
Élaborer un plan de communication	<p>Co-construire un discours pédagogique commun à l'ensemble des acteurs impliqués dans les domaines du tourisme et de l'éducation à l'environnement (tourisme, préservation des milieux, etc.)</p>	<p>Harmonisation des messages et coordination des actions de sensibilisation pour gagner en cohérence.</p> <p>Valorisation des savoirs faire de chacun pour gagner en pertinence.</p> <p>Mutualisation et démultiplication des moyens d'actions pour gagner en efficacité.</p> <p>Sensibilisation des acteurs aux enjeux du changement climatique, à la préservation des milieux.</p>						
Structurer les usages (profession agricole, acteurs du tourisme et compétence eau/potable et assainissement)	<p>Améliorer la prise en compte du changement climatique dans la politique touristique des gorges de l'Ardèche.</p> <p>Mobiliser les structures professionnelles existantes apporter un appui technique, organiser des formations et porter les enjeux de l'adaptation.</p>	<p>Amélioration de la représentation des filières touristiques et développement d'une culture commune.</p> <p>Amélioration de la diffusion des connaissances auprès des professionnels et engagement d'actions d'adaptation concertées au sein des différentes branches de l'activité touristique (acteur publics, hébergeurs, prestataires de services).</p>						
Localisation : Ensemble du territoire								
Calendrier de réalisation								
2026 Année 0	2027 Année 1	2028 Année 2	2029 Année 3	2030 Année 4	2031 Année 5	2032 Année 6	2033 Année 7	2034 Année 8
Montage technique et financier								
Maître d'ouvrage		Partenaires techniques				Partenaires financiers		
SGGA		EPTB Ardèche, office de tourisme GAPA, PRNTESN (Ministère des sports)				ADEME		
Coût prévisionnel		Cofinancements attendus						
Temps agents		ADEME (AMI)						
Suivi de la réalisation								
Indicateurs de suivi		Engagement d'ateliers avec les acteurs socio-économiques. Évolution effective de certaines pratiques et discours.						
Indicateurs de résultats		Nombre de séance de travail impliquant les acteurs socio-économiques. Démarche méthodologique d'évaluation pour mesurer auprès des participants l'intérêt de la démarche dans leur prise de conscience des enjeux et les actions envisagées pour s'adapter au changement climatique.						

